

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

TREIZIÈME ANNÉE. — 1864.



NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1864.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1864.

MM. les membres de la Société d'Archéologie qui ont souscrit au *Recueil de documents*, sont instamment priés de vouloir bien retirer, le plus tôt possible, le dernier volume.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président communique 1° des lettres par lesquelles MM. Desazars et Gaudé remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres ; 2° une lettre de M. Henry, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et continuer sa lecture, à cause d'une indisposition.

M. Charles Hequet à Vitry-le-François, adresse la proposition suivante :

« La plupart des Académies et Sociétés savantes délivrent aux membres qui en font partie, un diplôme, signé par le président et le secrétaire, et constatant le titre qui leur a été accordé.

» Dans le but louable d'accroître leurs ressources, bon nombre de ces Sociétés font payer un certain droit à la remise de ces diplômes. Pour n'en citer qu'un exemple, je dirai que, pour les membres de l'Académie impériale de Reims, ce droit a été fixé à la somme de 10 francs.

» Je crois que la Société d'Archéologie pourrait imiter cet usage, presque général, et décerner à chacun de ses membres (admis et à admettre), et moyennant un droit qui serait fixé par son Bureau, des diplômes, dont le produit pourrait être affecté à l'achat et à l'entretien du mobilier nécessaire au Musée lorrain. »

La Société, tout en rendant hommage aux intentions qui ont dicté cette proposition, ne croit pas qu'il y ait lieu de l'adopter.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire du département de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et N. Grosjean.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, décembre 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, etc., 18-25 décembre 1863, 1er janvier 1864.

Envois du Ministère d'Etat.

Dictionnaire d'architecture française, par Viollet le Duc, t. VI.

L'Orient, par E. Flandrin, 22e et 23e livraisons.

Marques typographiques, 13e livraison.

Portraits inédits d'artistes français, 4e livraison.

Revue européenne et contemporaine, années 1858-61.

Revue universelle des Arts, par Lacroix, t. XIII-XVI.

Statistique monumentale du Pas-de-Calais, t. II, 2e, 3e et 4e livraisons.

Lectures.

Il est donné lecture des travaux suivants : *Notice sur une gravure nancéienne du XVIIe siècle*, par M. Beaupré (elle est insérée dans ce numéro du Journal) ; — *Note sur l'origine de Dieuze*, par M. le docteur Ancelon ; — *Notice biographique sur P.-L. Cyfflé, sculpteur du Roi de Pologne*, par M. Alex. Joly. La Société vote l'impression de ces deux derniers travaux dans le prochain volume de ses Mémoires, et elle exprime le vœu que M. Joly s'occupe à préparer un Catalogue de l'œuvre de Cyfflé.

MÉMOIRES.

LES ARMOIRIES DE MELCHIOR DE LA VALLÉE.

Notice sur une gravure nancéienne du XVIIe siècle.

Il y a quelque trente ans, j'ai lu dans un recueil manuscrit de feu M. Fachot, ancien bibliothécaire de la ville de Nancy, que Jacques Callot avait gravé les armoiries de Melchior de la Vallée, ce chanoine de Saint-Georges à qui le duc Charles IV fit expier par le feu, comme à André Desbordes[1], la faveur dont il avait joui sous le règne de

1. V. les Mémoires du marquis de Beauvau et, pour plus amples détails, André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine, par M. H. Lepage. *Nancy, Wiener*, 1857, in-8°.

son prédécesseur. Désireux alors de compléter, autant qu'on peut le faire en province et sans trop se déplacer, l'œuvre de notre grand artiste, je me suis livré à d'incessantes recherches pour retrouver cette gravure. Depuis, j'en ai parlé maintes fois à plusieurs personnes très-compétentes, notamment à l'auteur des *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, en le priant de la mentionner dans son excellent livre, où elle serait mieux que partout ailleurs signalée à l'attention des iconophiles : ce que M. Meaume a bien voulu faire[1], quoique avec des doutes justement motivés sur le silence que le même M. Fachot a gardé sur cette pièce, dans le catalogue de l'œuvre de Callot, qu'il a laissé en manuscrit.

Tout cela n'a pas abouti, et c'est seulement dans l'automne de 1863 que le hasard, plus fécond en heureux résultats que les investigations les plus opiniâtres et les plus sagaces, a fait découvrir à la fois deux épreuves de cette rarissime œuvre de calcographie[2].

Une obligeante communication m'a mis à même de la décrire.

Disons d'abord qu'elle a été exécutée pour la bibliothèque de Melchior de la Vallée. L'usage de coller sur les gardes des livres une vignette plus ou moins historiée n'était pas nouveau dans notre pays, il en existe un exemple dans les livres qui ont appartenu à Nicole de Lescut, savant jurisconsulte lorrain du XVIe siècle.

1. Tome II, p. 417 des Recherches sur la vie et les ouvrages de Callot. *Paris*, 1860, 2 vol. in-8°.

2. L'une de ces épreuves figurera au Musée lorrain ; toutes deux étaient collées à la couverture d'un *Registre des terres et prés du gagnaige de la seigneurie foncière de Laxou, appartenant au seign^r de la Vallée, haut-justicier du lieu.*

De Melchior de la Vallée, chanoine de la collégiale de Saint-Georges, on ne sait guère que ce que rapporte M. Henri Lepage, dans une brochure intéressante à plus d'un titre[1], où le peu de détails qu'on trouve dans les historiens de Lorraine, au sujet de cet infortuné, est rectifié et complété à l'aide de documents manuscrits contemporains de son supplice. Tout au plus y ajouterait-on, en se demandant si la chose en vaut la peine, qu'aux cérémonies de la pompe funèbre de Charles III « Messire » Melchior de la Vallée, chantre et chanoine de la collé- » giale Saint-Georges à Nancy, aumosnier de Son Altesse » à présent régnant « (Henry II) » et de Madame son » épouse, commis du sieur chef des cérémonies spiri- » tuelles » (Pierre de Stainville, doyen de la primatiale), » estoit vestu de robe de deuil et par dessus l'aube » le chaperon sur l'espaule, le bonnet carré sur la teste, » avec un baston noir à la main, le bout contre terre[2] ; » que la planche 7 de la suite des 48, dans l'édition in-folio atlantique de la relation de Claude de la Ruelle, le montre dans ce costume, conduisant les capucins et autres gens d'église[3] auxquels il va, dans l'ordre des préséances, assigner leurs places, les uns dans le cloître de Saint-Georges d'où ils s'en retourneront chez eux, les autres sur le jubé où il les fera asseoir. Pauvre Melchior de la Vallée! lorsqu'il lisait son nom et contemplait avec orgueil son effigie dans ce splendide volume que le duc de Lorraine envoyait

1. Les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville. *Nancy*, 1851, in-8°, pp. 7-16.

2. Claude de la Ruelle, fol. 28 verso du Discours des Cérémonies de la pompe funèbre de Charles III. *Clairlieu lez Nancy*, 1609, petit in-8°.

3. Ibidem, fol. 103 verso.

en présent aux rois et aux princes de la chrétienté, il était loin de prévoir que, vingt-deux ans plus tard[1], il serait accusé de sorcellerie, appréhendé au corps, mis au cachot, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire et finalement supplicié.

Mais revenons à notre gravure. Voici d'abord l'inscription qu'elle porte, en douze lignes de capitales romaines, d'inégale grandeur, dans un cadre qui repose sur un socle :

MELCHIOR
A VALLE
PROTONOTARIVS
INSIGNIS. ECCLÆ
SANCTI GEORGI NA
CEIS CANTOR ET
CANONICVS
HENR II. D
LOTHARIN
ET BARRI
ELEE MOSINA
RIVS.

Les extrémités du socle font retour sur le devant et supportent à gauche la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, et à droite saint Nicolas avec son attribut ordinaire de trois enfants surgissant d'un saloir. Au-dessus du cadre, deux anges soutiennent un écusson sur lequel l'un d'eux pose un chapeau d'évêque, et qui porte un chevron d'argent chargé de trois croisettes pommetées, accompagné de trois têtes de nègre, deux en chef et une

1. En 1631.

en pointe, le tout sans hachures[1]. Sur le socle, au milieu, le millésime 1613, et à chaque extrémité le monogramme de *Melchior a Valle* formé d'un M, dont le milieu, représentant le V, se croise avec un A. Sans nom de graveur.

Hauteur dans le trait carré, 158 millimètres.

Largeur, 101.

Ce n'est pas une main sûre qui a conduit la pointe du graveur et donné l'eau-forte à la planche ; le dessin est incorrect ; les deux anges qui supportent l'écusson sont outrés dans leur attitude et dans leurs mouvements ; la figure de la Sainte-Vierge est manquée, et les replis de sa robe rejetés comme ils le sont à droite et à gauche, font ressortir une proéminence abdominale dont l'effet n'est rien moins que gracieux. Partout, en un mot, se décèle un dessinateur bizarre, peu soucieux de la correction, et un graveur encore inhabile.

Cela posé et la pièce étant, comme je l'ai dit, sans nom de graveur, il faut chercher parmi les graveurs lorrains de l'époque où elle a paru, celui à qui l'on peut attribuer avec le plus de vraisemblance cette œuvre qui, malgré ses imperfections, n'est point à dédaigner et que surtout on ne taxera ni de lourdeur ni de vulgarité.

Ecartons tout d'abord Alexandre Vallée, calcographe exercé, qui, après avoir travaillé vers 1595 à Nancy, dont on croit qu'il était originaire, est allé s'établir à Metz, où on le voit en 1610 graver les planches du Voyage du Roy à Metz par Abraham Fabert. Il en est de même d'Appier Hanze-

1. L'usage de marquer par des traits ou *hachures* les émaux du blason dans les gravures non coloriées n'existait pas encore en 1613. Introduit trente ou quarante ans plus tard, il a été généralement adopté ; mais jusque-là les figures héraldiques se détachent sur le *champ* de l'écu, laissé entièrement blanc.

let qui, en 1610 aussi, a gravé les portraits d'André Desbordes et d'Elisée d'Haraucourt : ces portraits, le dernier surtout, ne sont pas des œuvres d'apprenti. Ne nous arrêtons pas à Israël Henriet, qui n'a laissé aucune trace de sa vie d'artiste antérieure à 1622[1] ; pas plus à Jean Le Clerc et à Claude de Ruetz, qui l'un et l'autre occupés de travaux de peinture, n'ont gravé qu'accidentellement : ce que témoigne assez le petit nombre d'estampes qu'on a d'eux et où d'ailleurs on chercherait vainement, dans l'exécution comme dans le dessin, quelque chose qui ressemble à la gravure en question.

De toute la pléiade de graveurs lorrains dont les travaux illustrèrent les règnes de Charles III, de Henry II et les premières années du règne de Charles IV, il ne reste plus que deux, Jacques Bellange et Jacques Callot. C'est à ce dernier que M. Fachot attribue, sans dire pourquoi, la planche des armoiries de Melchior de la Vallée.

En 1613[2], il est vrai, Callot n'avait pas plus de 21 ans ; les quelques planches gravées par lui jusqu'alors sont assez faibles de dessin et leur exécution laisse à désirer[3]. Ce n'était donc pas un artiste formé et, à ce point de vue, l'attribution n'est pas dénuée de vraisemblance. Mais en 1613, un long temps s'était écoulé depuis qu'emporté par sa vocation, le fils du héraut-d'armes du duc de Lorraine avait, pour la troisième fois, pris la route d'Italie. Après trois années passées à Rome, il avait fixé sa demeure à Florence, où, depuis un an, tout entier aux études et aux exercices de l'art dans lequel il voulait se faire un nom,

1. Meaume. Recherches sur quelques artistes lorrains. *Nancy*, 1852, in-8°, p. 12.

2. Ibidem, p. 24.

3. Ibidem, *passim*.

il est à croire que ses relations avec Nancy, entravées d'ailleurs par l'éloignement et par la difficulté des communications, étaient à peu près tombées en désuétude, et c'est en vain qu'on chercherait une réminiscence du pays natal dans toutes les gravures, une seule exceptée[1], qu'il a exécutées pendant les deux années de son séjour en Toscane. Ajoutons que tout ce qu'il a fait jusqu'en 1614, à Nancy, à Rome et à Florence, il l'a signé, à l'exception des blasons de Lorraine[2], de la Sainte-Famille[3] et peut-être de quelques pièces appartenant à des suites gravées pour le compte d'un éditeur, en collaboration avec d'autres artistes.

En 1613, Bellange n'était pas, à beaucoup près, un jeune artiste. Les comptes du trésorier général de Lorraine nous le montrent occupé deux ans auparavant, en 1611, de travaux importants de peinture pour la décoration du palais ducal de Nancy[4]. Il enrichit *de moresques* (arabesques) *et d'autres fantaisies* les corniches et les moulures de la galerie neuve sur le jardin, il peint en huile tout le lambris de cette galerie, où il représente *les histoires de la Métamorphose d'Ovide*. A cette époque, il est qualifié de *peintre à Son Altesse*. En 1606, il avait repeint la Galerie des Cerfs, qui fut longtemps appelée Galerie de Bellange[5]; et si l'on remonte jusqu'en 1602,

1. Le miracle de saint Mansuy, qui, sur quelques épreuves, porte le millésime 1616, remplacé dans les épreuves ordinaires par une date illisible. Si la date de 1616 est authentique, dit M. Meaume (libro citato, p. 102 du t. I), il faut admettre que ce morceau a été commandé par M. des Porcelets (alors évêque de Toul) à Callot, qui l'aura exécuté d'après un dessin envoyé de Lorraine.

2. N° 604 du Catalogue.

3. Ibidem, n° 67.

4. H. Lepage. Le Palais Ducal de Nancy. *Nancy*, 1852, in-8°, p. 94.

5. Ibidem, pp. 80, 81 et 108.

on trouve dans les pièces justificatives des mêmes comptes le marché fait par le contrôleur de l'hôtel avec Jacques d'Anglus et Jacques Bellange[1], « pour peindre et dorer le cabinet qui regarde sur le jardin proche le cabinet de Madame la duchesse, y faire et poser douze tableaux dont six d'histoire romaine... » Ce n'est donc pas trop hasarder que de faire remonter la naissance de cet artiste à 1585 environ, au lieu de 1610[2] et de 1604[3]. A ce compte, il était à 26 ans peintre du duc de Lorraine, et il en avait 28 à l'époque où furent gravées les armoiries du chanoine de Saint-Georges.

Mais, dira-t-on, ces armoiries n'étant qu'un ouvrage incorrect de dessin et imparfait de gravure, il faut, pour les attribuer à Bellange, supposer qu'il n'a commencé que tard à s'exercer dans l'art du calcographe, et cependant on connaît de lui 47 gravures[4]. Oui, répondrai-je, Bellange, qui, dans les comptes du trésorier de Lorraine, est constamment qualifié de peintre, jamais de graveur; Bellange, aussi longtemps que durèrent les grands travaux qu'il avait entrepris au Palais Ducal, n'eut guère le loisir de s'exercer à la gravure, et l'on comprend qu'en 1613 il était loin d'avoir la sûreté de main qu'il acquit dans la suite, sans cesser d'être un dessinateur incorrect, et même, au jugement de Basan[5], dont la rigueur est, il faut le dire, tempérée par d'autres iconographes[6], un graveur de très-mauvais goût.

1. H. Lepage. Le Palais Ducal de Nancy, p. 78.

2. Hubert et Rost. Manuel des curieux et amateurs de l'art, t. VII, p. 137.

3. Le Peintre graveur français, par Robert-Dumesnil, t. V, p. 81.

4. Ibidem, pp. 84-97.

5. Dictionnaire des graveurs, 1re partie, p. 47.

6. Hubert et Rost, t. VII, p. 137, et Robert-Dumesnil, p. 82.

En résumé, Callot était depuis longtemps absent de Nancy, quand parut la gravure en question, tandis que Bellange, qui ne paraît pas avoir cessé d'y résider, y travaillait en 1611, et on l'y retrouve en 1616[1]. Cette pièce est défectueuse au point de vue du dessin comme à celui de la gravure : ce qui fait qu'on pourrait l'attribuer indifféremment à l'un ou à l'autre de ces artistes, si le dessin de Callot, dans les planches qu'il a exécutées en 1613 et antérieurement, se montrait incorrect et bizarre. Mais il n'en est rien : la faiblesse et la timidité sont à peu près tout ce qu'on peut reprocher, quant au dessin, à quelques ouvrages de sa première jeunesse. Là, pas plus qu'ailleurs, Callot n'est ni incorrect ni bizarre.

Peut-on dire cela de Bellange ? Celui-là, certes, n'est rien moins qu'un dessinateur timide ; il affecte, au contraire, de donner à ses personnages les poses les moins naturelles, de leur imprimer les mouvements les plus étranges ; en un mot, de se créer des difficultés qu'il combattra avec succès, il le croit du moins, en faisant admirer la hardiesse de son dessin. Son incorrection à lui n'est pas celle d'un jeune artiste qui ne saurait faire mieux, on voit qu'elle est volontaire. On la remarque dans la plupart de ses gravures ainsi que dans ses dessins originaux ; et comme il a peint longtemps avant de graver, on peut croire que sa pointe n'a fait qu'emprunter à son pinceau cette incorrection prétentieuse et maniérée, et que, s'il nous restait quelque chose des travaux du peintre de Henry II, nous la retrouverions dans les fresques et sur les lambris du Palais Ducal.

Je crois donc pouvoir attribuer à Jacques Bellange la

1. H. Lepage. Libro citato, p. 97.

vignette des armoiries de Melchior de la Vallée, et il suffit d'avoir vu, en regard de cette pièce, celles qu'il a signées de son nom, notamment l'*Annonciation* et *les trois Maries au tombeau*[1], pour être, tout au moins, frappé d'une similitude qui ne se rencontre, ni dans l'œuvre de Callot, ni dans les ouvrages des autres artistes lorrains du même temps.

Bp.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN[2].

Une dame, qui désire garder l'anonyme, a offert au Musée un objet qui, dans son genre, sera l'un des plus curieux de la collection. C'est un ménage lorrain de la fin du XVIIIe siècle, au grand complet et en miniature. Il est composé d'environ six cents pièces, toutes parfaitement exécutées et formant la garniture d'une chambre à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

Dans la première est un lit à colonnes avec le tapis, les rideaux, le tour et les vases nécessaires pour tous les cas, un poêle en tôle, à crémaillère avec ses accessoires ; une commode, surmontée d'une glace ; une armoire entr'ouverte pour laisser voir le linge de table et de lit qui s'y trouve ; un rouet, un dévidoir, la chaise et le couvet en terre de la fileuse, etc.

1. Robert-Dumesnil. Catal. de l'œuvre de Bellange, nos 1 et 9. Nous ne citons pas les nos 17 à 30, que nous n'avons pas vus et qui sont *détestables*, suivant cet iconographe.

2. Mme Poirel, de Rosières-aux-Salines, mentionnée, dans notre dernier numéro, comme ayant fait plusieurs dons au Musée, est Mme Poirel, née Guibal, femme de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Dans la seconde, une crédence garnie de sa vaisselle, deux buffets surmontés de leurs étagères chargées de tasses, de théières, de flacons, de plateaux, etc.

Dans la cuisine enfin, une cheminée avec son foyer, les pincettes, la pelle à feu, le fagot à côté, le tourne-broche et une broche ornée d'une volaille retroussée; une armoire antique à colonnes torses, puis toute une batterie de cuisine suspendue aux parois; un réchaud avec ses casseroles; deux étagères chargées d'assiettes, de soupières, de plats de toutes formes et offrant les véritables échantillons des produits des manufactures de Lunéville, Saint-Clément, Niederviller et autres fayenceries de Lorraine; des vases en terre, en grès, en étain brillant; une pompe, une pierre d'évier, un pétrin, en un mot, tout ce qu'une minutieuse ménagère aime à trouver chez elle à sa disposition.

La même dame a donné aussi quatre encadrements dorés, qui pourront être fort utilement appropriés à des tableaux du Musée.

— M. Courtois, maire de Frouard, a offert un très-bel exemplaire, de grand module, d'une de ces médailles dites de Saint-Benoît, que l'on portait autrefois, et que l'on porte même encore aujourd'hui pour se préserver du malin esprit.

— M. Dardart, négociant à Nancy, a donné une statue en pierre, représentant saint Antoine entouré de flammes. Cette statue, qui se trouvait sur la façade d'une maison de Laxou, provient, sans doute, de l'ancienne maison des Antonistes de Pont-à-Mousson : ces religieux, on le sait, avaient été établis pour soigner les malheureux atteints du *mal des ardents* ou *feu Saint-Antoine*.

— M. Salmon, de Manhoué, a offert la moitié d'une agrafe en bronze, du XIV[e] ou du XV[e] siècle.

— M. Gérardin, maire de Lanfroicourt, a donné une petite monnaie allemande, en argent, trouvée sur le territoire de cette commune.

— La Société des Amis des Arts a fait déposer au Musée quatre planches en cuivre, gravées par M. Emile Thiéry, et qui ont très-honorablement figuré à notre dernière exposition, à la suite de laquelle elles ont été acquises par cette Société.

— Enfin, la Commission de la bibliothèque publique de Nancy a mis à la disposition du Comité une représentation de la Bastille, sculptée dans une pierre provenant de cette vieille forteresse. On sait qu'après sa destruction, des représentations analogues furent envoyées à tous les départements de la France ; celle qui était restée déposée à la bibliothèque avait été donnée au département de la Meurthe.

ONZIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. le comte Arthur de Circourt, à Fontainebleau (souscription renouvelée chaque année depuis la fondation du Musée).. 50 fr.

AVIS AUX ABONNÉS. — Des mesures viennent d'être prises pour que le Journal paraisse toujours, à l'avenir, avant la fin du mois.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 1er février.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Trésorier fait l'exposé de la situation financière de la Société ; il demande la radiation de quelques membres qui ont négligé d'acquitter leur cotisation depuis plusieurs années. M. Boiselle est désigné pour examiner les comptes de M. le Trésorier et présenter un rapport dans la prochaine séance.

Ouvrages offerts à la Société.

Rentrée solennelle des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole de médecine de Nancy, le 16 *novembre* 1863. Envoi de M. LE RECTEUR.

2

Les voies romaines en Gaule, par M. Alexandre Bertrand.

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, par M. le général Creuly.

Revue des Sociétés savantes, novembre 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, 8-22 janvier 1864.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, décembre 1863.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1863, n° 3.

Bulletin de l'Union des arts de Marseille, 17e livraison.

L'*Institut*, décembre 1863.

Présentation de membres.

M. Jaxel, employé à la manufacture de glaces de Cirey, est présenté comme candidat par MM. l'abbé Guillaume, H. Lepage et L. Wiener.

Lectures.

M. Henry achève la lecture de son travail intitulé : *Intervention du duc Charles III dans les affaires de la Ligue en Champagne*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires. — M. H. Lepage lit la première partie d'un *Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine*, par M. Aug. Digot.

MÉMOIRES.

SOUVENIRS DU MARTYRE DE SAINT ELIPHIUS.

Lorsqu'on se rend de Neufchâteau à Nancy, et qu'on a traversé le Vair et dépassé le village de Soulosse, l'an-

cienne ville gallo-romaine de *Solimariaca*, on aperçoit à gauche, à une faible distance de la route, une hauteur escarpée, que couronnent des habitations assez nombreuses et une église de style ogival. C'est la commune de Saint-Elophe, qui doit son nom et sa petite célébrité à un martyr du IVe siècle, dont je vais brièvement raconter la vie, en même temps que je décrirai plus brièvement encore les monuments qui en conservent le souvenir.

Ce martyr s'appelait Eliphius, nom dérivé bien certainement du mot grec *élafos*, qui signifie un cerf. Le mot Eliphius est, au reste, diversement écrit dans les copies de l'ouvrage de Rupert et dans quelques autres pièces anciennes. On y rencontre les formes Elifius, Elyphius, Elisius, Esitius, Alophius[1], qui ont donné naissance aux noms français Eliphe, Elis, Elophe et même Alophe, qui sont usités dans différentes provinces. Les Bollandistes ont cru, mais à tort, que le mot Eliphius appartenait à l'ancien germain, ou même au scandinave, et ils l'ont rapproché du nom d'Egilulf, qui est bien connu ; mais leurs raisons ne m'ont pas semblé concluantes[2].

Ce qui m'inspire encore plus de doutes sur cette étymologie, c'est que saint Eliphius appartenait incontestablement à une famille gallo-romaine, bien que d'origine grecque, et que, dans le IVe siècle, les Gallo-Romains n'avaient pas encore pris l'habitude d'imposer à leurs enfants des noms appartenant aux langues germaniques.

1. Cette forme a suggéré à un antiquaire l'idée que le nom de notre saint venait du mot égyptien *alouph*, qui signifie un bœuf.

2. V. le tome VII d'octobre, p. 799 et 800.

Certains historiens ont prétendu, à la vérité, que saint Eliphius était, par sa naissance, étranger à la Gaule. Cratepolius[1] et Usserius[2] disent qu'il devait le jour à un roi d'Ecosse. Dempster a commis la même erreur[3], et il ajoute que notre saint avait pour père le roi Fincormacus, selon les uns, et le roi Crathlinthus, suivant les autres. Enfin, le bollandiste Bueus, parlant de sainte Menne ou Menna, qui, d'après une tradition respectable, était la sœur des saintes Libaria et Susanna, et des saints Eliphius et Eucharius, fait observer que, dans plusieurs ouvrages, ces bienheureux sont désignés comme étant originaires de la *Scotia*[4], terme qui peut, il est vrai, s'appliquer à l'Irlande aussi bien qu'à l'Ecosse. Mais tous ces écrivains se sont trompés, et leur erreur vient probablement de ce que, à l'époque où ils vivaient, les reliques de saint Eliphius étaient conservées, à Cologne, dans le monastère de Saint-Martin, longtemps occupé par des religieux irlandais ou écossais (*scoti*).

D'après les traditions les plus respectables, saint Eliphius était fils d'un riche gallo-romain, nommé Bacchius, qui résidait tantôt dans la ville de Toul, tantôt dans celle de Grand ou *Grandesina*, les deux endroits les plus peuplés et les plus importants de la *civitas* des *Leuci*. Sa mère s'appelait Lienthrudis, et ce nom donne à penser qu'elle devait appartenir à une de ces innombrables familles germaines établies sur le sol de la Gaule, par la politique des empereurs. On ne sait rien de l'enfance, ni de la jeunesse de saint Eliphius ; mais on peut admettre,

1. V. *De Germaniæ episcopis et doctoribus*, p. 52.
2. V. *Antiquitates ecclesiæ Britannicæ*, p. 410.
3. V. *Historia ecclesiæ Scoticæ*, n° 453.
4. V. le tome II d'octobre, p. 151 et suiv.

bien que la tradition sur ce point soit probablement de date récente, qu'il remplissait les fonctions de diacre dans l'église que son frère Eucharius gouvernait comme évêque. A cette époque, c'est-à-dire vers la fin du règne de Constance, fils de Constantin-le-Grand, le christianisme n'avait pas encore fait des progrès très-considérables dans le nord de la Gaule, et, malgré les prescriptions du concile de Nicée, où il avait été réglé que l'on établirait un évêché dans chacune des *civitates* de l'Empire, plusieurs écrivains ont pensé que l'on n'avait pu en instituer un dans la *civitas* de Toul ou des *Leuci*. Ils ont, bien que l'on puisse soutenir aisément la thèse contraire, regardé saint Eucharius comme un de ces évêques que l'on nommait régionnaires, parce qu'ils travaillaient à la propagation du christianisme, sans avoir un siège épiscopal fixe et déterminé, et qu'ils se transportaient successivement sur tous les points où ils croyaient pouvoir exercer leur zèle avec quelque fruit.

Quoi qu'il en soit, c'est-à-dire que saint Eucharius fût seulement évêque régionnaire, ou qu'il fût le véritable évêque des *Leuci*, il résidait habituellement dans la ville de Grand, qui, sans être le chef-lieu de la *civitas* des *Leuci*, était, selon toutes les apparences, la ville la plus peuplée de leur territoire. On était arrivé à l'année 361, et le césar Julien, qui aspirait depuis longtemps au pouvoir suprême, mais qui avait habilement dissimulé son ambition, venait d'être proclamé empereur par les légions de la Gaule, et se disposait à renverser Constance et à s'emparer du *partage* d'Orient. Julien était depuis longtemps décidé à rétablir le culte public du paganisme, bien qu'il n'eût pas craint, par politique, d'entrer dans les ordres mineurs, et il donna le signal de la persécution,

ou du moins l'autorisa par son silence. Ce fut vers le milieu de septembre 361 que les païens de la *Belgica Prima* commencèrent à poursuivre ceux de leurs compatriotes qui faisaient profession de la religion chrétienne. La famille de Bacchius se trouvait en butte aux premiers coups, à raison de la position qu'occupaient plusieurs de ses membres, et du zèle dont ils étaient animés. Sainte Menna fut mise à mort le 4 octobre ; sainte Libaria le 8, et sainte Susanna le même jour, mais dans un autre lieu[1]. Saint Eucharius, qui avait, sans doute, réussi à se cacher momentanément, ne fut martyrisé que le 28 octobre. On sait qu'il fut décapité non loin du confluent de la Moselle et de la Meurthe, dans un endroit où il exista plus tard un vaste cimetière, et que désigne encore aujourd'hui une chapelle élevée au XIVe siècle, probablement en remplacement d'une chapelle plus ancienne.

Lorsque saint Eucharius scella ainsi par une mort cruelle son attachement à la vérité, saint Eliphius l'avait déjà précédé dans la tombe. Arrêté à Grand, avec trente-trois autres chrétiens, il parvint à s'échapper et à se réfugier dans la ville de Toul, où sa mère Lienthrudis était sur le point d'expirer. Elle mourut presque aussitôt après l'arrivée de son fils, car elle est honorée le 22 septembre, qui est bien certainement le jour de son décès.

La présence d'Eliphius dans la ville de Toul ne fut bientôt un mystère pour personne, et, craignant d'être arrêté de nouveau, il partit en secret et se rendit plus secrètement encore à Grand, où il se mit en relation avec les chrétiens qui n'avaient pas été emprisonnés, et où il guérit, dit-on, plusieurs malades. Au bout de deux jours,

1. V. *Acta sanctorum*, aux 4 et 8 octobre.

les païens surent qu'il était dans ce lieu, et il fut obligé de s'enfuir derechef. Mais, soit qu'il désespérât d'échapper plus longtemps aux poursuites des persécuteurs, soit qu'il eût honte de ne pas affronter le péril qui le menaçait, il n'alla pas loin, et même il se mit à prêcher hardiment le christianisme dans les environs de Grand. D'après une tradition qui n'est guère authentique, il aurait converti deux cent vingt-six individus, non compris les femmes et les enfants. S'étant avancé, dans la direction de l'est, jusque sur les bords du Vair, que l'on appelait alors *Vera,* il rencontra, d'après la même tradition, un assez grand nombre de juifs, qui s'étaient réunis pour vaquer, dit Rupert, à la célébration de leur culte, au sujet duquel cet agiographe paraît n'avoir pas eu d'idées bien nettes. Il ajoute que saint Eliphius, s'étant mis à les exhorter, ainsi que les autres assistants, à embrasser la religion chrétienne, il en convertit six cent vingt. Mais les récalcitrants le dénoncèrent immédiatement à Julien, qui, toujours d'après Rupert, aurait traversé cette partie de la *Belgica Prima* vers le milieu d'octobre 361, tandis que, à cette date, il était dans la vallée du Danube inférieur. Julien aurait sur-le-champ condamné saint Eliphius à subir le dernier supplice, et l'agiographe leur prête différents discours, qui n'ont jamais été tenus. Ces discours terminés, le saint aurait demandé la permission de prier pendant quelques instants, avant de mourir. Julien y ayant consenti, saint Eliphius fit sa prière à haute voix, et, sans prendre garde à l'invraisemblance, l'agiographe ajoute que les chrétiens répondirent *Amen.* Aussitôt après, l'empereur enjoignit aux *spiculatores* qui l'accompagnaient de trancher la tête à saint Eliphius. Celui-ci supplia encore Julien d'ordonner qu'il fût inhumé

sur une hauteur que l'on voyait à quelque distance dans la direction du nord. La scène se passait dans une belle prairie arrosée par le Vair, dont le cours est extrêmement sinueux. D'après Rupert, ce lieu serait entre l'ancienne ville gallo-romaine de *Grandesina,* qu'il appelle *Grandis*, et un *vicus* qu'il nomme *Frumentosa*. Mais si ce *vicus,* est, comme on n'en peut guère douter, le village actuel de Fruze, l'agiographe s'est lourdement trompé ; ce qui n'a rien d'étonnant, car il ne connaissait pas le pays. Quant à l'endroit même où les ordres de Julien furent exécutés, il ne peut donner matière à aucune discussion ; car on y a élevé, probablement très-peu de temps après le martyre de saint Eliphius, une sorte de *sacellum*, ou de petite chapelle, dont je parlerai plus loin ; et cette chapelle, qui est à quinze kilomètres de Grand ou *Grandesina*, est, au contraire, fort rapprochée de *Frumentosa* ou de Fruze.

D'après Rupert et un biographe moderne de saint Eliphius, dont je ne rapporte le récit que pour faire comprendre la destination et l'origine des petits monuments que je décrirai bientôt, le saint eut la tête tranchée sous les yeux mêmes de l'empereur. Mais il se releva immédiatement, prit sa tête de la main droite, saisit de la gauche un bâton qui se trouvait là et se dirigea vers la hauteur où il avait demandé à être inhumé. Après avoir fait une partie du chemin, il s'arrêta un instant et planta son bâton dans une roche, de laquelle sortit aussitôt une fontaine, qui est aujourd'hui dans une niche. Julien ordonna alors à ses gardes de poursuivre le saint. Il venait de s'asseoir sur un rocher, qui prit miraculeusement, pour le recevoir, la forme d'un siége, et, à l'approche des gardes, le rocher s'ouvrit de lui-même et déroba à leurs

regards le corps de saint Eliphius, qui ne reparut qu'après le départ de l'empereur. Les chrétiens du voisinage lui donnèrent la sépulture sur le sommet de la colline. Les païens tentèrent vainement d'y mettre obstacle, et il y eut une lutte dans laquelle plusieurs personnes perdirent la vie.

Telle est la légende de saint Eliphius[1], où quelques faits authentiques sont épars au milieu d'une quantité de fables puériles. Le martyre du saint eut lieu, et ceci est incontestable, le 17 avant les calendes de novembre, c'est-à-dire le 16 octobre, 361.

Il s'opéra bientôt des miracles au tombeau de saint Eliphius, et l'on éleva au-dessus de ce tombeau une petite basilique. Le corps du saint resta dans le sarcophage jusqu'après le milieu du xe siècle. En 963 ou 964, saint Gérard, évêque de Toul, qui avait entendu parler des prodiges attribués à l'intercession du martyr, et qui voulait témoigner sa reconnaissance à son protecteur Brunon, archevêque de Cologne et administrateur du royaume de Lorraine, saint Gérard ouvrit le tombeau de saint Eliphius et divisa ses restes sacrés. Il en laissa une petite portion dans l'église même, en envoya quelques parcelles dans la cathédrale de Toul et donna le corps presqu'entier à Brunon, qui le déposa dans l'abbaye de Saint-Martin, à Cologne[2]. J'ai dit *le corps presqu'entier*, bien que Vidric ne parle que des plus gros os, et je tiens ce langage parce que l'archevêque de Cologne Hermann de Hesse, ayant visité, en 1485, la châsse où l'on

1. V. *Acta sanctorum*, t. VII d'octobre, p. 812-815.

2. V. Vidric, *Vita sancti Gerardi, Tullensis episcopi*, dans Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, preuv., col. 138.

avait enfermé les reliques de saint Eliphius, y trouva le squelette à peu près complet[1].

Je ne dois pas parler ici du culte rendu à saint Eliphius dans les pays étrangers, et je me contenterai de renvoyer aux *Acta sanctorum*[2], où l'on rencontre à cet égard les renseignements les plus complets. J'ajouterai toutefois que notre saint fut, pendant longtemps, regardé comme le patron de la ville de Cologne; qu'il était honoré non-seulement dans l'église abbatiale de Saint-Martin, où l'on garde précieusement ses reliques, mais encore dans l'abbaye de Deutz, située sur la rive droite du Rhin; et enfin que son culte finit même, à une date qui n'est pas connue, mais antérieurement au XVIe siècle, par s'introduire dans la ville d'Utrecht, dont les évêques étaient suffragants des archevêques de Cologne.

Quant aux reliques laissées par saint Gérard à la petite basilique bâtie sur le tombeau du saint, et qui prit un peu plus tard le nom d'église Saint-Elophe, on les enferma dans une châsse assez riche, et quand l'édifice eut été reconstruit vers la fin du XVe siècle, la châsse fut placée sur l'autel d'une chapelle bâtie du côté de l'épître, et près de l'entrée de l'église. Environ cent ans plus tard, en 1587, l'armée protestante, commandée par le baron de Dohna, qui marchait au secours du roi de Navarre, passa près de Saint-Elophe. Ce lieu était devenu un petit village. Les maisons furent saccagées, et les pillards arrachèrent les ornements de la châsse, que l'on n'avait pas eu le temps ou la prudence de transporter ailleurs. Les reliques furent respectées; toutefois, comme il était

1. V. Calmet, *ibid.*, t. I, col. 200.

2. V. le tome VII d'octobre, p. 807-812.

resté quelques doutes à cet égard, M. des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, faisant une tournée pastorale en 1612, voulut ouvrir la châsse pour examiner ce qu'elle contenait. Mais les habitants de Saint-Elophe et des villages voisins, notamment de Brancourt, se méprenant sur les intentions du prélat et craignant que, à l'exemple de saint Gérard, il n'enlevât les reliques, s'attroupèrent, le menacèrent dans l'église même et le forcèrent à prendre pour refuge la chaire à prêcher, lieu peu commode pour soutenir un siège, quoique le passage qui y mène soit fort étroit. En même temps, ils dispersèrent à coups de pierres une procession qui arrivait de Neufchâteau, dans le but, croyaient-ils, de prêter main-forte à l'évêque, afin d'en obtenir quelques ossements de saint Eliphius. On parvint à tirer l'évêque des mains des paysans, et il se hâta de s'éloigner, non sans avoir mis en interdit l'église où il venait de rencontrer une telle réception[1].

Les choses restèrent en cet état jusqu'au moment où la Lorraine fut ravagée par les armées de Louis XIII et de ses alliés. En 1633, une bande de Suédois pilla le village de Saint-Elophe, saccagea l'église et brisa la châsse, que l'on avait fait réparer tant bien que mal, et qui fut comme oubliée au milieu de la consternation générale. Cependant, les reliques ne furent pas détruites, et, en 1690, Simon Sallet, seigneur de Li Fou-le-Grand et de Villouxel, et ancien trésorier général de Lorraine, donna à l'église de Saint-Elophe une châsse magnifique, et on y plaça les reliques, après avoir reconnu leur état, sur l'ordre exprès de MM. de l'Aigle et Menget, vicaires capi-

1. V. Ruyr, *Recherche des sainctes antiqvitez de la Vosge*, 2de édition, p. 297.

tulaires de Toul pendant la vacance du siége. Quelques années après, le nouvel évêque, M. de Thiard de Bissy, ayant tout examiné par lui-même, renouvela les authentiques et ordonna d'enfermer les reliques dans une boîte d'étain, couverte de velours rouge, où elles se trouvent encore maintenant[1].

L'église de Saint-Elophe était autrefois le but d'un pèlerinage considérable. Les habitants de la Lorraine, du Barrois, de la Franche-Comté et de la Champagne venaient en foule y invoquer le saint martyr contre la goutte, le calcul, la fièvre et autres maladies, et on conservait dans la sacristie un acte notarié, daté de 1463, et constatant la guérison miraculeuse de Remy Petit, dit Senot, et de sa fille, qui tous deux habitaient la ville de Gray. Le village de Ruppes, lequel est peu éloigné de Saint-Elophe, partageait avec celui-ci l'honneur et les profits du pèlerinage. En vertu d'un privilége qui leur avait été accordé, je ne sais quand ni pourquoi, par un évêque de Toul, les habitants de Ruppes venaient processionnellement prendre la châsse, qu'on ne leur remettait qu'après avoir reçu la caution des plus notables d'entr'eux et dressé un procès-verbal de son état. Elle était ensuite exposée pendant huit jours dans l'église de Ruppes, et les habitants des villages voisins se hâtaient de s'y rendre, soit en procession, soit isolément. Les huit jours expirés, on reportait la châsse à Saint-Elophe, avec autant de cérémonial, et on rédigeait un second procès-verbal, constatant sa remise. L'église Saint-Christophe de Neufchâteau finit par obtenir le même droit, sous les mêmes

1. V. Benoît Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 212.

conditions, au plus tard vers le milieu du siècle dernier ; mais je n'ai pu savoir si elle exerçait ce droit tous les ans, ou seulement de loin en loin.

Il ne faut pas s'étonner de ce qu'un saint dont le culte était tellement populaire soit devenu le patron de plusieurs paroisses. Il était ou il l'est encore des églises de Trondes, de Moutrot, de Punerot, de Graux, de Viviers-le-Gras, de Clérey, de Fécocourt, de Graffigny, dans l'ancien diocèse de Toul; de deux églises paroissiales dans l'évêché de Châlons-sur-Marne, et même de la paroisse de Vaupillon dans le diocèse de Chartres[1]. La plupart de ces églises ne possèdent néanmoins aucune relique de saint Eliphius. Une des paroisses de Neufchâteau (Saint-Nicolas) a été plus heureuse, et, par l'intermédiaire, je crois, d'une dame appartenant à la famille des Salles, elle a obtenu d'un archevêque de Cologne une relique de saint Eliphius, que l'on a tirée de la châsse conservée dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Martin. Aussi, quelques pèlerins se contentent-ils maintenant d'aller à Neufchâteau et ne se donnent-ils plus la peine de gravir la hauteur que couronne le village de Saint-Elophe.

Cependant, c'est encore dans ce lieu que se rendent la plupart des pèlerins isolés et tous ceux qui se sont formés en processions. Le nombre des visiteurs est même considérable, lorsqu'une maladie épidémique ou une autre calamité désole les contrées voisines, et l'on voit alors soit des individus, soit des processions tout entières s'arrêter aux six stations, dont l'ensemble constitue le pèlerinage, et que je vais successivement énumérer.

1. V. M. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. CCCXV.

1° Les pèlerins visitent d'abord une chapelle construite dans une prairie, sur la rive droite du Vair, à l'endroit même où saint Eliphius eut la tête tranchée. Cette chapelle, dont les dimensions sont assez exiguës, ne mérite pas une description; mais l'autel, qui offre le millésime 1614, supporte une grande tablette de grès, sur laquelle on a sculpté les sujets suivants : l'empereur Julien-l'Apostat, la tête ceinte d'une couronne à pointes, ayant dans la main droite une épée fort courte, et assis sur une espèce de trône élevé qu'environnent quatre gardes, armés de glaives et de lances ; saint Eliphius agenouillé près du bourreau, qui lui tranche la tête; le saint portant sa tête de la main droite, un bâton de la gauche, et marchant vers la montagne ; la chapelle dont je viens de parler ; l'église de Saint-Elophe, et enfin une sainte tenant une palme.

Bien que saint Eliphius ait eu des sœurs martyrisées comme lui, et que par conséquent on puisse voir dans le dernier sujet la représentation d'une de ces femmes, je crois que l'on a voulu figurer ici une prétendue sainte, que plusieurs pèlerins vénéraient dans la chapelle du martyre, et qu'ils appelaient sainte Epéotte, sainte Epée, sainte Espalosse, sainte Espalotte et sainte Epagnotte. Quelques-uns voulaient y reconnaître une sœur, et d'autres la servante de saint Eliphius. Mais il est évident que la plupart des formes de ce nom sont tout simplement des altérations populaires des mots *sainte épée* ou *sancta spatha ;* parce que, selon les apparences, on a longtemps gardé dans la chapelle primitive le glaive qui avait servi au martyre de saint Eliphius.

2° La seconde station est celle de la fontaine que l'on vit sourdre à l'endroit où le saint avait enfoncé dans la

roche le bâton sur lequel il s'appuyait. Cette fontaine coule presqu'au niveau du sol, et tout auprès une plaque de fer, de forme triangulaire, et ressemblant presque à une griffe, masque la place où coulèrent quelques gouttes du sang du martyr. Cette plaque a été disposée ainsi pour arrêter la piété indiscrète de beaucoup de pèlerins, qui voulaient absolument fouler aux pieds ce lieu consacré, et elle ne les empêche pas d'user de la même manière les portions voisines de la roche. On a élevé, pour couvrir la fontaine, une espèce de niche en pierre, peu profonde, et dont l'entrée se termine par un bandeau en plein-cintre. Le tympan est orné d'une petite croix latine, et à la droite ainsi qu'à la gauche de cette entrée s'étendent deux rochers, avec retour, qui tracent de la sorte un parvis de faibles dimensions (V. la figure II).

3° A très-peu de distance, en continuant à gravir la hauteur, les pèlerins rencontrent la troisième station. Il s'agit du rocher qui s'ouvrit miraculeusement pour dérober le martyr à la vue des satellites envoyés par Julien. Là encore on a élevé, à l'endroit où la roche présente une excavation qui lui a fait donner le nom de *roche fendue*, un porche ou plutôt une niche. Elle est formée de deux murailles supportant une petite voûte en berceau. Le fond est fermé par le rocher ; mais le devant est complètement ouvert et n'est pas même défendu par une claire-voie. Au-dessus de l'arc qui sert d'entrée se trouve une espèce d'attique, avec amortissements, et on aperçoit dans l'intérieur sur un piédestal, composé d'un socle carré, d'un tambour de colonne et d'une table quadrangulaire, l'apparence d'une statue, qui représentait autrefois saint Eliphius. Aujourd'hui, elle n'a même plus forme humaine, parce que les pèlerins, mus par un sentiment de

piété mal entendu, ne cessent d'en détacher quelques parcelles au moyen de leurs couteaux, et l'on peut calculer l'époque à laquelle la statue finira par disparaitre entièrement (V. la figure III). J'ajoute, quoique la chose ait peu d'importance, que l'on a gravé, au-dessous de l'attique, le millésime 361, qui est la date du martyre de saint Eliphius.

4° Lorsqu'on a gravi la hauteur, on arrive sur un petit plateau bien nivelé, où s'élève l'église paroissiale, entourée d'un cimetière assez vaste et de quelques plantations. C'est au milieu du cimetière, et près du flanc méridional de l'église, que l'on rencontre la quatrième station. Elle a pour objet un siège à dossier, taillé grossièrement dans une roche elle-même fort grossière. Ce siège, qui porte le nom de *chaire de saint Elophe,* est censé représenter le rocher qui s'amollit lorsque le martyr s'y assit un instant. Quoique fort ancienne, la chaire de saint Elophe est passablement conservée, à cause de la dureté de la matière ; néanmoins, les pèlerins trouvent le moyen d'en enlever quelques parcelles, qu'ils emportent précieusement chez eux. Elle est abritée depuis longtemps dans une très-petite chapelle, qui semble avoir pu se fermer autrefois ; mais les vantaux de la porte ont disparu, et il reste peu de chose de la claire-voie qui la surmontait. L'élévation de la chapelle est d'environ deux mètres, non compris une croix, posée sur un socle qui termine le fronton, et la profondeur n'est guère que d'un mètre et demi (V. la figure I).

5° La cinquième station a lieu devant la châsse, et comme j'ai parlé plus haut de celle-ci, de la place qu'elle occupe et des reliques qu'elle contient, je me dispenserai d'y revenir.

6° La sixième et dernière station se fait à l'entrée du chœur. Là, on aperçoit un sarcophage antique, maintenant privé de son couvercle, et dans lequel les restes de saint Eliphius ont reposé jusqu'à l'épiscopat de saint Gérard. Comme on n'a pas voulu, par respect, en opérer le déplacement, il faut descendre quelques degrés pour s'en approcher. On y a tracé assez récemment l'inscription suivante : SEPULCHRUM D. ELIPHII MARTYRIS. AN. 459. A côté ou, pour mieux dire, au-dessus du sarcophage, et sur une dalle supportée par sept petits piliers, ornés de bas-reliefs figurant, on le croit du moins, les parents de saint Eliphius, est couchée une statue de grandeur naturelle. Elle représente le martyr, vêtu d'une dalmatique qui indique sa qualité de diacre, tenant sa tête entre ses mains, et serrant contre son corps, à l'aide du bras gauche, le bâton mentionné dans le récit de Rupert. Un lion est couché aux pieds du saint.

Il n'entre pas dans le plan de ce petit travail de reproduire les diverses prières que l'on récite en s'arrêtant aux stations que je viens d'énumérer. On les trouve, sous le titre de *Méthode ou pratique de piété pour l'instruction et la consolation des Pelérins qui visitent le Tombeau de S. Elophe, et les lieux qu'il a sanctifiés par son Martyre,* dans un petit livre que je rappellerai tout-à-l'heure, et qui contient aussi des litanies en l'honneur de saint Eliphius. J'ajouterai cependant 1° que le pèlerinage doit se terminer par le chant ou la récitation du *Te Deum ;* 2° que certaines églises placées sous le patronage du martyr ont conservé un office *propre,* avec hymne et prose ; et 3° que l'office de saint Eliphius, qui était *semi-double* dans le rit toulois, est *double* dans les *propres* actuels de Nancy et de Saint-Dié.

Je n'ai rien dit encore de l'église de Saint-Elophe ; mais un coup-d'œil jeté sur les figures IV et V remplacera avantageusement la meilleure description. Il parait que les murailles de la nef étaient couvertes autrefois de peintures, qui ont disparu sous plusieurs couches de badigeon. L'une de ces peintures, qui est toute voisine du font baptismal, a cependant échappé au sort commun. Elle représente le saint convertissant en une fois deux cent vingt-six païens, et on lit à côté l'inscription que voici :

Julien empêreur apostat fait
camper son armée à Soulosse
où il apprend que St Elophe par
un seul de ses sermons avoit
converty à la foy de Jesus-Christ
226 payens.

Il importe d'ajouter que l'on montre à Soulosse un lieu nommé la *masure de saint Elophe,* dans lequel, d'après certaines traditions, aurait existé, au IVe siècle, une magnifique *villa* appartenant à Bacchius, père du martyr.

La première biographie de saint Eliphius ne dit rien de cette *villa,* et un pareil silence induit à rejeter les traditions dont il s'agit ; car elle est fort ancienne, ainsi que le prouve son style, sans que l'on puisse toutefois assigner à sa rédaction une date rapprochée du IVe siècle. Je viens de citer la biographie primitive, et je dois dire qu'elle est restée inédite, bien que l'on en rencontre des copies ou des fragments dans quelques bibliothèques[1]. Vers le commencement du XIe siècle, Albanus, abbé du monastère de

1. V. *Acta sanctorum,* t. VII d'octobre, p. 809. Baronius, Tillemont, Baillet, Dom Calmet et d'autres écrivains ont même cru que cette biographie était perdue définitivement.

Saint-Martin, trouvant trop rude le latin de cet opuscule, pria Rupert, abbé de Deutz, de rédiger une vie nouvelle, dans laquelle il conserverait toute la substance de l'ancienne, mais en donnant aux périodes de l'agiographe mérovingien une tournure plus élégante; chose qu'il regardait comme nécessaire, attendu que la vie de saint Eliphius était une véritable légende, en ce sens qu'elle devait être lue au peuple, dans l'église de Saint-Martin, le 16 octobre, jour de la fête du martyr. L'ouvrage de Rupert, qui est intitulé : *Passio sancti Eliphii, martyris,* a été publié par Surius et par d'autres, et il a été récemment imprimé de nouveau dans les *Acta sanctorum,* après avoir été collationné sur plusieurs manuscrits, avec une introduction, dont la valeur dépasse de beaucoup celle du texte; car, ainsi que je l'ai dit, l'écrit de Rupert est des plus médiocres, et je regrette même que sa rhétorique ait condamné à un espèce d'oubli la vie primitive, qui avait au moins le mérite de la naïveté. La *Passio sancti Eliphii* renferme, de plus, des erreurs très-grossières, comme je l'ai remarqué. L'auteur donne plusieurs fois à l'empereur Julien le titre de *rex,* que les Romains méprisaient; il le fait venir dans la *civitas* de Toul à une époque où il était du côté de la Pannonie, et il lui attribue la qualité de sous-diacre, quoique le prince n'ait jamais eu, dans sa jeunesse, d'autre titre que celui de lecteur, au témoignage de Socrate[1] et de Théodoret[2]. Je laisse de côté d'autres erreurs aussi graves.

Les fautes sont plus nombreuses encore et moins excusables dans certains ouvrages publiés depuis la naissance

1. V. *Hist. ecclés.*, liv. III, c. 1.
2. V. *Hist. ecclés.*, liv. I, c. 2.

de la critique historique. J'indiquerai seulement 1° une vie de saint Eliphius imprimée, à Pont-à-Mousson, en 1602, et dont le titre offre, après le mot *par,* les sigles M. P. M. C. D. S. E, qui signifient *Messire P. Machon, curé de Saint-Elophe;* 2° la *Narration panegyrique de St Elophe martyr au duché de Lorraine, par M. François Henry, licencié en droit canon et doyen des chanoines de l'église collégiale de St-Nicolas de Brixey;* Nancy, 1629; et 3° l'*Eloge historique de l'illustre martyr St Elophe, par le R. P. Adrien de Nancy, Capucin;* Nancy, N. Baltazard, 1721, petit in-8° de 86 pages, à la suite duquel on trouve les exercices de piété mentionnés ci-dessus. Il existe d'autres écrits plus modernes; quelques-uns même ont été publiés de notre temps; mais je n'ai pas mission de les juger, et je ne veux pas oublier que, pour cette dissertation, plus que pour aucune autre, j'ai grand besoin de l'indulgence de mes lecteurs.

AUG. DIGOT.

NOTES SUR LA CHAPELLE DE LHOR[1].

La chapelle de Lhor, dédiée à la Sainte-Vierge, est située sur le territoire de la commune des Métairies-de-Saint-Quirin, à 6 kilomètres de Lorquin et à 4 du village de Saint-Quirin, dans une riante petite vallée. Cette chapelle, à laquelle on arrive par une charmante avenue, est aussi vaste que beaucoup d'églises. Elle reçoit, chaque semaine, 150 à 200 personnes qui vont assister à plusieurs messes; les curés des environs s'y rendent de préférence le samedi.

1. Communiquées par M. Jaxel, de Cirey.

Sa construction a dû avoir lieu de 1440 à 1450. Le bâtiment, avec les terres qui l'entourent, fut donné au prieur de Saint-Quirin en 1457. Le prieuré en est resté propriétaire jusqu'en 1789. L'Etat en fit la vente, en 1791, à M. Bertin, de Saint-Quirin. M. Thrévillot, ancien curé de Cirey, en fit l'acquisition en 1836, puis M. Auting, maire de Saint-Quirin, en 1852. Enfin, depuis le 5 juillet 1863, elle appartient à M. J.-C. Laval-Jaxel, de Saint-Quirin.

Voici la traduction, d'allemand en français, de quelques documents relatifs à cette chapelle :

« Je, Jean de Wangen, reconnais, par les présentes, que Nicolas Scheffer, de Saint-Kurin, est venu me prier pour lui donner un emplacement dans le canton de Held, pour y construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame ; ce que je lui ai accordé pour moi et mes héritiers. En même temps, le susdit Nicolas m'a demandé des champs autour dudit emplacement, comptant y demeurer, ne fût-ce que de temps en temps ; lesquels champs je lui ai cédés pour moi et mes héritiers, et à perpétuité, moyennant 9 pièces de monnaie de Metz, payables annuellement à la Saint-Martin, date qui ne pourra être dépassée.

« Pour donner toute force aux dispositions de la présente, j'y ai mis mon sceau le jeudi avant la Saint-Thomas de l'an 1440. »

« Je, Pierre de Linange de Dabo, reconnais avoir loué les cantons de Haies et Hérendhal au nom de la maison de Wangen, en 1446. »

« Nous Conrad, par la grâce de Dieu, évêque de Metz, faisons connaître que, vu les bonnes intentions de notre

père, Nicolas Diétrich, fils de Scheffer, de Saint-Quirin, et Engel, son épouse, qui prennent tant de soins pour la chapelle de Notre-Dame de Lhor, près Saint-Quirin, située dans notre évêché ; laquelle chapelle les susdits ont construite à neuf et entretiennent de leurs propres deniers, leur donnons la faculté et le droit de jouir, pendant toute leur vie, de la chapelle et ses dépendances, afin que ladite chapelle soit bien entretenue et que le service divin puisse y être célébré en temps utile. Nous faisons cette grâce à Nicolas et Engel, sa légitime épouse, afin de les encourager davantage à conserver cette chapelle ; et, en cas de mort, leur enfant jouira des mêmes droits et de tout ce qu'ils auront pu y amesser.

« Pour éviter toute contestation à ce sujet, nous ordonnons à tous nos employés et sujets, ecclésiastiques ou laïques, et selon leurs moyens, de donner aide et protection aux susdits époux, afin que les dispositions précitées soient exécutées sans interruption. Pour ce motif, nous avons scellé la présente de notre sceau, en notre château de Wiches, le jour de l'Exaltation de saint Jean, en 1450. »

—

« Il est porté à la connaissance de tous ceux qui verront la présente, que moi, Engel, je renonce de plein gré, avec la permission de mon mari Sygelhans, et pour mes héritiers, à tous les droits que moi et Nicolas Diétrich feu mon premier mari, ont eu ou ont sur les champs, prés, jardins, pâturages, eaux, aumônes et chapelle de Lhor, que je lègue à l'honorable ecclésiastique Heinrich, prieur de Saint-Quirin, lesquels droits étant accordés à moi et à Nicolas mon premier mari, par une lettre patente que je remets audit Heinrich, prieur de Saint-Quirin, afin que celui-ci jouisse de ces biens comme bon lui semble et comme si je n'existais plus. Pour donner acte et véritable

témoignage, moi Sygelhans sus-nommé, je me joins à Engel, ma femme légitime, pour prier le doyen et tout le chapitre de Saint-Etienne de Sarrebourg de sceller de leur sceau la présente lettre. Ce qui a été fait l'an 1457. »

A l'occasion de la note publiée par M. de Saint-Vincent, dans notre numéro de décembre dernier, sur les noms des Lorrains qui ont fait partie de l'Académie des Arcades, un de nos confrères nous a demandé si les personnages indiqués, aux articles 3 et 6, sous les noms de Françoise *d'Abencourt* et de Joseph *de Gogolin*, ne seraient pas Mme de Graffigny et le baron de Klinglin? L'auteur des *Lettres d'une Péruvienne* s'appelait, en effet, Françoise d'Issembourg-*d'Apponcourt*, dont on a fait, par erreur, *d'Abencourt*. Quant au nom de *Gogolin*, il n'a jamais été porté par aucune famille lorraine, et il se rapporte assez à celui de Klinglin, bien connu dans notre pays, pour qu'on puisse attribuer sa transformation à une faute de copiste. On pourrait, du reste, s'assurer de la vérité, en recourant aux anciens registres de l'Académie de Nancy.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

L'Administration municipale a bien voulu faire déposer au Musée le tableau patronal de l'ancienne confrérie des arquebusiers ou compagnons de la Butte de Nancy, lequel se trouvait dans l'église des Cordeliers : il représente saint Antoine, patron de la confrérie. Notre honorable confrère, M. Guérard, directeur du Mont-de-Piété et de la Caisse d'épargnes, a composé, sur la compagnie des arquebusiers, une notice qui sera communiquée à la Société d'Archéologie dans une de ses prochaines séances.

— M. Postel, doreur, a donné : 1° Une monnaie de Léopold, que nous croyons assez rare, et dont voici la

description : Droit, dans le champ, semé d'alérions sans nombre, une croix de Lorraine évidée et surmontée de la couronne royale. Légende : LÉOP. I. D. G. D. LOT. BAR. REX. IER. Revers, dans le champ, croix de Jérusalem entourée de six L adossés et de trois alérions. Légende : PIÈCE. DE. XXX. DENIERS ; — 2° un jeton en cuivre, d'un prince de la maison de Lorraine; — 3° un jeton de Louis XIII, portant la date de 1614.

— M. l'abbé GASCARD, curé de Dieulouard, a bien voulu enrichir la bibliothèque de la Société d'une copie des statuts de la confrérie de Saint-Sébastien, érigée dans l'église de ce lieu en 1504. Ces statuts, fort intéressants, ne forment pas moins de 103 articles.

— M. ALEXANDRE GENY a aussi offert à la bibliothèque un manuscrit intitulé : *Second mémoire sur les antiquités de l'arrondissement de Château-Salins*. Ce mémoire, composé par M. Dupré, ancien directeur de la saline de Moyenvic et archéologue distingué, renferme des renseignements curieux sur cette localité et sur les découvertes d'objets antiques qui ont été faites, à diverses époques, dans ses environs.

BIBLIOGRAPHIE.

Les personnes qui désireraient souscrire au volume de *Documents sur l'histoire de Lorraine,* qui paraîtra prochainement sous le titre de *Lettres et instructions du duc Charles III relatives aux affaires de la Ligue,* peuvent encore envoyer leur adhésion à M. Wiener, éditeur, jusqu'au 1er mars exclusivement. Passé ce délai, le prix du volume (5 fr. pour les souscripteurs) sera irrévocablement fixé à 7 fr. 50 c.

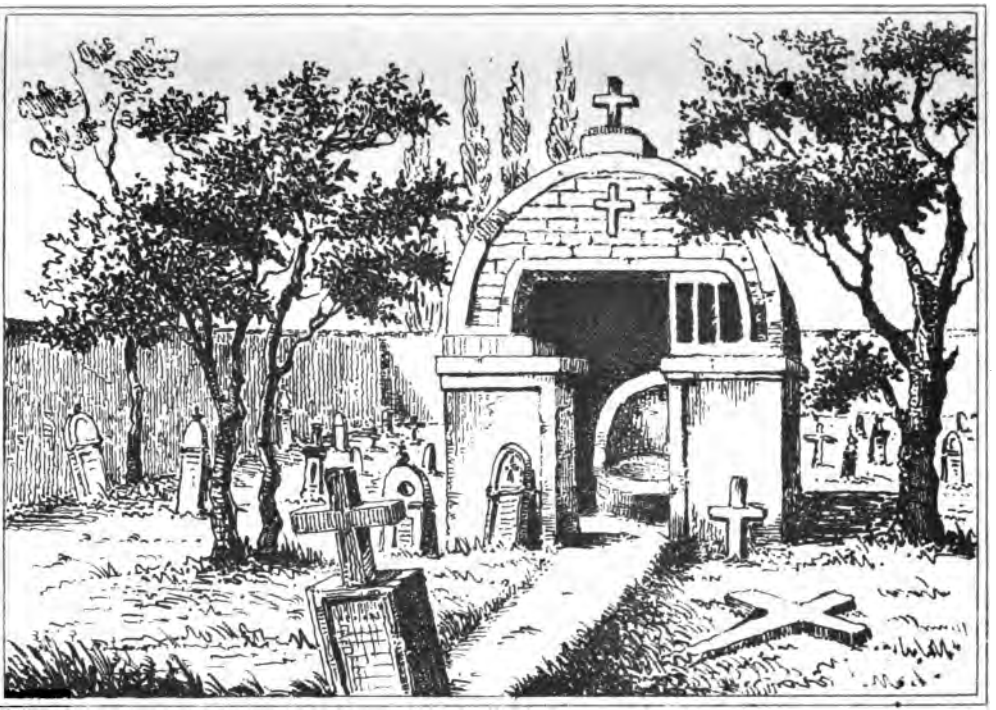
DOUZIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. l'abbé Grand'Eury, curé de Moyen. . . . . 5 fr.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

FIG. 1.



Gve Henry Lith.

FIG. II.



Lith. E. Christophe, Nancy

FIG. 111



FIG. IV.

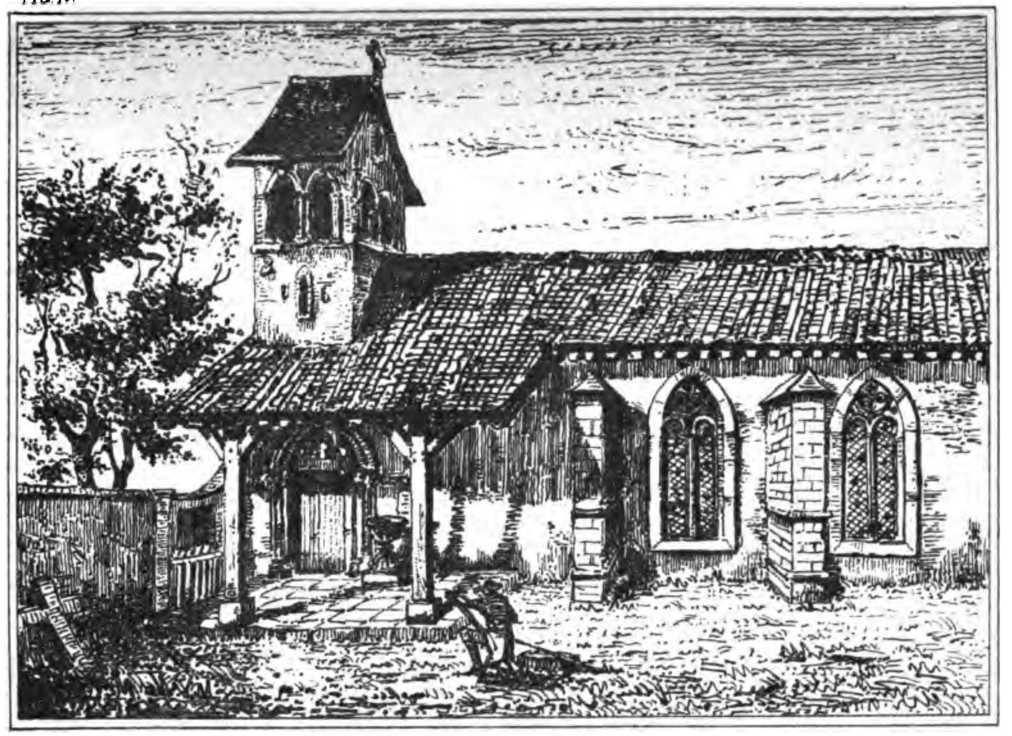
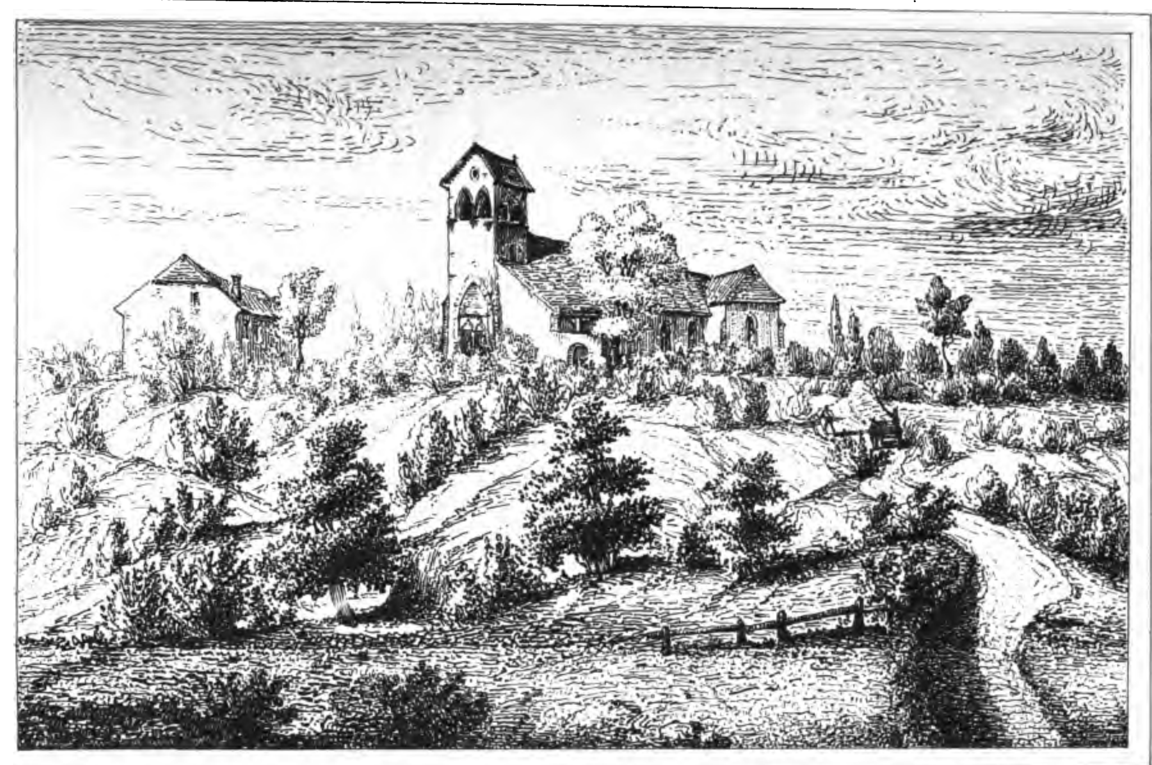


FIG. V



G. Henry. del. Lith. L. Christophe. Nancy.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 mars.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président donne lecture d'une circulaire de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris le 30 de ce mois, et il annonce que M. le baron de Dumast, secrétaire perpétuel, et M. le docteur Ancelon ont offert d'y représenter la Société d'Archéologie.

Il communique ensuite : 1° une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas accuse réception du dernier volume des Mémoires de la Société ; 2° une lettre de M. Boiselle, chargé, dans la dernière

réunion, d'examiner les comptes de M. le Trésorier, et qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance; il envoie un rapport écrit dans lequel, en louant l'excellente administration de M. l'abbé Guillaume et la bonne situation financière de la Société, notre confrère émet le vœu qu'il soit pris des mesures envers ceux de ses membres qui ne paient pas exactement leur cotisation annuelle.

La Société, adoptant les conclusions de M. Boiselle, vote des remerciments à M. le Trésorier.

Ouvrages offerts à la Société.

Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine (895–900). *Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould* (900–911), par M. CH. ROBERT.

Pose de la première pierre de l'église de Raon-aux-Bois. Envoi de M. l'abbé MANGENOT.

Les Armoiries de Melchior de la Vallée, notice sur une gravure nancéienne du XVIIe siècle, par M. BEAUPRÉ.

Helvetus (Ehl, près Benfeld), par M. NAPOLÉON NICKLÈS.

Herbitzheim, par M. JULES THILLOY.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. ARTHUR FORGEAIS.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, janvier–mars.

Revue des Sociétés savantes, décembre 1863.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome VII.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé CORBLET, janvier 1864.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1863.

Rapport sur les travaux de cette Société pendant l'année 1863.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1863, n° 4.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e et 3e trimestres de 1863.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome VI, 3e cahier.

Bulletin de l'Union des Arts de Marseille, tome II, janvier 1864.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, tome VIII, 4e livraison.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, tome II, 1re livraison.

L'Institut, janvier 1864.

Admission de membres.

Est admis, comme membre de la Société, M. Jaxel, employé à la manufacture de glaces de Cirey.

Lectures.

M. H. Lepage continue et achève la lecture du *Mémoire* de M. Aug. Digot *sur les décorations des chapitres de Lorraine.* La Société en vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires. — M. Alex. Geny lit un travail sur les *Voies romaines de la partie occidentale de la cité des Leuci,* par M. Gaudé. Cette dissertation paraîtra dans un des prochains numéros du Journal.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE. — LA TERRE DE SARRECK[1] SOUS LA FAMILLE DE CUSTINE. — DÉNOMBREMENT DE 1681. — OPPOSITION DES HABITANTS.

Les rares auteurs lorrains qui ont parlé de la seigneurie de Sarreck, ont emprunté à Dom Calmet et à Durival les lignes suivantes : en 1681, Philippe de Custine de Guermange donna son dénombrement comme seigneur de Sarreck.

C'est de ce document, curieux surtout pour l'histoire de la féodalité en Lorraine, dont il est ici question ; il nous a été communiqué par le fils d'un des anciens acquéreurs de la terre de Sarreck. Le dénombrement de la seigneurie, donné, le 29 novembre 1681, au parlement de Metz, qui régissait alors tout le pays en vertu des droits de la conquête, et qui fonctionnait avec la fameuse Chambre royale de réunion, fut affiché et lu au prône des paroisses de ce domaine, suivant les attestations des curés et des sergents, du 26 mai 1682. Les maires et gens de justice déclarèrent n'y avoir trouvé aucun sujet de plainte ; mais, le 25 novembre suivant, une violente opposition ne tarda pas à se manifester. Les habitants de Dolving, Gosselming et Oberstinzel s'adressèrent à un notaire de Sarrebourg, ainsi que le constate la pièce que nous reproduisons plus loin ; ils persistèrent dans leur résolution, et, sous le règne réparateur de Léopold, ils parvinrent à échapper à la servitude : ils avaient déclaré, le 3 avril

1. Sarreck, ou mieux *Saarecke*, est aujourd'hui un château avec un moulin dépendant de la commune d'Oberstinzel.

1695, n'avoir jamais reconnu d'autres seigneurs que les ducs de Lorraine, et cela avant et depuis la conquête de Louis XIV. Les litiges occasionnés par ce dénombrement ne se terminèrent que sous le gouvernement de la Restauration, alors que la famille de Custine n'avait plus dans le pays aucune propriété.

L'arrivée de Philippe de Custine[1], de la branche de Guermange, premier seigneur de cette famille à Sarreck, devait rendre à cette seigneurie le lustre que lui avaient enlevé les partages de 1564, 1578 et 1593, quand elle avait pour limites le comté de Dabo, la principauté de Phalsbourg, les baronnies de Lorquin et de Turquestein, les terres de l'évêché de Metz, Sarrebourg, Fribourg et Fénétrange.

Frédéric-Vilhem de Lutzelbourg, ayant perdu sa femme et ses enfants, prit la résolution d'entrer en religion ; il vendit, le 8 avril 1648, à Otto Eberhart Streiff de Labenstein sa part de la terre de Sarrebourg, comprise dans les villages de Dolving, Gosselming et Oberstinzel, la ferme d'Alzine et différentes forêts avec les droits seigneuriaux.

Son beau-frère, Philippe de Custine, seigneur de Guermange, marié à Anne-Suzanne de Lutzelbourg, s'empressa de faire, en temps utile, le retrait féodal, le 22 février 1649. Le 15 mars suivant, une sentence du bailliage de Nancy força le nouvel acquéreur à déguerpir, et, pour obéir aux ordres du parlement de Metz, il fit son dénombrement le 29 novembre 1681. C'est ainsi que les belles

1. Voy. le Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois, qui s'est aidé des manuscrits de Dom Remy Ceillier et des notes de famille ; les archives communales de Dolving et les archives départementales de la Meurthe.

terres de Guermange et de Sarreck furent réunies entre les mains des Custine jusqu'à la Révolution.

A la mort de son père, Adam-Philippe de Custine prit possession de ces deux seigneuries, et, par son mariage avec la comtesse de Caba de Cabergues, fit entrer le titre de comte dans la branche de la famille qu'il représentait.

Leur fils fut Antoine-Philippe, capitaine au régiment de Rosen, mort le 11 juillet 1709, à la suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Malplaquet. De son mariage avec Marie-Louise de Trezca, il eut : Philippe-François-Joseph, grand fauconnier du roi Stanislas, son grand sénéchal en la principauté de Lixheim, qui épousa Marguerite Maguin, héritière du riche comté de Roussy[1], ancien comté de Saint-Paul. Il agrandit la terre de Sarreck et fut un des plus grands propriétaires fonciers des deux parlements de Nancy et de Metz.

Ses fils entrèrent aussi au service de France : trois furent tués ou moururent des suites de leurs blessures pendant la désastreuse guerre de sept ans ; le quatrième, le plus connu, fut le général républicain, le vainqueur de

1. Ce comté est moitié dans le Luxembourg hollandais et moitié dans l'arrondissement de Thionville (canton de Cattenom). M. de Custine demeurait habituellement au château de Roussy-le-Bourg ; il y mourut le 29 octobre 1769, et fut enterré dans l'église de Roussy-le-Village, où nous avons en vain cherché l'épitaphe reproduite par M. Teissier (Histoire de Thionville, p. 324). Son second fils, le vicomte, Philippe Blaikard, maréchal des camps et armées du roi, chevalier, hérita de cette terre ; il mourut en 1786 sans avoir été marié. Le partage des biens de François-Joseph, fait à Nancy, en l'étude de Me Nicolas, tabellion, le 18 septembre 1778, nous apprend qu'il avait un hôtel à Nancy, faubourg Saint-Pierre ; le vicomte, son fils, et son gendre, le baron de Pouilly, depuis député aux Etats généraux de 1789, demeuraient sur la Carrière.

Mayence. Adam-Philippe, comte de Custine, hérita, en 1769, de tout ce que son père possédait dans le département de la Meurthe actuel. Il était alors colonel du régiment de dragons de son nom, où il eut pour officiers MM. de Lezay Marnésia, de Rozières, de Fontenoy, de l'Espée, Duroc (le père du duc de Frioul[1]). Son esprit aventureux, ses entreprises commerciales, la guerre de l'indépendance de l'Amérique, qui lui valut le titre de chevalier de l'ordre de Cincinnatus, et surtout sa fin tragique, occasionnèrent des dettes immenses, qui firent vendre par la nation et ses créanciers ses domaines de Sarreck, Guermange, Niderviller, ainsi que ses fermes, forêts et étangs, disséminés sur toute la contrée. Le peu qui échappa au naufrage passa à ses enfants.

Le général épousa, en 1767, à Paris, mademoiselle de Gagnat de Longny, morte en 1771 ; il en eut deux enfants : Amand-Louis-Philippe-François, qui partagea le sort de son père, et Adeline-Anne-Philippe[2], mariée à M. de Dreux-Brézé, auquel Mirabeau fit, aux Etats généraux de 1789, une réponse devenue historique.

Le malheureux Amand de Custine[3] avait épousé Louise

1. *Catalogue des gentilshommes de Lorraine et du duché de Bar*, Paris, 1863, 1re livraison, p. 20.

2. Aucun journal lorrain n'a rendu compte de la mort de cette dame, au mois de mai 1861 ; son fils aîné remplaça son père à la chambre des pairs, en 1829. L'évêque de Moulins est son petit-fils.

3. Il s'était marié, encore mineur, à Paris, en 1787 ; à l'occasion de son mariage, son père, pour s'acquitter envers lui de ce qui pouvait lui revenir du côté maternel, lui abandonna la terre de Guermange, qui, par suite d'arrangements, rentra dans la masse des biens vendus au profit des créanciers. Aussi le voit-on figurer dans le *Catalogue* cité plus haut comme seigneur de Guermange ; son père est porté comme seigneur des Bachats (au bailliage de Vic). Voir aussi, pour ce dernier, les bailliages de Sarrebourg et de Phalsbourg (*sic*) et

de Sabran, dont il eut Awolphe-Louis-Eléonore, connu dans la république des lettres sous le nom de marquis de Custine. Ce dernier mourut en septembre 1857, laissant à son ami, le marquis de Foudras, une forêt près de Sarrebourg, seul reste des domaines paternels dans le pays. Auteur à 19 ans, il fut l'ami de la princesse de Vaudémont, de Mme Récamier, de M. de Chateaubriant, de la duchesse d'Abrantès, qui écrivit la biographie de sa mère. Avec lui se termine la série des hauts-justiciers de Guermange et de Sarreck, des braves capitaines qui, pendant deux siècles, mirent leur épée au service de la France.

ARTHUR BENOIT.

Adveu et dénombrement de Sarech, écrit de la main de feu M. de Guermange.

29 Novembre 1681.

Le chasteau et maison seigneurial de Sarech, démolis en partie depuis peu, scis sur les bords de la rivière de Sar, au-dessous de la ville de Sarbourg, où il y a prisons et fond de fosse, avec tout son circuit, bassecourt, jardins, chenevières qui contiennent environ sept ou huit jours de terre, et avec appartenances et dépendances en toutes hautes, moyennes et basses justices.

Un moulin sur laditte rivière, un peu au-dessous dudit château, où ses sujets de Sarech sont banaux; un jardin et un meix qui en dépendent, contenant environ quatre jours.

de Lixheim. Amand est qualifié, dans le *Catalogue*, de marquis, tandis que son père figure partout comme comte. Sans doute, à l'extinction de la branche cadette de Pontigny (dont un des auteurs, Christophe, avait été créé marquis par le duc Léopold, le 10 juin 1719), le général préféra conserver le titre sous lequel il était le plus connu.

La thuilerie tout auprès du moulin.....

Une vigne[1], contenant environ quatre jours en friche sur le ban d'Olffingen.....

Le village d'Obersteinsel, au ban duquel la susditte maison seigneuriale est assize.

Plusieurs particuliers dudit lieu paient par an, sur diverses héritages, 31 francs 6 gros 2 deniers de cens.

La communauté doivent (*sic*) 8 francs par an pour avoir permission d'envoyer leurs chèvres au bois.

Chaque laboureur doit 12 œufs de Pâques par an, et chaque manouvrier 8 poullets, assignés sur plusieurs maisons audit lieu.

Chaque tavernier vendant vin doit 4 chappons par an pour avoir permission d'en vendre, outre la gabelle et le goyage.

Chaque habitant dudit Obersteinzel sont obligés au four banal.

Lesdits habitants sont obligés de payer l'avoine des bois, soit qu'ils y ayent des esglands ou non sur le ban de Steinzel ; la communauté doit aussi six francs par an pour les menues amendes.

Sur ledit ban, qui contient environ deux milz jours, il y a un bois appelé Milberg, contenant environ trois cents jours ; un autre nommé Niderfolt, contenant environ quarente jours ; un autre appelé Holtmatt, contenant environ cinquante jours. Le tout audit seigneur.

Le village de Dolfingen. Il est dû, sur plusieurs héritages dudit ban de Dolfingen, quatre albus et six deniers.

Les habitants dudit lieu doivent deux tailles tous les

1. Plusieurs cantons des villages situés au bord de la Sarre étaient plantés de vignes. La guerre de 30 ans ruina ces plantations, qui n'ont pas été rétablies depuis.

ans, savoir : une à Pâques, de douze francs ; l'autre à la Saint-Remy, de dix-huit francs.

Chaque laboureur doit douze œufs de Pâques par an, et chaque manouvrier huit.

Chaque tavernier vendant vin doit quatre chappons par an pour avoir la permission d'en vendre, outre la gabelle et le goyage.

Audit Dolffingen, il y a une mazure appelée Kissenhosslaft avec un jardin contenant un jour ou environ. Au seigneur.

Les habitants ont admodié les menues amendes pour quatre francs et donnent par an huit francs pour avoir permission de mener leurs chèvres au bois.

Les seigneurs de Sarreck ont une moitresse audit Dolfingen dont la maison est ruinée, contenant 98 jours de terre ou environ, le levant d'environ vingt charées de foin, une partie sur le finage dudit Dolffingen, l'autre sur le finage de Gosselmingen, le tout acquesté de Matz Sibert et de Hemich Cassel, de plus un jardin au milieu du village, nommé Speicher Gartein. Il a audit lieu le droit de four banal.

Les habitants doivent admodier tous les ans, auprès du seigneur, la grasse pâture, soit qu'ils y aient des esglands ou non.

Les seigneurs de Sareck ont l'entour de la chapelle de St-Oulry[1], laquelle, avec tout son circuit et jardin, est sur le ban dudit Dolffinguen ; le droit d'étalage, de vendre vin, de tenir taverne, comme aussi de recevoir les offrandes qui se donnent hors de ladite chapelle.

1. Paroisse de Dolving ; la chapelle appartenait au couvent de St-Jean-de-Bassel, qui en était collateur.

Le village de Goselmeinguen, il est dheue par plusieurs particuliers dudit lieu sept francs sept albus et six deniers de cens tous les ans sur les prez.

Chaque tavernier vendant vin audit lieu doivent quatre chappons par an pour avoir permission d'en vendre, outre la gabelle et le goyage.

Les communautés doivent six francs tous les ans pour les menues amendes.

Les habitants dudit lieu sont obligés au four banal.

La grasse pâture desdits bois d'Altzinguen et Gueren appartient aussy audit seigneur, qui la laissera à qui bon luy semblera, quoique les habitants de Gosselming soient obligés de l'admodier tous les ans auprès de luy, soit qu'ils y ayent des esglands ou non.

Les habitants de Saint-Jean-de-Bassel doivent aussi payer l'avoine des bois susdits pour la grasse pâture, jusqu'au bon plaisir du seigneur.

Le finage de Gosselming contient encore cinq milz jours en tout.

A ledit seigneur le droit de tabellionage et de seau dans toutes les seigneuries cy-devant nommées de Sarreck et dépendances; le maître des basses œuvres ne peut y écorcher ny travailler sans la permission dudit seigneur et sans avoir traicté avec luy.

Lesdits villages d'Obersteinzel, comunément appelé Stinzel, Dolffinguen et Gosselminguen sont du bailliage de Nancy, desquels le seigneur de Sarrech est seigneur haut justicier, moyen et bas, seul pour le tout; où il y a signe patibulaire, et a la création d'un maire et eschevin, sergent, qui ont connaissances de toutes les causes tant civiles que criminelles, et juridiction de les juger, dont l'appel est à Nancy.

A de plus ledit seigneur toute sorte d'amendes, confiscations, espaves, attrahières, le droit de main-morte ; enfin toutes les autres prérogatives, droits et émoluments d'envoyer pâturer ses troupeaux sur tous lesdits finages, aussy bien que sur tout celui d'Altorff.

De plus sont les habitants des susdits villages sujets de condition serve, de fourfuiance et de fort mariage envers ledit seigneur, et obligés à lui faire touttes corvées de charrues, charrois et de bras, à volonté, moyennant leur nourriture comme d'ancienneté.

A Hilbesheim, village de la seigneurie de Fénétrange, sont deues audit seigneur de Sarech, sur le Ringult, un franc six deniers.

Aux plaids annaux le maire dudit lieu doit une somme qui hausse et abaisse.

Ledit seigneur qui a un breuil de huit fauchées ou environ, encore cinq ou six fauchées de prez ou environ avec quatorze ou quinze jours de terre en plusieurs lieux.

Le thier des dixmes appellés les dismes de Wilspurg (Kirburg, Kerprich).

Audit seigneur appartiennent quatre vingt et dix chappons de rente annuelle assignés sur des maisons ou héritages à Azoudange, village de la châtellenie de Fribourg, évesché de Metz, vingt poulles nommées les poullets.

Comme aussy vingt poulles nommées les poulles de carhanal sur les maisons des villages de Ridin et Deich, situés près de la ville de Sarbourg.

Le moulin de Bottling[1], doit pour le cours de l'eau, tous les ans quatre bichets de bled et un resal d'avoine et un franc, trois albus d'argent (à la place duquel moulin on a baty un battant d'écorce).

1. Bettling, commune de Bühl.

Opposition et protestation contre le dénombrement de M. de Custine[1].

Par devant le notaire royal demeurant à Sarrebourg, soubsigné, et témoins en bas nommés, sont compareus en leur personne les habitans et communauté de Dolfing, Gosselming et Steinzel, sçavoir : pour ledit Dolfing, Michel Tisserand, Philippe Jacob, étant authorisés du restant de leur communauté par la déclaration que lesdits habitans ont faite cejourd'hui au soubsigné notaire. Jean Didier, Léonard Louis, pour et au nom de la communauté de Gosselming, envoyés pour lesdits effets, ainsi qu'ils ont dit. Sondag Christmann, tant pour lui que pour son camarade, n'estant qu'eux deux dans le village dudit Steinzel, faisant pour ledit village, lesquels ont déclaré qu'ayant eu communication du dénombrement que messire de Custine a donné à la Chambre Royale pour les villages susdits, seigneurie de Sarreck, lesquels ont dit et déclaré qu'ils s'opposent formellement sur certains articles posés audit dénombrement, qui sont directement contraires aux droits et privilèges que lesdits habitans ont et doivent avoir èsdits villages.

Premièrement, pour les huit francs qu'il répète pour les chèvres, ladite somme lui est entièrement déniée, pour raison de quoi, que ce fait a été une force et violence nouvellement établie et fait écrire le titre.

Secondement. Ledit sieur de Custine rapporte dans sondit dénombrement que les bois appelés Dolfingusberg, Etzel, Rothilrkvald, et un autre petit auprès de la vigne, sont au seigneur. Lesdits habitans ne disconviennent aucu-

1. Archives de Dolving.

nement que leur seigneur soit seigneur hault justicier, moyen et bas pour en tirer les épaves et confiscations qui y peuvent arriver ; cependant ledit seigneur ne peut y prétendre aucuns droits, pour appartenir auxdits habitans la vaine et grasse pâture, bois mort et mort bois, pour leurs affouages dans ledit bois ; et peuvent prendre du bois de marnage pour bâtir, et ce raisonnablement sans excès ; et ne peut justifier ledit seigneur justicier que les prédécesseurs aient jamais rien tiré desdits bois, soit de haulte futaye ou aultres bois d'affouage, comme il se peut justifier, si besoin est.

Tiercement. Pour ce qui regarde les deux tailles portées audit dénombrement, la communauté n'y est aucunement obligée ; les sommes se payoient par ceux qui sortoient de la seigneurie ou alloient résider ailleurs et payoient annuellement sa cote-part sans difficulté annuellement, et la recepte se faisoit par le maire dudit Dolving. Lesdits de Dolving soutiennent que leur maître n'a rien à prétendre de la grasse pâture, ni moins à la vaine, puisqu'ils payent annuellement l'avoine des bois. Le seigneur n'a jamais eu vain pâturage à Gosselming, ni a jamais eu troupeau, ni aucun bétail qui y ait pâturé, qu'il puisse justifier.

Finalement, lesdits habitans et communautés desdits Dolfing, Gosselming et Steinzel s'opposent à la condition serve, fort fuyance et fort mariage, et demandent un règlement comme les autres villages de ladite terre.

Protestant lesdites communautés de ne faire ni aller du contraire desdites oppositions, jusqu'à ce que ledit seigneur aura justifié le contraire de ce que lesdites communautés exposent, et dépens, dommages et intérêts qui en pourroient résulter.

Fait et passé à Sarrebourg, le vingt-quatre novembre mil seize cent quatre-vingt-deux.....

L'an 1682, le 25 novembre, fut la présente opposition et protestation signifiée au sieur Schmidt, admodiateur de la seigneurie dudit Sarrick, au nom de messire de Custine, seigneur dudit lieu, parlant à...... audit Sarrick, par moi sergent royal à Sarrebourg, y résident, soubsigné, commis à cette fin, à ce qu'il n'en ignore, lui ai laissé copie tant de ladite opposition que du mien exploit, les an et jour que dessus. Signé à l'original : Jean-Michel Champain, avec paraphe.....

Un de nos honorables confrères nous adresse la lettre suivante :

Amiens, 9 mars 1864.

Monsieur le Président,

En lisant la notice sur les monuments lorrains à Rome, de Mgr Pierre Lacroix, qui se trouve insérée dans le dernier volume des Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, j'ai été surpris d'y rencontrer une erreur assez grave que je m'empresse de vous signaler.

En parlant de Bernardin d'Aubouey, Mgr Lacroix n'hésite pas à le croire membre de la famille Lescuyer; ce qui est inexact, son nom patronymique étant François, car il était fils de Simon François, seigneur de Clouange et Saulny en partie, prévôt, gruyer et receveur de Briey, et de Barbe Bégin, sa seconde femme, qui fit hommage, le 17 septembre 1585, de la seigneurie d'Aubouey. Celle-ci était alors veuve.

D'un autre côté, Mgr Lacroix se trompe dans la description des armoiries de Bernardin d'Aubouey. Ainsi, d'après lui, l'écu est parti au premier : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est Lorraine...

Je regrette d'être obligé de dire à Mgr Lacroix que ces armes, qu'il a cru être celles de Lorraine, sont celles de la famille François d'Aubouey, qui ont beaucoup de similitude avec les précédentes.

En effet, François d'Aubouey porte d'azur à la bande d'argent de trois éperviers au naturel becqués et membrés d'or, armés de sable prenant leur vol.

Si le temps ne me pressait, je ne désespérerais pas de trouver la des-

cendance de Bernardin d'Aubouey et celle de ses collatéraux, ainsi que le nom de sa femme, qui est peut-être une Lescuyer, ainsi que l'indiquent ses armoiries placées à la gauche de celles de son mari, comme il est d'usage en blason.

Peut-être est-ce les armes de l'une des deux femmes de Simon François, père de Bernardin d'Aubouey ? Le nom de sa première femme est inconnu ; peut-être était-elle une Lescuyer ?

Lors même qu'il n'y aurait aucun document qui attestât que Bernardin d'Aubouey s'appelât François et non Lescuyer ; d'après les lois qui régissent le blason, on verrait de suite, à la simple inspection de ses armoiries, qu'il n'était pas de la famille Lescuyer. S'il eût été de cette famille, il en eût porté les armes : parti au premier de l'écu et non au deuxième, car toute personne qui écartelle ses armes de celles d'une autre famille place toujours les siennes au premier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Du HAUTOY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. DE GONNEVILLE a offert au Musée une médaille, frappée pour l'intronisation du premier évêque de Nancy, M. de La Tour-du-Pin-Montauban.

Cette médaille, qui mesure 0m095 millimètres de diamètre, porte, au droit, le portrait en buste du prélat, sur un médaillon ovale que soutiennent la Lorraine et Nancy, symbolisées par deux femmes couronnées. Le génie de la France parle à la Lorraine, vers laquelle il tourne la tête et lève la main. Ces trois personnages sont déterminés par l'écu de leurs armes. La légende de ce côté est : AD RELIGIONIS AUGMENTUM. Au revers est l'écusson de l'évêque, armorié, orné des attributs de l'épiscopat et entouré d'un double cercle de caractères formant la légende que voici : LUD. APOLLINARIS DE LA TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN, PRIMUS EPISC. NANCEIENSIS ET LOTHARINGIÆ PRIMAS INTRONISATUS DIE XV JUNII MDCCLXXVIII.

Les deux faces de cette médaille ont été séparément coulées en plomb, puis réunies au moyen d'un mordant solide, et bronzées ; elles sont signées par NICOLE, élève de Saint-Urbain, qui a gravé, pour le prince Charles de Lorraine et pour le Roi de Pologne, plusieurs médailles qui lui font honneur.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1864.

Visite de M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, au Musée lorrain.

—

A son passage à Nancy, le 8 de ce mois, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique est allé visiter le Musée lorrain, accompagné de M. le Recteur, de M. le Secrétaire général de la Préfecture, de MM. les Adjoints et d'une partie des Membres du Conseil municipal ; les honneurs du Musée lui ont été faits par M. Henri Lepage, président du Comité.

Après avoir examiné la façade intérieure du Palais et exprimé le regret que le rapprochement du mur ne permît pas d'en embrasser convenablement l'ensemble, M. Duruy est monté dans la Galerie des Cerfs, dont il a admiré les vastes proportions. Il s'est arrêté d'abord devant les tapisseries de la tente du duc de Bourgogne, qui ont fixé longtemps son attention ; puis, surtout, devant

les portraits du grand cardinal de Lorraine et du duc Charles III, fondateurs de l'Université de Pont-à-Mousson, aujourd'hui rendue à Nancy par un acte de haute et intelligente justice du Gouvernement de l'Empereur.

Son Excellence s'est informée, avec beaucoup d'intérêt, des moyens à l'aide desquels ont eu lieu les premières restaurations du Palais ducal et la création du Musée, et Elle a félicité le Comité, dans la personne de son Président, de la persévérance qu'il a mise à fonder cette œuvre nationale, que l'avenir est appelé à développer.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 avril.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président communique une lettre par laquelle M. Lucien Adam, substitut à Epinal, président de la commission formée dans cette ville pour l'organisation de la cavalcade historique qui doit y avoir lieu à l'époque du Concours régional, demande que la Société d'Archéologie s'associe à cette manifestation, dont le but est de rappeler des souvenirs se rattachant à notre histoire nationale. La Société, voulant s'associer à cette idée, vote une somme de 20 francs à titre de souscription.

Le Président dépose sur le bureau : 1° le rapport que M. le docteur Ancelon a lu au Congrès des délégués des Sociétés savantes, sur les travaux de la Société d'Archéologie ; 2° 26 chansons anciennes, la plupart avec leurs

airs notés, adressées par M. Gaudé, instituteur à Vaudeville, pour prendre place dans le supplément au Recueil de poésies populaires que la Société se propose de publier.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 6e année, 1863.

Mémoires de la même Société, 1863.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. VI, 1863.

Discours prononcé à la séance solennelle et publique de la Société d'Emulation des Vosges, par M. Lucien Adam.

Les Trois ordres de la province des Evêchés et du Clermontois. Assemblées politiques tenues à Metz, par M. de Straten-Ponthoz.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 1864.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, mars-avril.

L'Institut, février-mars 1864.

Société des Antiquaires de Picardie. Rapport sur le concours de 1863, par M. l'abbé Corblet.

Annales archéologiques, par M. Didron, janvier-février 1864.

Bulletin de l'Union des Arts de Marseille, février 1864.

Etude sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise, par M. H. Defay.

Jarnac enferré par lui-même ; réponse à M. E. Levasseur, à propos du catéchisme d'économie politique, par M. Humbert.

Compte-rendu des travaux de la Société charitable de saint François Régis de Nancy en 1863. Envoi de M. VAGNER.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Lucien Adam, substitut à Epinal, par MM. Henri Lepage, L. Lallement et Arnaud ; M. Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines (Meuse), par MM. Justin Gaudé, H. Lepage et L. Wiener.

Lectures.

Il est donné lecture : 1° d'un travail de M. l'abbé Guillaume sur la *Découverte d'un cimetière mérovingien à Maizières-lès-Vic ;* 2° d'un mémoire de M. l'abbé Deblaye, intitulé : *Inventaire du trésor de l'église de Mattaincourt en* 1684. La Société vote l'impression de ce dernier dans le prochain volume de ses Mémoires.

MÉMOIRES.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A MAIZIÈRES-LÈS-VIC.

Les journaux du département n'avaient pas encore annoncé au public la découverte récemment opérée à Maizières-lès-Vic, que M. le Préfet de la Meurthe, averti par M. le Sous-Préfet de Château-Salins, avait bien voulu se donner le soin d'en prévenir le Président du Comité du Musée lorrain et d'indiquer les mesures à prendre pour prévenir les fâcheuses conséquences de la précipitation. Le Comité ayant immédiatement député vers l'endroit de la trouvaille l'un de ses membres, une enquête a eu lieu,

et on aura désormais, sur cet événement archéologique, des détails complets et précis.

Le sieur Muller, berger communal de Maizières, ayant fait acquisition d'un terrain situé sur le plateau d'un monticule, au midi et à 200 mètres environ du village, au canton dit du Stemberg, résolut de le défoncer pour le mettre en pleine culture. Le haut du Stemberg est à plusieurs kilomètres et à l'occident du canton dit de Galas, demeuré célèbre dans la contrée par la station qu'y fit, vers le mois de septembre 1634, une partie des troupes que commandait le général dont il a conservé le nom.

Le terrain acquis par le sieur Muller peut avoir 120 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 25 mètres, ce qui lui donne une superficie d'environ 3,000 mètres. Le propriétaire, aidé du sieur Antoine, manœuvre, en a déjà fouillé la partie orientale sur une surface approximative de 850 mètres, et c'est en opérant ce travail qu'il a mis à découvert des squelettes humains au nombre de plus de cent. Ils n'étaient inhumés ni par rang ni avec symétrie ; les sépultures étaient, au contraire, très-irrégulièrement disposées. Deux particularités seulement se sont fait remarquer : la première, que tous les corps avaient le visage tourné vers le levant ; la seconde, que ceux à côté desquels on a trouvé des armes, étaient enterrés à une profondeur de 100 à 120 centimètres, tandis que les autres ne l'étaient qu'à celle de 60 à 80. Quelques-uns des squelettes étaient de grandeur remarquable ; les ossements ayant été immédiatement rentrés sous terre, il n'a pas été possible d'en constater les dimensions. Néanmoins, notre confrère, M. le docteur Ancelon, de Dieuze, en a fait demander et en a obtenu quelques-uns pour en faire un objet d'étude. Les sieurs Muller et

Antoine, qui ont exécuté leur exploration avec une intelligence qu'il est juste de constater, ont recueilli, entre autres curiosités, des morceaux d'ambre jaune qui n'a rien perdu de son parfum. Ils ont remarqué que cet aromate se trouvait tout près de la tête des corps sur lesquels gisaient les plus riches ornements, ce qui fait présumer que ces corps étaient ceux de personnages constitués en dignité.

Voici la nomenclature des objets trouvés par le sieur Muller dans la partie retournée de son terrain. Ils ont été dessinés et mesurés avec exactitude, et la planche qui accompagne cette note en représente les principaux.

N° 1 *de la planche*. Une fibule à jour, oblongue et plate, ayant la tête à vive-arête et l'autre bout cintré. Au revers, trois pieds-percés destinés à recevoir l'épingle devant fixer le bijou au vêtement. Longueur, 0,058^{m} ; largeur, 0,022.

N° 2. Une fibule de forme élégante, en bronze et recouverte d'une belle patine, de même que plusieurs autres objets de même espèce. Au revers, quatre pieds-percés. Longueur, 0,045^{m} ; largeur, 0,040.

N° 3. Fibule recourbée dans sa partie inférieure, qui est à peu près ronde et terminée par une figure de fantaisie. Longueur, 0,045^{m}.

Une autre fibule de même genre que la précédente, mais plus petite de moitié.

N° 4. Lamelle de bronze blanc, ouvragée, ayant un trou au milieu et deux autres à l'une de ses extrémités. Longueur, 0,090^{m} ; largeur, 0,013.

N° 5. Une paire d'agrafes, ouvragée. Longueur de chacune, 0,038^{m}.

N° 6. Une petite agrafe plate. Longueur, 0,042^{m}.

N° 7. Une fibule en bronze, ovale, sphéroïde et striée.

N° 8. Une fibule plate, ornementée. Longueur, 0,035m; hauteur, 0,027m.

N° 9. Fibule plate, ornementée et de forme rappelant celle d'un fer à cheval. Hauteur, 0,028m.

N° 10. Petite boucle ronde et striée.

N° 11. Boucle en fer avec son ardillon.

N° 12. Fibule portant 0,055m de circonférence. Elle est formée d'une rondelle de cuivre ou de bronze sur laquelle a été appliquée, au moyen de petits clous, une feuille d'argent, mince et fortement estampée. On y voit l'empereur, assis sur un trône, ayant la tête couverte d'une couronne à pointes ; il tient de la main droite un long sceptre et de la gauche la statue de la Victoire soutenant une couronne. On lit autour la légende : INVICTA ROMA – VTERE FELIX. Au revers de la fibule on voit encore la tête de l'épingle, la charnière sur laquelle elle tournait, et le crochet qui en arrêtait la pointe.

N° 13. Un tiers de sou bien conservé, à l'exception de la légende qui ne se peut que deviner. Au droit : le buste impérial tourné à droite ; au revers, la Victoire marchant aussi à droite.

N° 14. Une monnaie de bronze, probablement d'Anthémius. Au droit, la figure de l'empereur, fruste ; au revers, le monogramme du Christ bien saillant.

N° 15. Un anneau en bronze. Le chaton circulaire a, de diamètre, un centimètre, et porte, gravée au trait, une croix grecque cantonnée de quatre globules.

N° 16. Une clé, avec anneau, ouvragée et perforée. Hauteur, 0,05c.

N° 17. Petite agrafe en fil de fer. Longueur, 0,05c.

Nos 18, 19, 20. Grains de collier colorés, ayant un cen-

timètre de hauteur sur 0,045^{m} de diamètre. Sur fond rouge, les lignes sont blanches ou bleues et les points jaunes.

Les grains dessinés sur la planche, ne le sont que comme spécimen. On en a déterré en assez grande quantité, de forme et de grosseur diverses.

N°s 21, 22, 23. Vases en terre grise, fine, de bonne conservation et mesurant : le n° 21, hauteur, 0,12^{c}, ouverture, 0,15^{c} de diamètre, 20 au ventre et 0,06 au fond ; le n° 22, 0,14^{c} de hauteur, 0,20 dans son plus grand diamètre, 0,05 au fond ; le n° 23, hauteur, 0,10^{c} ; diamètre, 0,12 à l'orifice, 0,15 au ventre, 0,06 en bas.

N° 24. Une hache à laquelle le manche s'adaptait au moyen d'un trou qui en recevait une extrémité et d'un clou qu'arrêtait une langue de fer recourbée. Hauteur, 0,18^{c} ; à la tranche, 0,11^{c}.

N° 25. Une hache d'autre forme. Hauteur, 0,15^{c} du tranchant au marteau ; largeur de la lame, 0,14^{c}.

N° 26. Petit instrument tranchant avec un anneau à l'extrémité. Longueur, 0,08^{c}.

N° 27. Boucle de ceinturon en fer. Longueur, 0,128^{m}.

N° 28. Petite pince étroite et mince, en cuivre. Longueur, 0,07^{c}.

N° 29. Petite pince plate et s'élargissant vers l'extrémité qui est un peu recourbée. Longueur, 0,05^{c}.

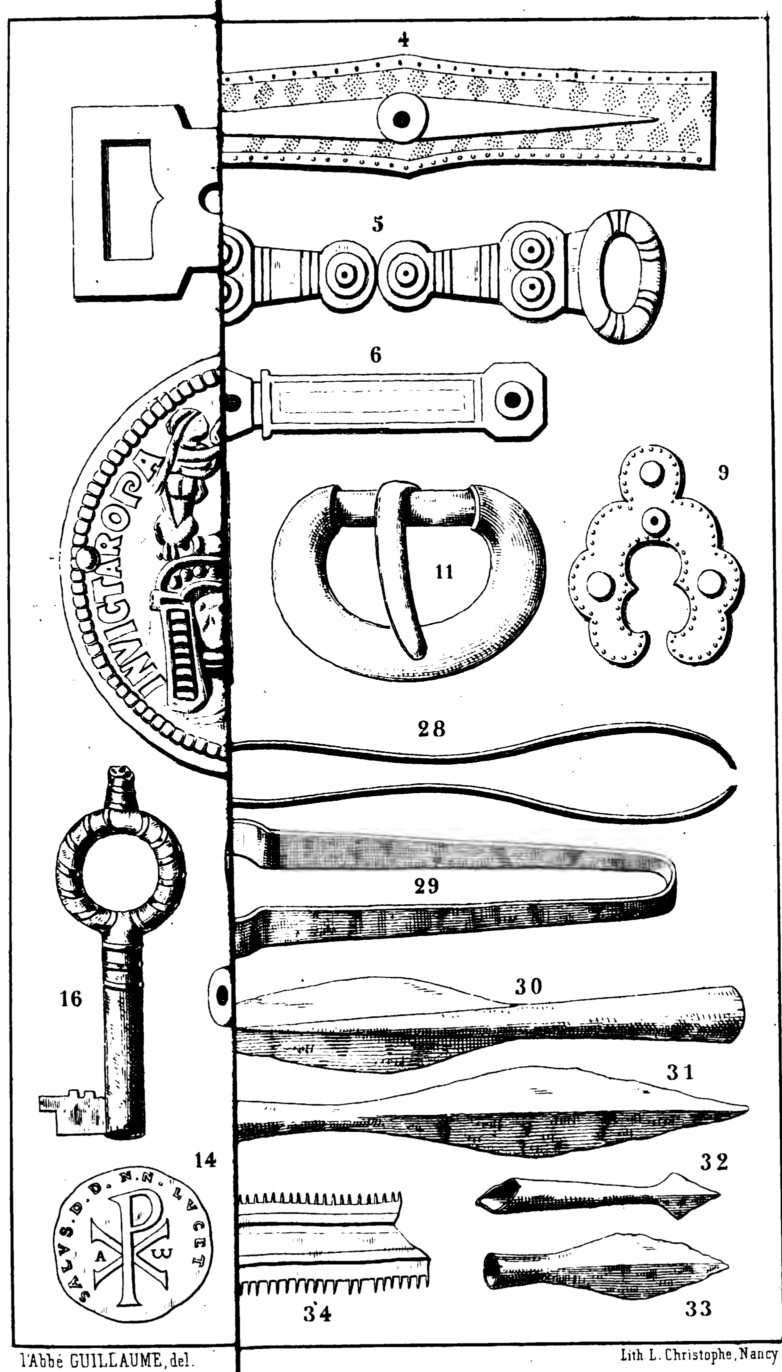
N° 30. Fer de lance avec sa douille et côte saillante au milieu. Longueur totale, 0,25^{c}.

N° 31. Fer de lance uni, avec sa douille. Longueur totale, 0,36^{c}.

N° 32. Fer et pointe de flèche. Largeur, 0,067^{m}.

N° 33. Fer de javelot. Longueur, 0,05^{c}.

N° 34. Fragment de peigne en os.



l'Abbé GUILLAUME, del.

Lith. L. Christophe, Nancy

Autres objets dont la forme, plus ordinaire ou mieux connue, a pu n'être pas représentée par le dessin :

N°s 35, 36, 37. Fibules en bronze se rapprochant de celle qui est donnée sur la planche sous le n° 7.

N° 38. Boucle de ceinturon en fer avec deux clous en cuivre sur la plaque. Longueur, 0,08^{c}.

N° 39. Plaque de ceinturon en fer, ayant 0,05^{c} de largeur, un peu plus de hauteur et ornée d'un clou en cuivre à chaque angle et au milieu.

N° 40. Une autre plaque circulaire, d'un diamètre de 0,06^{c} avec deux clous en cuivre parallèles placés au tiers du cercle.

N° 41. Une autre plaque à peu près carrée, écornée, de 0,07^{c} de longueur, ayant encore conservé trois clous en cuivre, placés aux angles.

N°s 42, 43, 44. Fers de lance avec leur douille, mesurant :

Le 1er, 0,16^{c}	de lame,	0,16^{c}	de douille et	0,025^{m}	de largeur.
Le 2e, 0,15	—	0,10	—	0,025	—
Le 3e, 0,18	—	0,08	—	0,024	—

N°s 45 et 46. Deux haches de force différente, mais de forme ordinaire.

N°s 47, 48, 49. Trois fers de javelot portant :

Le 1er, 0,065^{m} de lame, 0,035^{m} de douille, 0,015 de largeur.

Le 2e, 0,065^{m} de lame, 0,027^{m} de douille, 0,014^{m} de largeur.

Le 3e, 0,054^{m} de lame, 0,028^{m} de douille, 0,011^{m} de largeur.

N°s 50 et 51. Deux pointes de flèche portant :

L'une 0,040^{m}, de lame, 0,011^{m} de douille, 0,013^{m} de largeur.

L'autre 0,043^{m}, de lame, 0,017^{m} de douille, 0,010^{m} de largeur.

N° 52. Une javeline bidentée ayant un mètre de longueur et trois centimètres de circonférence.

N°s 53, 54, 55, 56, 57. Cinq lames de glaive en fer ou acier, tranchantes d'un seul côté et sans rainures ; elles portent :

La 1re, 0,60 cent. de longueur, y compris la poignée.

La 2e 0,47.

La 3e et la 4e, 40.

La 5e, 0,45.

Les quatres premières ayant une largeur de 0,04 cent. et la 5e seulement une de 0,03.

N° 58. Plusieurs lames détériorées qui ont pu être des scramasaxes ou des poignards.

N° 59. Plusieurs lames de couteau oxydées.

N° 60. Une boucle en fer avec le cercle de l'ardillon.

N° 61. Une boucle ovale en fer.

N° 62. Un anneau rond en fer.

N° 63. Une longue aiguille en fer ; 0,135 millim.

N° 64. Fragments de vases en métal très-mince, de couleur argentine, mais entièrement déformés.

Tous ces objets, attentivement examinés, révèlent l'existence, sur le haut du Stemberg, à Maizières, d'un cimetière de l'époque mérovingienne, c'est-à-dire du ve au VIIIe siècle de l'ère chrétienne. On sait qu'Anthémius, empereur d'Occident, de qui paraît être la pièce de monnaie au monogramme du Christ, et dont il a été fait mention ci-dessus, régna de 467 à 472. Les morts dont on vient de remuer les cendres et fouiller les tombeaux argileux n'ont donc été ni Allemands ni Suédois, à l'époque des guerres de Charles IV. Depuis au moins huit siècles

déjà ils dormaient leur sommeil, quand le général Galas fit camper ses troupes au-dessus de Maizières; quand le duc de Weimar lâcha ses soldats sur la malheureuse Lorraine, qu'ils traitèrent en pays conquis, et qu'ils dépeuplèrent après l'avoir ravagée.

Le sieur Müller ayant porté ses observations sur les divers accidents du terrain dont il est propriétaire, présume, d'après ce qui lui est advenu, qu'il y aura encore nombre de squelettes à déterrer, nombre de lances, de javelots, de glaives et d'autres objets à recueillir; c'est une riche moisson archéologique qu'il espère et qu'il annonce.

L'abbé GUILLAUME.

Notre vénérable confrère, M. Sonnini, demeurant à Port-Louis (Morbihan), a réclamé contre l'omission de l'illustre Charles-Sigisbert Sonnini, de Manoncourt, sur la liste donnée dans le recueil des Lorrains qui ont fait partie de l'Académie des Arcades. Il a eu l'obligeance de communiquer le diplôme qui proclame Farnèse Sonnini sous le nom de *Fisiofilo*, nom assurément bien choisi par l'ami et le collaborateur de Buffon. Rien ne manque à ce document respectable, ni la signature du custode général de l'Arcadie, Nivildo Amarinzio, ni celle du sous-custode, Florimondo Egireo, ni la présentation de deux *gentilissimi e valorissimi compostori*.

Toutefois, nous osons dire que la liste des titulaires arcadiens venus de nos contrées n'en est point infirmée. En effet, Sonnini est simplement reçu pasteur *surnuméraire* (*soprannumero*). On lui réserve bien le droit de solliciter plus tard, en cas de vacance, et après un inter-

valle qui ne pourra être moindre d'une année, son admission dans le collége des Arcadiens et l'entrée des campagnes d'Arcadie ; mais la date du diplôme explique fort bien comment des soucis bien autrement graves lui firent oublier une pareille poursuite. En effet, cette pièce est délivrée dans la Néoménie du mois de Poseidon, la quatrième année de la 641e Olympiade, avec la seconde date de l'ère des Arcades *ab A. I. Olympiade XXIV. Anno I.* Or, en traduisant en style profane et vulgaire cette chronologie mythologique et bucolique, on trouve que ce fut peu de mois avant la Révolution, alors que Sonnini, sous les ombrages de Manoncourt, tout près de Nancy, anticipait sur les travaux de la future Société lorraine d'acclimatation, en naturalisant chez nous plusieurs plantes très-utiles. L'époque du grand cataclysme révolutionnaire n'était plus trop l'ère des Olympiades, ni celle des bergeries arcadiennes. A ce moment, Sonnini, l'ancien officier de hussards, le capitaine du génie maritime, l'homme si célèbre par ses voyages en Afrique et en Amérique, se souvint qu'avant tout cela il avait été docteur en philosophie à quinze ans, avocat au Parlement de Nancy à dix-sept. C'est ainsi que le célèbre Sonnini de Manoncourt, de la maison de Farnèse, l'ancien soldat devenu le pasteur Fisiofilo, se retrouva tout-à-coup le citoyen Sonnini, juge de paix, un instant après juge au tribunal de Nancy, et bientôt administrateur du département de la Meurthe. C'était là une des voies, d'ailleurs hélas ! assez nombreuses, qui conduisaient tout droit à la terrible barre du tribunal révolutionnaire. Sonnini l'éprouva bientôt, et ce fut par un rare bonheur qu'au bout de cinq mois de détention, il fut rendu à la liberté. Inutile de le suivre dans les événements postérieurs qui le conduisirent, à la fin de sa carrière, jusqu'en Moldavie.

Au surplus, la question de savoir si l'illustre Sonnini a été admis dans le collége sacré des Arcadiens, s'il a pu dire *et ego in Arcadia*, est très-indifférente pour sa gloire, heureusement pour lui fondée sur des titres bien autrement considérables. La Lorraine revendiquera toujours comme une de ses plus grandes illustrations cet homme également respectable par l'éclat de son talent, par ses immenses travaux, ses nombreux services rendus à la science, sa droiture constante et par ses malheurs immérités.

DOCUMENTS INÉDITS[1] SUR DEUX ARTISTES LORRAINS DU XVIIIe SIÈCLE.

(Charles Marote. — Jean-Joseph Chamant.)

A Son Altesse Royale.

Monseigneur,

Supplie très-humblement Charles Marote, peintre, demeurant à Nancy,

Disant que, n'ayant pas eu la pension ordinaire que Votre Altesse Royale donne aux escolliers de peintures lorsqu'ils sont à Rome, il plut à V. A. R., depuis le retour du suppliant, luy promettre de luy faire délivrer cinquante escus romains; pourquoy il fut renvoyé à monsieur de Rutant, controlleur général des finances de V. A. R. Cependant, il n'a pas esté à son possible de pouvoir toucher cette somme : ce qui l'oblige de prendre la liberté de recourir de nouveau aux grâces de V. A. R.

Il ne prendroit point cette liberté si M. Mauljean [notaire à Nancy], de qui il a emprunté laditte somme, ne recommençoit à poursuivre le suppliant pour en faire le

1. Tirés des comptes des trésoriers généraux de Lorraine.

payement. Il est vray que le premier surcis que le suppliant a desjà obtenu vient de finir ; mais, comme il a toujours attendu que V. A. R. eût la bonté de luy faire délivrer la somme qu'elle luy avoit promise pour esteindre celle deuë audit M. Mauljean.....

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au Sr Dominique Anthoine, trésorier général de nos finances, de payer à Charles Marote, peintre, la somme de six cents livres que nous luy avons accordé par gratification... Donné à Lunéville le 25e novembre 1727.

Bon pour six cent livres.

Léopold.

J'ay reçu de monsieur Anthoine la somme de six cents livres énoncée en l'ordonnance cy-dessus. A Nancy, ce 11e may 1728. C. Marote.

M. D. Anthoine, trésorier général des finances de S. A. R., a fournit sur Rome, suivant la lettre de M. Groselier, secrétaire du Conseil des finances, une lettre de change de soixante-dix écus romains payable à l'ordre du Sr Chamant, peintre, faisant, à huit livres cinq sols l'écu, la somme de cinq cents soixante-dix-sept livres dix sols, cy........................ 577 l. 10 s.

D. Anthoine.

De par Son Altesse Royale.

Pour servir de décharge au Sr Dominique Anthoine, trézorier général de nos finances, de la somme de cinq cent soixante et dix-sept livres dix sols, faisant soixante et dix escus romains portez en une lettre de change sur Rome payable à l'ordre de Chamant, peintre... Mandons à nos très-chers et féaux les présidens, conseillers maitres

et auditeurs en notre Chambre des Comptes de Lorraine, d'allouer audit Anthoine ladite somme de 577 l. 10 s. dans la dépense de ses comptes. Donné à Lunéville, le 8 novembre 1730.

Bon pour cinq cent soixante et dix sept livres dix sols.

FRANÇOIS.

Un autre mandement, du 4 juillet 1731, signé de la régente Elisabeth-Charlotte, constate le paiement d'une même somme de 577 l. 10 s. pour une lettre de change payable à l'ordre de Chamant, peintre *à Bologne*.

—

De par Son Altesse Royale.

Pour servir de décharge au S[r] Nicolas Anthoine, trésorier général de nos finances, de la somme de neuf cent sept livres dix sols, faisant cent dix ecus romains à 8 l. 5 s. l'un, portés en deux lettres de change fournies sur Rome, payables à l'ordre de Chaman, peintre, la première de soixante-dix écus pour sa pension, et l'autre de quarante écus pour son retour en Lorraine.... Donné à Lunéville sous la signature de S. A. R. Madame Régente, le 20[e] avril 1733.

Bon pour neuf cent sept livres 10 sols.

ELISABETH-CHARLOTTE.

A cette décharge est joint le billet suivant :

« Lunéville, le 11 juillet 1732.

» M. de Pfütnher vient, Monsieur, d'escrire à M. de Girecourt, de la part de S. A. R., pour qu'il ait à envoyer une lettre de change de 70 escus romains au S[r] Chamant, peintre et pensionnaire de Sad. A. R. à Bologne, pour sa pension, et une autre de 40 escus pour son retour en Lorraine.

» J. GROSELIER. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Martz, avoué au tribunal, a donné : 1° deux pièces en argent, l'une de Charles IV, l'autre de Léopold, et deux jetons de la Chambre de ville de Nancy ; 2° pour la bibliothèque, *le Spectateur de la Lorraine* (1825-1826), journal rédigé par M. Malgaigne, de Charmes, et dont la collection est devenue très-rare aujourd'hui.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a envoyé : 1° quatre briques provenant des fouilles faites au canton des Thermes, territoire de Crézilles ; 2° un fragment de poterie ornementée, dit *terra campana*, trouvé au Poirier-Becot ; 3° une broche découverte dans des fouilles à la Sarrazinière ; 4° une petite pierre sur laquelle est gravé un Christ ; 5° diverses monnaies, parmi lesquelles un petit bronze romain, un Louis XIII, une pièce de 30 deniers de Louis XIV et un jeton de Louis XV.

— M. Conrard, fabricant de brosses, a offert deux taques en fonte, enrichies d'ornements et d'armoiries.

— M. Weber, cultivateur à Essey-lès-Nancy, a donné une hache de forme particulière, trouvée par lui, au milieu de décombres, au canton du Bas-Château, entre les communes de Saint-Max et d'Essey.

— M. Thomas, libraire, a offert une pièce en argent de Léopold.

— M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale, a donné, pour la bibliothèque, une ode manuscrite, composée à l'occasion de l'entrée du maréchal de la Ferté-Senneterre à Nancy.

TREIZIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. Sonnini, à Port-Louis (Morbihan) . . . . 5 fr.
Bénéfices de jeux pendant des soirées d'hiver. 15

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 mai.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président communique : 1° une lettre par laquelle le Président de l'Académie impériale de Metz invite les Membres de la Société à la séance publique annuelle de cette Académie, qui aura lieu le 29 mai ; 2° une lettre d'invitation à la séance publique de l'Académie de Stanislas, qui se tiendra le 26 de ce mois.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Neuf preux, gravure sur bois du commencement du xve siècle ; fragments de l'Hôtel-de-Ville de Metz, par M. le comte de STRATEN-PONTHOZ.

Revue des Sociétés savantes des départements, janvier–février 1864.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, août.

L'Institut, avril 1864.

Rapport sur les travaux et les publications académiques des provinces pendant l'année 1862, par M. Challe.

Bulletin de l'union des Arts de Marseille, mars 1864.

Deux remarques physiologiques propres à faire éviter dans l'emploi des agents anesthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire, par M. Ed. Simonin.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 4e trimestre 1863.

Rapport fait à la même Société sur le concours pour le prix Crochot : Eloge historique du maréchal Davoust.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Lucien Adam, substitut à Epinal ; Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines.

Est présenté comme candidat, par MM. Jules et Félix Renauld et Henri Lepage, M. Charles Lorrain, bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque de Metz.

Lectures.

M. Guérard lit un travail intitulé ; *Notice sur la compagnie des arquebusiers de Nancy*. La Société en vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. Morey communique une note sur *Quelques tableaux trouvés dans les combles du bâtiment de l'Université, à Nancy.*

MÉMOIRES.

LES VOIES ROMAINES DE LA PARTIE OCCIDENTALE DE LA CITÉ DES *LEUCI*.

La ville de Toul était reliée à celle de Neufchâteau (*Noviomagus*) par un tronçon de la vieille chaussée conduisant de Langres à Metz (*de Andemantunno ad Divodurum*). Ce tronçon n'est visible que depuis Soulosse, la vieille *Solimariaca*, à partir du pont, et on peut le suivre, dans la plaine où il s'élève en remblai, près des villages de Martigny, de Colombey, de Barisey-au-Plain, où se voit un camp romain, de Bulligny, de Blénod, où se trouve un autre camp romain, jusqu'aux environs de Toul.

Toul, Grand et Neufchâteau étaient reliés à Naix (*Nasium*) par plusieurs embranchements de la grande voie consulaire de Reims à Metz, dont voici les tracés :

1° De Naix à Toul. — La chaussée, en quittant Naix, passe à Boviolle, à Marson, à Reffroid, à Bovée, où l'on trouve des substructions antiques d'un caractère romain. Non loin de Bovée, sur la crête, la chaussée se bifurque ; le rameau du nord, ou de gauche, se dirige vers Void, en passant près de Naives-en-Blois, à travers des constructions romaines, franchit la Meuse entre Void et Sorcy, à proximité d'un camp romain, et se prolonge vers Boucq (peut-être l'*ad Fines* de l'Itinéraire), où, faisant un coude considérable, il prend la direction de Toul, et y rejoint

la voie de Langres à Metz. Le rameau du sud ou de droite se dirige vers Saint-Germain, en passant près de Broussey-en-Blois et de Sauvoy, au milieu d'antiques constructions, traverse la forêt, sous le nom de *Chemin-de-la-Pucelle*, coupe la prairie, passe la Meuse à Saint-Germain (*Travia*), où apparaissent encore quelques ruines d'un pont antique, arrive à l'emplacement du village détruit de Savonnières (*Saponariæ*) et court rejoindre à Toul, sous le nom de *Chaussée-du-Diable*, le premier rameau et la voie de Langres à Metz.

2° De Naix à Neufchâteau et à Soulosse. — Ce tronçon est assez apparent; il passe près de Saint-Amand et de Tréveray, où apparaissent des ruines gallo-romaines, près du hameau de Laneuville, à proximité d'un camp triangulaire, suit le val d'Ornanson, passe près de Mandres (*Mandriæ* ou *Manderæ*) et arrive au bourg de Grand (*Andesina*), où il se trifurque. Le rameau de droite a été découvert, il y a quelques années, jusqu'au village de Liffol-le-Grand. Celui du milieu se dirige sur Neufchâteau en ligne droite. Le rameau de gauche, de Grand à Soulosse, passe à Sionne (*Sionna*), traverse les bois de Frebécourt et semble se diriger vers Soulosse en passant la Meuse entre Coussey et Frebécourt. Plusieurs segments de ce rameau sont encore apparents, notamment dans les bois du dernier village.

Telles sont les grandes voies militaires qui reliaient entre elles les villes de *Nasium*, *Tullio*, *Solimariaca*, *Neomagus* et *Andesina*; les itinéraires romains les ont indiquées en grande partie, et elles ont fourni aux savants, il est probable, la matière de plus d'une dissertation. Ces voies ne sont pas les seules, et, dans le vaste quadrilatère formé par les chaussées qui viennent d'être décrites, on

peut constater l'existence de plusieurs autres qui sont latentes, et que le soc ou le pic nous découvrent de temps en temps, en nous montrant leur direction. Mais ces dernières voies n'étaient, sans doute, que des chemins de traverse (*diverticula*). En voici les tracés[1] :

1° De Naix à Maxey-sur-Vaise (*Masceium* ou *Maxeium*).

Ce diverticule n'est plus apparent ; cependant on a pu en remarquer le pavé en divers endroits, à quelques décimètres sous terre, entre Naix et Rosières, près de Badonvilliers, et à Maxey-sur-Vaise. De Naix, il passe près du camp de Laneuville, se dirige vers Rosières-en-Blois (*Roseriæ*), laissant Delouze à droite, traverse des constructions antiques entre ces derniers villages et Badonvilliers, laissant à droite Gérauvilliers, dans les environs duquel on trouve des substructions romaines très-étendues et qui passent pour être les ruines de plusieurs *villæ* ; entre Badonvilliers et Epiez, la chaussée traverse l'emplacement d'un monument que l'on croit celtique[2], puis descend, sous le nom de *Chemin-des-Gendarmes*, à Maxey-sur-Vaise, où elle aboutit au lieu appelé par les habitants *Maizières* (*Maceriæ*), où se trouvent des substructions antiques d'une très-grande étendue.

2° De Maxey-sur-Vaise à Grand.

On a constaté l'existence de cette voie[3] à Amanty, dans

1. Ces tracés sont indiqués sur une carte jointe au travail de M. Gaudé, mais qu'il ne nous a pas été permis de reproduire. Elle est déposée à la bibliothèque de la Société, où on pourra la consulter.

2. Ce monument, appelé *les Pourins* par des habitants, et par d'autres *les Epoudrins*, consiste en trois *pierres fichées*, près desquelles on a trouvé deux cercueils gaulois en pierre.

3. Elle est connue à Amanty sous le nom de *Chemin-des-Armées*, et, dans les bois de Vaudeville, sous celui de *Haut-Chemin*.

les bois de Vaudeville et aux environs d'Avranville. De Maxey-sur-Vaise, la voie monte à Amanty, où l'on a découvert, parmi des constructions antiques, des débris de colonnes, des chapiteaux, etc. On la retrouve dans les bois de Vaudeville, où l'on a mis à découvert le *summum dorsum* formé de pierres plates brutes, telles qu'on les trouve sur le territoire de Vaudeville[1]. A Avranville, on a pu voir des vestiges de cette chaussée à travers des substructions d'un caractère antique. Assez près de là, on a mis à jour, en 1840, un cimetière gallo-romain contenant un grand nombre de cercueils en pierre, des squelettes et des urnes cinéraires en poterie commune.

3° De Maxey-sur-Vaise à Void (*Noveantum*). Ce diverticule est le prolongement du précédent. On en a trouvé des vestiges en construisant la route impériale n° 64, entre Maxey-sur-Vaise et Burey-en-Vaux, et dans les bois de Vaucouleurs, au dire des anciens, qui y ont travaillé ou y ont vu travailler.

4° De Maxey-sur-Vaise à Soulosse. Ce diverticule continue celui de Naix à Maxey-sur-Vaise. Les quatre couches ont été vues à trente centimètres sous terre, à Burey-la-Côte (*Beureium ad rupem*), dans les tranchées ouvertes lors de la construction de la fontaine de ce village. On l'a

1. A quelque distance de cette voie sont deux contrées nommées, l'une la *Haute-Borne*, où la tradition veut qu'autrefois il ait existé une pierre haute d'environ douze pieds, et, à quelques pas plus loin, l'autre contrée, appelée la *Pierre-Percée*, où on prétend qu'il a existé un grand nombre de pierres rangées en cercle. Quelques personnes supposent que c'étaient des monuments gaulois. Quoiqu'il en soit, la tradition prétend que ces deux contrées furent, au moyen-âge, les lieux de réunion des sorciers des environs, qui s'y rendaient montés sur un manche à balai, auquel ils devaient dire continuellement *et heso, et heso*, sous peine de rester en place.

retrouvé sur le flanc de la côte, traversant des substructions antiques très-étendues[1]. La chaussée traversait probablement la prairie de Sauvigny, et la Meuse sur un pont, un peu au-dessus du village ; mais il n'en reste aucune trace. Cependant on a mis à nu son pavé, à l'extrémité sud du village de Sauvigny, au lieu dit *Ramru*, où l'on a trouvé, en creusant les fondations des maisons de ce quartier, des substructions antiques sur un espace assez considérable ; on l'a vue aussi dans les champs de Brixey-aux-Chanoines, d'où l'on pense qu'elle se dirige par la hauteur vers le camp de Julien et Soulosse, pour y rejoindre la grande chaussée de Langres à Metz.

Quant au diverticule de Vaucouleurs à Blénod ou à Toul, marqué sur la carte, on n'en a retrouvé aucun vestige que je sache. Je l'ai indiqué, parce que les habitants de Châlaines et des environs désignent encore sous le nom de *Vieille-voie-des-Romains* un chemin qui se dirige vers Blénod, en passant par le *Val-de-Lore* (*Quatre-Vaux*). Il est à regretter, pour l'archéologie, que le nivellement de la route de Vaucouleurs à Toul, passant par Rigny et Quatre-Vaux, se soit opéré par remblai plutôt

1. La tradition locale est que ces ruines sont celles d'une ville romaine appelée la *Cité de Beaumont*. Mais je pense qu'ici il y a eu confusion dans les traditions. On trouve, il est vrai, beaucoup de restes de fondations d'un caractère antique, des tuiles plates à rebords, des tessons de poterie, et çà et là quelques monnaies romaines ; mais il n'est guère permis d'y supposer l'emplacement d'une ville ; ce seraient plutôt des ruines de *villæ*. A ces ruines sont superposées d'autres ruines moins anciennes, qui sont celles du village de Burey au moyen-âge, comme l'indique le nom de *Vieux-Moutier*, donné à un lieu-dit. Burey-la-Côte fut affranchi d'après la loi de Beaumont, et ces deux traditions des ruines du village et de l'affranchissement, s'étant confondues, ont donné lieu à cette autre, que les ruines sont celles de la ville de Beaumont.

que par tranchées, car, dans ce dernier cas, on aurait pu constater l'existence de cette voie, ou du moins retrouver quelques vestiges de la demeure royale de *Gadior* (Quatre-Vaux), ou quelques-unes de ces *bornes d'airain* plantées dans le vallon et enfermées depuis des siècles dans les profondeurs du sol.

Suivant quelques personnes, il aurait encore existé, de Sauvigny à Blénod, un tronçon de diverticule, dont on aurait vu le pavé à divers endroits de la forêt, entre Sauvigny et Vannes, à proximité de la *voie* dite *de Toul*[1]. Suivant d'autres, et c'est aussi mon avis, cette voie serait une chaussée austrasienne de Toul au *palais royal de Sauvigny*, passant par la forteresse de *Galiaud*, semblable à celle qui conduisait de Sauvigny à Vicherey et à celle qui menait de Vaudémont à Toul.

J.-F. Gaudé.

QUELQUES TABLEAUX TROUVÉS DANS LES COMBLES DU BATIMENT DE L'UNIVERSITÉ, A NANCY.

Parmi les objets d'art sauvés de la fureur dévastatrice populaire, lors de la première révolution, on compte une série de portraits de professeurs célèbres de l'ancienne

1. Ces mêmes personnes affirment encore qu'il a existé, à proximité de cette voie, sur la montagne de Sauvigny, nommée le *Terme-Blot*, un camp romain destiné, conjointement avec la forteresse de Brixey, à la défense du passage par la vallée de la Ruppes. Je n'entends pas contester cette opinion, puisqu'il est certain que, vers l'an 280, sous l'empereur Probus, tous les sommets étaient occupés par des camps romains, et tous les défilés soigneusement gardés, et que, d'ailleurs, la plate-forme de la montagne est assez vaste pour qu'on ait pu y placer deux légions ; mais je dirai que, si l'on en excepte quelques débris de poterie antique et quelques médailles, dont la plupart sont, il est vrai, antérieures à cette époque, rien n'autorise cette opinion : ni débris d'armes, ni traces de fossés, etc.

Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Il existait encore à cette Faculté, dit l'abbé Lionnois, dans son *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* (t. II, p. 222), une salle ornée de plusieurs de ses doyens et professeurs : il cite les noms de quatorze d'entre eux.

Le hasard vient de nous faire découvrir cette précieuse collection, qu'on croyait anéantie et qui fut cachée dans un grenier obscur du bâtiment de l'Université, pendant le séjour à Nancy des fédérés des 86 départements, connus sous le nom de Marseillais.

Ces tableaux, de 0,80c de hauteur sur 0,62 de largeur, sont, en général, assez bien conservés, un seul est déchiré ; ils sont évidemment l'œuvre de nos anciens peintres lorrains.

Le costume de la plupart des personnages se compose d'un camail d'hermine sur robe rouge, qui est celui de l'ancienne Faculté de médecine ; leurs coiffures diffèrent suivant la mode du temps où ils ont vécu.

Dans le haut et sur les côtés des toiles, on distingue des inscriptions et quelques écussons effacés, qu'on pourrait facilement faire reparaître ; dans le bas, des inscriptions plus récentes font connaître les noms et qualités ainsi que les dates de naissance et de mort des doyens et professeurs suivants :

D. Tussanus Fournier, hujus facultatis profess. ab ann. 1599. *Obiit ann.* 1614.

D. Petrus Barot, hujusce facultatis professor ab ann. 1602. *Obiit ann.* 1630.

D. Joannes Levrechon, hujusce facultatis professor ab ann. 1606. *Obiit ann.....*[1]

1. Né dans le Barrois, il fut anobli en 1601, et on créa pour lui une 4e chaire de médecine.

D. Jacobus le Lorrain, Caroli IV, Lothar. duc, archiater, huj. facult. prof. et vice decanus ab ann. 1641. Obiit ann. 1657.

D. Renatus Bodin, hujusce facultatis professor ab ann..... Obiit ann. 1655.

D. Marcus Barot, hujusce facultatis professor ab ann. 1641. Obiit ann. 1679.

D. Christophorus Pillement, hujusce facult. prof. ab ann. 1649, decanus ann. 1657. Obiit ann. 1691.

D. Nicolaus Guebin, huj. facult. professor ab ann. 1681, decanus ann. 1692. Obiit 24 octob. ann. 1720.

D. Josephus le Lorrain, huj. facultatis professor ab ann. 1692. Abdicavit ann. 1719. Obiit ann. 1721[1].

D. Carol. G. Paquotte, huj. facult. prof. ab. ann. 1698, decanus ann. 1720. Obiit 18 aug. 1725, ætatis 48[2].

D. Franciscus le Lorrain, huj. facult. prof. ab ann. 1718. Abdicavit 1741. Obiit emeritus 18 jun. 1766, æt. 78[3].

D. Christoph Henr. le Lorrain, huj. facult. prof. ab ann. 1741. Obiit 26 jul. 1755, ætatis 42.

Le portrait, cité par Lionnois, de Pierre Parizot, professeur en 1756, mort en 1763, fait aujourd'hui partie de la série de l'Ecole de médecine, série dont on peut voir les noms et les descriptions dans la notice de M. L. Lal-

1. Il fut anobli en 1713.

2. Il a publié : *Dissertation sur les eaux minérales de Pont-à-Mousson*, 1719 ; *Dissertation sur la maladie épidémique qui a régné dans le Pays messin.*

3. Ce portrait est entièrement déchiré, et la figure du suivant est criblée de trous de gros plombs d'un coup de fusil tiré, sans doute, pendant le séjour des Marseillais.

lement, insérée dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, février 1858.

Ce dont l'abbé Lionnois ne parle pas, et qui cependant devait appartenir à l'ancienne Faculté de médecine, ce sont cinq tableaux de forme octogonale, de 0,92c de hauteur sur 0,78 de largeur, que nous avons trouvés avec les précédents.

Le premier représente un vieillard à barbe et cheveux blancs, coiffé d'un bonnet rouge, de forme carrée, avec gland ; sur un des côtés du fond du tableau est écrit en lettres rouge : *Gallien*. Sa main gauche est appuyée sur la hanche, de la droite il tient une plante médicinale fleurie.

On lit sur le second, à côté d'une tête de vieillard à barbe blanche : *Hypocrates* ; de la main droite il tient une petite scie, et la gauche est appuyée sur une tête de mort.

Le troisième tableau représente : *S. Damianus* (Damien), son costume est le même que celui des membres de l'ancienne Faculté de médecine : robe rouge et camail d'hermine.

Sa main droite repose sur une table, à côté d'un vase sur lequel est écrit : *Panax ;* il tient dans sa main gauche une petite fiole ; une auréole ceint sa tête.

Le quatrième représente *S. Cosmas* (Côme) ; il est vêtu de même que le précédent ; il tient de la main gauche une boite ouverte remplie de petites fioles de verre, et de la droite une lancette.

Enfin, le cinquième tableau représente *Hermes ;* il a sur la tête un haut bonnet de forme persanne, orné d'une agrafe de diamant et de perles ; sa robe est de couleur brune ; il a un manteau bleu jeté sur l'épaule droite, et tient dans ses mains une cornue.

Au nombre des tableaux retrouvés sont encore trois portraits de jurisconsultes et professeurs de l'ancienne Faculté de droit de Pont-à-Mousson.

Sur le plus ancien on lit :

P. Gregorius Tholosanus, Caroli III, Lotha. ducis, libellorum supplicum magister et ab intimis consil., hujus acad. antecess. decan. et parens. Ob..... februarii.

Il représente un vieillard à longue barbe, la tête appuyée sur la main droite, la gauche repose sur un livre au dos duquel est écrit : *Partit. juris can.*; à côté, sur une table, sont d'autres livres avec un encrier et une plume. Un manteau rouge est jeté sur ses épaules.

Ce portrait est d'autant plus précieux, que ce doyen des docteurs en droit, sous Charles III, acquit une réputation dans toute l'Europe par sa vaste érudition et son profond savoir en jurisprudence civile et canonique ; il a laissé plusieurs ouvrages, entr'autres : *Syntagma juris universi*, in-fol. ; *De Republica*, in-8°.

Dans le haut du second tableau est écrit :

J. Hordal II, Henrici II et Caroli III, Loth. ducum, ab intimis consil., hujus academiæ antecess. Obiit........ anno 1631.

Il porte un camail rouge sur une robe noire ; il a de petites moustaches et une barbiche.

Il composa : *Mella apum Romanarum*, in-12, 1628 ; un *Discours panégyrique*, 1627. Charles IV l'employa dans différentes négociations.

Il succéda à son père dans la chaire de droit civil et canonique ; ce dernier, d'origine lorraine, né vers 1592, mort à Pont-à-Mousson en 1618, était de la famille de Jeanne d'Arc ; il avait pour trisaïeul maternel Pierre d'Arc, troisième frère de l'héroïne.

Enfin, le troisième portrait porte l'inscription suivante :

J. Hordal III, hujus academiæ antecessor et decanus. Obiit 15 *januar.* 1692, *ætat.* 73.

Son costume est le même que le précédent ; il a sur le sommet de la tête une petite calotte noire, et son camail est doublé d'hermine.

Ces portraits de professeurs et doyens de l'ancienne Faculté de droit lorraine, comme ceux que possède le Musée lorrain, décoraient autrefois la salle nommée la Chancellerie, dans laquelle avaient lieu les examens.

Deux autres portraits, qui n'ont pas l'intérêt qu'offrent les précédents, complètent la trouvaille.

Au revers du premier est écrit : Joseph Jobart, Me des comptes, *ætatis* 62 ; sa main droite est appuyée sur un livre au dos duquel est écrit : *Lesp.*

L'autre représente une jeune femme vêtue à la mode du temps de Louis XV ; aucun indice n'a pu nous faire découvrir son nom ; toutefois, il est à présumer, d'après l'encadrement, qui est le même que celui du tableau précédent, que ces deux personnages appartiennent à la même famille[1].

P. MOREY.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES AUX ENVIRONS DE COLOMBEY.

Saulxures-lès-Vannes.

Le village de Saulxures-lès-Vannes remonte à une époque très-reculée, puisqu'il en est déjà fait mention, sous le nom de *Salsuriæ,* dans une charte de l'évêque Frotaire, en 836, en faveur de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul.

Néanmoins, il ne reste, dans la localité même, qui est

1. Nous croyons pouvoir affirmer que c'est le mari et la femme. (*Note de la rédaction.*)

cependant considérable, que peu de débris du passé, et c'est à peine si on retrouve çà et là, dans les constructions, quelques traces des XVe et XVIe siècles.

L'église a été rebâtie dans le courant du siècle dernier.

Cependant, pour être juste, il faut citer l'enceinte, bien caractérisée, d'un ancien château fort qui se trouve à côté et au-dessous de l'église, dans un canton appelé *Aux-Fossés*.

Aucun document ne parle de cet ancien château, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *Mérigny*, dont nous aurons occasion de parler, et la tradition elle-même n'en conserve plus qu'un souvenir très-confus ; car, pour désigner l'époque reculée de la ruine de cette petite forteresse, elle remonte au temps des guerres *des quatre fils Aimond*, ces héros si populaires des romans de chevalerie. Ce qui ne prouve pas que cette ruine remonte à une époque aussi éloignée que la période carlovingienne.

La tradition ajoute que l'un des seigneurs châtelains portait le nom bizarre de *Poufmanouf*.

Les ruines de ce château n'offrent plus aujourd'hui qu'une plate-forme carrée, d'environ trente mètres de côté, entourée de fossés larges et profonds, bien que le temps les ait déjà en partie comblés.

On ne rencontre, dans ces ruines, rien d'intéressant : tout au plus quelques pierres dures provenant des bâtisses et de nombreux fragments de tuiles qui ne devaient avoir que l'épaisseur des tuiles modernes. Le sol en a été remué à une certaine profondeur pour être mis en culture ; aujourd'hui, un verger et des vignes recouvrent l'enceinte et les fossés.

On dit qu'il existe dans la plate-forme un puits au fond duquel on a enfoui une cloche d'argent. Quel cas peut-on faire de cette tradition, qui se produit dans une foule de localités, sinon pour des cloches d'argent, du moins pour des cloches ordinaires ? La chose, néanmoins, n'est pas impossible ; l'histoire est là pour le prouver. Ajoutons cependant qu'il y a plusieurs années, le propriétaire du verger des fossés fit des fouilles, et il ne découvrit rien que des ossements humains de dimensions extraordinaires.

En creusant, à quelque distance du château, pour bâtir, il y a environ quinze ans, on trouva, dans un endroit, des cadavres enfouis à une assez grande profondeur avec des

débris d'armes, des tronçons de lances, d'épées, etc., et, dans un autre endroit, on découvrit encore d'autres cadavres qui semblaient avoir été écrasés sous d'énormes pierres qui les recouvraient.

Taprey ou Saulxures-lès-Taprey.

Le territoire de Saulxures-lès-Vannes s'avance à une distance de plus de trois kilomètres, dans la direction du sud ; mais il n'a pas toujours eu un développement aussi considérable, qui est dû à la réunion au territoire primitif de cette localité de celui d'un hameau détruit qui portait le nom de *Taprey* ou de *Saulxures-lès-Taprey*.

Il était situé à environ deux kilomètres de Saulxures, dans la direction de Mont-l'Etroit, au milieu du versant oriental de la montagne, et dans une petite vallée très-fertile, actuellement couverte de vergers ; un canton, dans les ruines, a conservé le nom de Taprey. On ne dit pas à quelle époque il a été ruiné ; mais on peut conjecturer que cet événement remonte à une époque antérieure aux guerres du XVIIe siècle.

Malgré sa position à l'écart et l'époque déjà éloignée de sa ruine, on retrouve encore, dans l'endroit où était bâti ce hameau, tous les caractères d'une localité détruite. En effet, tous les chemins viennent y aboutir ; les trois saisons de culture, bien conservées, l'environnent ; la propriété, sur les ruines mêmes, y est considérablement morcelée, et la terre y est de la nature de celle des jardins et des chènevières.

En cultivant sur les ruines de *Taprey*, on met souvent à nu des substructions, et le sol offre beaucoup de pierres dures provenant des bâtisses, avec des tuileaux. Il y a quelques années, en faisant des fouilles, on a découvert des fours, des ustensiles de ménage, des cruches à huile bien conservées, enfin une sorte de vase en pierre avec une anse, ressemblant assez à un bénitier portatif d'église.

E. OLRY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme Forel a bien voulu offrir deux très-beaux tableaux à l'huile, l'un de Louis XV, l'autre de la duchesse d'Albe.

— M. Pitoy, capitaine-commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers, a fait don d'une meule ou trusatile trouvée, au mois de mars dernier, sur le territoire de Bayon, par le maire de cette commune, M. le commandant Gauthier, en faisant labourer un champ sur les hauteurs, au lieu dit le Pré-le-Cerf. En déblayant le sol, on découvrit quelques médailles, les quatre angles ruinés d'un poste détaché (probablement du grand camp situé à quelques kilomètres de là, entre Pont-Saint-Vincent, Ludres, Richardménil et Méréville) et un amas de cendres dans un coin, le tout très-près du sol. La meule mesure 72 centimètres de diamètre ; son épaisseur, au centre, est de 9, et au bord, de 5 ; on remarque, sur la partie plate, toutes les piqûres très-bien conservées.

— M. le docteur Dalien a offert un petit boulet trouvé, l'été dernier, dans la Meurthe, en face de Bon-Secours, en extrayant du sable. Il est très-probable qu'il remonte à l'époque de la bataille de Nancy.

— Différentes pièces de monnaies, romaines, lorraines et autres, ont été envoyées par MM. Pierrot (Léger), menuisier à Burey-la-Côte ; Gaudé, instituteur à Vaudeville ; Didelot (François), aubergiste à Sauvigny ; Perrin, maire de Vaudeville ; Delinot (Théodore), propriétaire à Sauvigny ; Farnier (J.-B.), rentier à Sauvigny ; Henry (Joseph), cultivateur à Sauvigny ; Larrière (J.-B.), de la même commune ; Grosjean (Eugène), cordonnier au même lieu. Ces pièces ont été trouvées sur les territoires de Burey-la-Côte, Sauvigny et Vaudeville.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a donné les moulages en plâtre d'un petit dyptique et de deux médailles de dévotion.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 juin.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président communique : 1° une lettre par laquelle M. Jouve, d'Epinal, professeur à Paris, demande à être admis au nombre des membres de la Société ;

2° Une lettre de M. Ancelon, docteur en médecine à Dieuze, annonçant la découverte faite, le mois dernier, sur le territoire de Lindre-Haute, de deux squelettes, deux boucles de ceinturon et deux glaives, dont un très-large et long de plus d'un mètre. Les deux boucles de ceinturon seront prochainement déposées au Musée lorrain.

M. Guerrier de Dumast, qui avait bien voulu se charger d'examiner les poésies populaires envoyées à la Société par différentes personnes, fait connaître, par écrit, son opinion au sujet de ces poésies. La Société décide que M. l'abbé Marchal sera prié d'en faire un nouvel examen, après lequel il sera pris une décision au sujet de leur impression.

Le Président annonce que quelques amis de M. Digot ont eu la pensée de faire exécuter son buste, lequel serait placé au Musée lorrain, et qu'une souscription a été ouverte dans ce but; il demande s'il ne serait pas convenable que la Société d'Archéologie s'associât à cette manifestation, destinée à honorer la mémoire d'un confrère regrettable à tant de titres. Cette proposition est adoptée par acclamation, et il est décidé que la Société s'inscrira sur la liste des souscripteurs pour une somme de cent francs.

Le Président expose ensuite que, d'un côté, M. Digot paraît avoir laissé plusieurs ouvrages manuscrits; que, d'un autre, il a publié, soit dans des journaux, soit dans divers recueils, des dissertations relatives à l'histoire et à l'archéologie de la Lorraine; lesquelles dissertations, éparses çà et là, sont inconnues à beaucoup de personnes; que plusieurs membres de la Société d'Archéologie ont exprimé le désir de voir ces travaux réimprimés dans le *Journal* ou dans les *Mémoires*, qu'ils contribueraient à enrichir, en même temps que ce serait rendre un dernier hommage au savant distingué dont notre pays déplore la perte. Après quelques observations sur le mode de publication à adopter, la Société décide que les ouvrages manuscrits de M. Digot et ceux qui ont paru dans des recueils autres que les *Mémoires de l'Académie*, seront succes-

sivement insérés dans ses *Mémoires* ou dans son *Journal*, suivant leur importance.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique et bibliographique sur Chevrier, par M. Gillet.

Sur un passage du testament de saint Remy, par M. Jules Thilloy.

Cantate pour la fête équestre d'Epinal, du 21 mai 1864, par M. de Dumast.

Curiosités numismatiques, par M. R. Chalon.

Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, par M. l'abbé Corblet.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1862, 1863 ; 2 volumes.

Revue des Sociétés savantes des départements, mars 1864.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, mai 1864.

Annales archéologiques publiées par Didron aîné, mars et avril 1864.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1864.

L'Institut, mai 1864.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1864, n° 1.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, 1862.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 4e trimestre 1863.

Admission et présentation de membres.

Est admis comme membre de la Société, M. Charles

Lorrain, bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque de Metz.

Sont présentés comme candidats : MM. Julien Digot, étudiant, et Blancheur, notaire, par MM. Geny, de Saint-Florent et H. Lepage ; M. Simonin, conseiller à la Cour impériale, par MM. Beaupré, Gillet et H. Lepage ; M. Ventz, serrurier à Lunéville, par MM. l'abbé Deblaye, Cuny et Wiener ; M. Jouve, professeur à Paris, par MM. Gillet, Wiener et H. Lepage.

Lectures.

M. H. Lepage lit une *Note* de M. Aug. Digot *sur deux sceaux inédits*.—M. Alex. Geny communique un morceau de M. Hecquet, *sur le démembrement du diocèse de Toul*. La Société vote l'impression du travail de M. Digot dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

AUG. DIGOT.

I.

La Société d'Archéologie lorraine vient de faire la perte la plus douloureuse : M. Aug. Digot est mort le dimanche 29 mai. Ses funérailles ont eu lieu le mardi suivant, au milieu d'une foule nombreuse de personnes de tous les rangs et de toutes les opinions, venues pour rendre ce dernier hommage au savant distingué, à l'homme estimable, au chrétien sincère dont la fin prématurée a causé des regrets universels.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Lacroix, président de l'Académie de Stanislas ; M. Henri Lepage, président de la Société d'Archéologie ; M. de Myon, membre du Conseil de Fabrique de la Cathédrale[1], et M. Va-

1. M. Digot, après avoir été membre du Conseil de Fabrique de Saint-Sébastien, sa paroisse natale, était devenu membre de celui de la Cathédrale.

gner, comme représentant des œuvres et institutions charitables dont le défunt avait fait partie.

Deux discours ont été prononcés sur la fosse, l'un par M. Lacroix, l'autre par M. Lepage.

M. Lacroix s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Nous voici donc encore une fois réunis autour d'une tombe pour rendre à la terre les restes mortels d'un de nos confrères et payer le dernier tribut à sa mémoire. Un mois à peine s'est écoulé depuis le deuil qui nous attriste encore[1], et il faut déjà que j'élève de nouveau la voix pour être l'organe de notre commune douleur et déplorer la perte irréparable que nous venons de faire dans la personne de M. A. Digot, ce savant éminent et modeste, cet homme bon et vertueux dont le nom restera une des gloires de cette patrie lorraine qu'il a tant aimée, et un des titres d'honneur de notre Académie, qui sera toujours fière de la juste célébrité de ses travaux historiques. C'est dans la force de l'âge, dans la maturité de sa science et de son talent, que M. Digot nous est ravi, lorsqu'il semblait qu'il avait encore une longue carrière à parcourir, et que nous pouvions espérer de lui de nouveaux et nombreux ouvrages. Mais ceux qu'il a composés pendant une vie si bien remplie et si cruellement abrégée, suffiront à faire vivre sa mémoire et à lui assurer une place honorable parmi les savants contemporains.

» Les deux principaux monuments de son vaste savoir, tout le monde ici le sait, c'est son *Histoire de Lorraine* et son *Histoire du royaume d'Austrasie*. On se rappelle, il y a huit ans, le succès qui accueillit le premier de ces deux ouvrages, dont l'édition fut épuisée aussitôt qu'elle parut et à laquelle l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna l'un de ses prix destinés à l'encouragement des travaux d'histoire nationale[2]. Moins remarquée, parce que son sujet est d'un intérêt moins général, l'*Histoire du royaume d'Austrasie* est cepen-

1. La mort de M. Monnier, lequel était aussi membre de la Société d'Archéologie lorraine.

2. Le second prix Gobert.

dant un livre supérieur à l'*Histoire de Lorraine.* Travail neuf et original, il abonde en aperçus ingénieux et hardis, en discussions serrées et vigoureuses, en découvertes de l'érudition la plus rare et la plus profonde. Ce livre est trop solide et trop sérieux pour avoir pu être jugé du premier coup d'œil ; mais le temps, qu'il faut toujours invoquer pour la consécration de tout ce qui est fort et durable, lui assurera la place qu'il mérite dans l'estime du public et du monde savant.

» Ce n'est pas le lieu, hélas! ni le moment d'énumérer les nombreuses dissertations de critique, d'archéologie, les intéressantes notices biographiques que M. Digot a publiées dans différents recueils, et dont les plus importantes figurent dans nos Mémoires. A elles seules, elles suffiraient à fonder la réputation d'un érudit, et ce n'était pour lui que les délassements de ses travaux de longue haleine. Ainsi, ses recherches sur l'histoire de Lorraine lui avaient permis de rassembler des notes pour la composition d'une histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, qu'il allait mettre sur le métier et dont il parlait déjà avec l'allégresse que cause à un auteur l'espérance de produire un nouvel ouvage. En attendant, pendant la préparation de son *Histoire d'Austrasie,* il avait pu réunir de précieux renseignements sur les origines du christianisme dans les Gaules ; il avait déjà commencé la rédaction d'un mémoire sur ce sujet, et, la semaine dernière, à pareil jour, je lui en voyais encore tracer quelques lignes, les dernières peut-être qu'il ait écrites, d'une main défaillante que la mort devait arrêter si promptement et pour toujours[1].

» Je voudrais, Messieurs, en vous entretenant des travaux de notre docte et regretté confrère, pouvoir me distraire de la douleur profonde que me fait éprouver sa fin prématurée ; mais il faut bien que je vous parle de lui, que je vous rappelle ce qu'il a été, et quel homme la mort vient de nous ravir. La succession non interrompue de ses nombreux ouvrages[2], où se montre une science qui

1. Ces deux travaux étaient destinés à la Société d'Archéologie.

2. Voy. la liste à la fin de cet article.

rappelle celle de Dom Calmet, n'a pu être que le fruit d'une vie sagement réglée et conduite, adonnée à une activité féconde, qu'interrompaient seulement d'honnêtes et pures distractions. M. Digot avait fait de son temps trois parts, l'une pour l'étude, l'autre pour la famille et un petit nombre d'amis, la troisième pour Dieu. Ce que nous a valu la première, je viens de vous le dire, et la collection de ses écrits en témoigne assez hautement. Ce qu'il était dans l'amitié, peu le savent peut-être, mais puisqu'il m'a été donné de l'apprendre en le fréquentant, il est de mon devoir de le révéler à ceux qui ne le soupçonneraient pas. Attiré auprès de lui par la conformité de nos études et par le besoin de consulter celui que j'ai trouvé investi d'une autorité si justifiée, et qui, pour tous, était un maître, là où je ne cherchais que l'érudition et des décisions doctrinales, j'ai trouvé peu à peu, et par une habitude de plus en plus intime, les trésors du plus agréable et du plus sûr commerce, une cordialité aimable et douce, une droiture qui allait jusqu'au scrupule, une modestie qui avait produit l'effacement absolu de tout amour-propre, de toute vanité littéraire, une franche et fine gaîté, un tour d'esprit vif et piquant, une conversation où la plaisanterie coulait de source, sensée, bienveillante, égayant toujours sans blesser jamais. Voilà ce que ses amis trouvaient en lui, ce dont ils aimeront jusqu'à la fin à s'entretenir entre eux, et ce qui leur rend sa perte aussi douloureuse que sa mémoire leur est chère.

» Mais ce n'est pas tout, Messieurs : à la science, à la bonté du caractère, s'associait, en M. Digot, cette piété simple et vraie qui achève et qui consacre les vertus de l'homme en les rattachant à Dieu, qui est la source de tout bien. Fidèle en tout aux traditions de l'école bénédictine à laquelle il appartenait, tout pénétré de l'esprit de l'ancienne bourgeoisie lorraine, dont il était, parmi nous, l'un des derniers et assurément le plus complet représentant, M. Digot avait conservé intacte la foi de ses pères, et la pratiquait avec candeur et sincérité. De là cette intégrité, cette pureté de mœurs qui ont rendu sa vie si respectable et si respectée, et qui en font un grand et bel exemple qui sera pour ses enfants la partie la plus précieuse de leur héritage. Et c'est le noble spectacle de

cette vie si chrétiennement remplie, et qu'a couronnée une mort si édifiante, qui m'a soutenu dans cette tâche pénible, que j'ai eu à accomplir, de vous retracer votre douleur et la mienne. Car, dans les amitiés où il entre quelque chose de la foi aux promesses de la vie éternelle, quand elles se brisent sur la terre, le cœur se raffermit par l'espérance certaine qu'elles se renoueront dans le Ciel et au sein de Dieu. »

Voici le discours de M. Lepage :

« Messieurs,

» Je voudrais pouvoir exprimer, au nom de la Société d'Archéologie lorraine, la douleur que lui cause la perte de notre excellent confrère ; je voudrais pouvoir, en adressant à celui-ci un suprême adieu, énumérer les qualités qui nous le faisaient estimer et chérir ; mais je suis trop profondément affligé pour avoir le courage de tracer son éloge, et c'est à peine si j'ai trouvé quelques paroles pour dire l'étendue de nos regrets. Son éloge, d'ailleurs, est-il besoin de le prononcer ? Il est sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs.

» Ne savez-vous pas, aussi bien que moi, Messieurs, quelles étaient, — sans compter les vertus que la Religion lui avait inspirées, — sa vaste érudition, ses connaissances variées, cette mémoire prodigieuse dont il aimait à user pour les autres autant que pour lui-même ? Ne savez-vous pas quelles étaient la rectitude de son jugement, la finesse de son esprit, l'aménité de son caractère, l'honnêteté de son âme ? Tout le monde appréciait ses qualités ; lui seul semblait ne pas se douter qu'il en possédât, et il s'étonnait des louanges qu'on lui adressait.

» Si jamais la modestie a rehaussé le mérite, ce fut chez lui, Messieurs ; et cette modestie n'avait rien d'affecté : elle était véritable et sincère. Il cachait les sentiments les plus nobles, les plus élevés sous les dehors les plus simples, et il fallait, pour les apercevoir, déchirer le voile dont il s'efforçait de les couvrir.

» Ceux qui, comme moi, ont eu le bonheur de vivre dans son intimité, d'entretenir avec lui des relations de chaque jour ; ceux-là ont pu l'apprécier comme il méritait de l'être.

» Quant à ses œuvres, fruit de recherches patientes, d'études approfondies, elles sont trop connues pour que j'en parle : le succès qui les a accueillies ne fera que grandir avec le temps, et elles seront estimées plus tard à l'égal de celles des doctes et pieux Bénédictins que M. Digot avait pris pour modèles et pour guides. Historien aussi honnête qu'il était honnête homme, il tremblait d'offenser la vérité, et, sous ce rapport, comme sous tant d'autres non moins louables, il poussait le scrupule jusqu'à l'exagération.

» Le savoir, qu'il avait acquis par de longues et fructueuses lectures, n'était pas un trésor qu'il gardât pour lui seul : il se plaisait, au contraire, à le répandre autour de lui et à y faire généreusement participer ceux qui réclamaient ses sages conseils. Presque tous, nous avons eu besoin d'y recourir et avons été heureux d'en profiter. Aussi, Messieurs, sa mort est-elle, parmi nous, un deuil pour la science ; elle laisse un vide qui ne sera peut-être jamais comblé.

» La Société d'Archéologie, en assistant pour la première fois en corps aux funérailles d'un de ses membres, en rendant ainsi à notre cher confrère des honneurs exceptionnels, a voulu témoigner solennellement des regrets qu'elle éprouve. Ces regrets, ils seront longs à s'effacer, et bien souvent, dans nos réunions, nous tournerons involontairement les regards vers la place qu'il occupait, mais où il ne sera plus que par le souvenir. »

II.

Ce serait rendre un hommage incomplet à la mémoire de M. Digot que de se borner à reproduire ici les discours prononcés sur sa fosse : aussi, ai-je pensé que ceux qui avaient été ses confrères, et dont il s'était fait aimer par la bonté de son cœur, seraient heureux qu'une notice biographique lui fût consacrée dans un des recueils qu'il enrichissait de ses excellents travaux[1]. J'ai donc essayé

1. Au moment où j'écrivais ces lignes, j'ai reçu la lettre suivante :

« Berthelming, 5 juin 1864.

» Monsieur et cher Président,

» Depuis longtemps je me proposais de vous entretenir de divers

de raconter sa vie, si calme et si bien remplie, et j'y ai ajouté une liste de ses diverses publications. Il l'avait dressée lui-même, non par ostentation ni amour-propre, mais conformément à ces habitudes d'ordre et de méthode qu'il apportait en toutes choses. Cette liste fera voir combien il sut mettre à profit les trop courtes années que la Providence lui réservait, et, en même temps, quelle était l'étendue et la variété de ses connaissances.

III.

M. Digot naquit à Nancy le 28 août 1815[1], et reçut les prénoms de Sébastien-Antoine, auxquels on ajouta celui d'Augustin, parce qu'il était venu au monde le jour de la fête de ce saint. Il se trouva ainsi, par une singulière coïncidence, avoir le même patron que Dom Calmet, c'est-à-dire que le savant sur les traces duquel il s'efforça le plus de marcher, et par l'amour du travail et par la pratique des vertus ; et si sa vocation l'eût poussé à embrasser la vie monastique, à l'exemple du docte abbé de Sendnes, l'ordre des Bénédictins se fût certainement enorgueilli de le compter dans ses rangs.

sujets archéologiques, lorsque le Journal m'a appris la mort de M. Auguste Digot. J'ai ressenti d'autant plus vivement la perte que fait la Société, qu'il en était un des membres les plus éminents, un des guides les plus sûrs pour éclairer de sages conseils la jeune génération formée à son école. Je viens ici payer mon tribut de reconnaissance, m'associer aux paroles dernières que vous avez adressées à votre honorable ami, vous demander, pour le Journal, une notice nécrologique, une notice bibliographique et l'impression de votre discours funèbre.

» Agréez, monsieur et cher Président, l'hommage de ma profonde considération.

» L. Benoit. »

1. Rue des Quatre-Eglises, n° 4.

Notre ami reçut une éducation chrétienne, et il resta constamment fidèle aux principes religieux qui lui avaient été donnés dès son enfance.

Ses premiers pas dans la carrière des études révélèrent les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué, et il se distingua au collége, entre tous ses condisciples, par sa soumission à la discipline, sa facilité à apprendre, sa scrupuleuse exactitude à remplir tous ses devoirs. Aussi, il se signala bientôt parmi eux, et remporta de nombreux succès, présages de ceux qui l'attendaient dans la suite.

A la Faculté de droit de Strasbourg, il se fit également remarquer par son assiduité, ses habitudes rangées et laborieuses. Il subit facilement toutes les épreuves ; se fit recevoir licencié, puis docteur, après avoir soutenu des thèses qui dénotaient en lui des talents supérieurs. Ses maitres, fiers d'un tel élève, eussent voulu le retenir près d'eux, et lui faisaient entrevoir, pour l'avenir, la possibilité de monter dans une des chaires d'où ils lui avaient fait entendre leurs leçons. Mais ses affections, autant que son goût pour une existence calme et tranquille, le rappelaient au sein d'une famille qui le chérissait et dont il faisait déjà la joie et l'orgueil.

De retour à Nancy, il se fit inscrire au tableau de l'Ordre des avocats, et se disposa à suivre la carrière du barreau. Quoique ses débuts fussent loin d'y avoir été malheureux, il renonça, peu d'années après, à une profession pour laquelle il ne se sentait pas né. Cette résolution, dictée par les scrupules, peut-être exagérés, de sa conscience, priva l'Ordre d'un membre qui lui eût fait honneur un jour, sinon comme orateur, du moins comme jurisconsulte. La rectitude de son jugement, la droiture de son esprit, les connaissances qu'il avait déjà acquises,

et que le temps n'eût fait qu'augmenter, pouvaient lui faire conquérir une brillante position.

Mais, satisfait de celle que la Providence lui avait faite, appelé ailleurs par sa vocation, content de l'honnête médiocrité dont il jouissait, il préféra se livrer tout entier à son penchant pour l'étude de l'archéologie et de l'histoire.

A partir de 1841, il commença à publier dans le journal *l'Espérance* des dissertations sur divers sujets[1], mais principalement sur des questions relatives à l'histoire de Lorraine, et tenta d'éclaircir plusieurs points de nos annales restés obscurs ; on doit citer, entr'autres, son *Mémoire sur l'épiscopat de saint Eucaire et la translation du siége épiscopal de Gran dans la ville de Toul*, et une autre dissertation intitulée : *les Vosges au VIIe siècle*. Il développa plus tard les mêmes thèses dans des recueils de Sociétés savantes, après leur avoir fait subir de nombreuses et importantes modifications.

Ses premiers essais, bien qu'ils fussent loin de le satisfaire, appelèrent néanmoins sur lui l'attention, et, dès le mois de novembre 1841, l'Académie de Stanislas l'inscrivait au nombre de ses correspondants. Jaloux de justifier l'honneur qu'on lui avait fait, il se mit à travailler avec plus d'ardeur, et il enrichit les publications de cette

1. Déjà auparavant, en 1839 et 1840, M. Digot avait communiqué d'intéressantes dissertations à la Société Foi et Lumières, qui publia les deux suivantes : *Recherches sur l'être mystérieux dont il est question dans la IVe églogue de Virgile ; — Sur les ténèbres qui couvrirent la terre lors de la mort de Jésus-Christ*. Il lut également à la même Société plusieurs autres travaux qui sont restés manuscrits : *De l'invasion du Protestantisme en Lorraine* (séances des 28 janvier, 6 mars et 15 mai 1840) ; — *Notice historique sur Sion-Vaudémont* (24 avril 1840) ; — *Etudes littéraires sur la Bible* (6 juillet 1841, 27 janvier 1842) ; — *Vie de saint Arnoulf, évêque de Metz* (6 février 1843).

Compagnie de mémoires de tout genre, mais principalement de notices biographiques et littéraires sur quelques-unes de nos illustrations lorraines.

Après avoir, pendant cinq années consécutives, largement payé sa dette, il crut pouvoir solliciter une place de membre titulaire, et il l'obtint le 19 novembre 1846[1]. Peu après, ses confrères le choisirent pour secrétaire annuel, et, par un honneur tout exceptionnel, lui renouvelèrent sept fois de suite son mandat. Il remplit ces fonctions avec les soins minutieux qu'il apportait dans l'accomplissement de tous ses devoirs, et les comptes-rendus qu'elles l'obligeaient à rédiger, témoignent du zèle et du dévoûment avec lesquels il s'efforça de répondre à la confiance de l'Académie.

Lorsqu'il jugea à propos de se démettre du secrétariat, on dut, tout naturellement, songer à lui pour la vice-présidence ; mais, par une modestie exagérée, il déclina constamment cet honneur, qui lui était dû à tant de titres, et que ses confrères tenaient à lui décerner comme un juste témoignage de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur les *Mémoires* de cette Société, pour voir quelle part active M. Digot prit à ses travaux. Aucune matière ne lui était inconnue,

1. M. Digot fut aussi membre du Comité du Musée historique lorrain, inspecteur des monuments du département de la Meurthe (au nom de la Société française pour la conservation des monuments historiques), correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Metz, de la Société d'Emulation des Vosges et de la Société philomatique de Verdun.

Il était membre de la Commission de surveillance de la Bibliothèque publique de Nancy.

et il pouvait les aborder toutes avec un égal succès : l'histoire, l'archéologie, la numismatique, la bibliographie, lui étaient presque aussi familières l'une que l'autre, et elles semblaient former chez lui comme autant de spécialités.

Néanmoins, il excellait surtout dans l'archéologie ancienne et dans celle du moyen-âge, et, se fût-il borné à cette science, qu'il y eût conquis une grande et légitime réputation. On se souvient de l'accueil que reçurent à Paris ses *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle* Andesina *ou* Indesina ; on se rappelle l'éloge pompeux qu'un membre de l'Institut, M. de Saulcy, fit de cette dissertation, à laquelle, malgré son peu d'étendue, l'Académie des Inscriptions accorda une mention très-honorable.

Au Congrès de Nancy, en 1850[1], de même qu'à celui qui s'était tenu à Metz en 1846, M. Digot lut des mémoires qui le firent remarquer des savants étrangers accourus à ces deux réunions, et qui, tous, emportèrent de lui la plus haute estime.

Lorsque, en 1848, on eut l'idée de fonder à Nancy une Société d'Archéologie lorraine, ceux à qui était venue cette pensée s'adressèrent en premier lieu à M. Digot, dont il était indispensable de s'assurer le précieux concours. Après avoir hésité quelque temps, il se décida

1. M. Digot fut, comme on sait, l'un des secrétaires-généraux du Congrès, et il remplit sa mission avec un zèle qui lui valut les éloges les plus mérités. Il surveilla avec un soin extrême l'impression des deux volumes, et eut même la patience de transcrire, en les retouchant, plusieurs mémoires dont la rédaction laissait à désirer.

enfin à s'inscrire en tête des membres fondateurs, et son exemple amena de nombreuses adhésions.

Le rôle qu'il a joué dans notre Société est considérable, et c'est pour elle principalement que sa perte est à jamais douloureuse. Ses travaux n'occupent malheureusement pas assez de pages de nos Mémoires : absorbé qu'il fut, dans les derniers temps, par la composition de son *Histoire de Lorraine* et de son *Histoire du royaume d'Austrasie*, il ne put nous apporter une collaboration très-active ; mais il était l'âme de nos réunions ; il nous guidait par ses conseils, nous éclairait par son expérience ; c'était à lui qu'on se plaisait à en référer lorsqu'il se présentait une question délicate à résoudre, et il était rare qu'on ne se soumît pas à son opinion. Il la formulait d'ailleurs avec tant de réserve et de convenance, que ses contradicteurs eux-mêmes ne pouvaient jamais s'en offenser.

Néanmoins, la crainte de blesser qui que ce fût ne l'empêchait pas d'être ferme quand il s'agissait de combattre une hérésie archéologique ou historique : sous ce rapport, il était inflexible, et, dans l'ordre scientifique pas plus que dans l'ordre moral, il ne pouvait faire taire la voix de sa conscience. Aussi, de combien d'erreurs ne nous a-t-il pas préservés ; combien de fautes ne nous a-t-il pas empêchés de commettre !

Sa place était marquée à la tête de notre Société ; mais, quelles qu'aient été, à diverses reprises, mes instances pour le faire consentir à accepter le fauteuil de la présidence, dont je le sentais beaucoup plus digne que moi, il ne le voulut jamais. Il se contentait de me guider par ses sages avis, me rendant ainsi facile une tâche parfois délicate à remplir.

IV.

Ceux qui jugent l'homme sur les apparences, qui se représentent le talent et le génie couverts d'une enveloppe qui les fait tout d'abord distinguer, ceux-là se seraient étrangement trompés en voyant M. Digot. Rien en lui ne révélait, au premier aspect, une nature d'élite : sa physionomie ne respirait que la douceur et l'honnêteté ; mais cette expression, sans s'effacer complètement, prenait des nuances différentes dans le cours d'une discussion scientifique ou d'une conversation agréable : alors, ses traits s'animaient, on y voyait percer l'intelligence et briller l'esprit. C'était surtout dans les réunions intimes qu'on pouvait apprendre à le connaître : il y répandait à pleines mains, sans aucune affectation, les trésors que sa vaste mémoire avait entassés : il savait des anecdotes sur tous les temps et sur tous les personnages, et il les racontait avec une simplicité charmante. Sa bonne et franche gaité se manifestait par de spirituelles saillies, par des plaisanteries innocentes, qui n'appartenaient qu'à lui, et dont, seul, il semblait avoir le secret.

Aussi, les préventions qu'il pouvait avoir fait naitre chez quelques-uns par la gravité de son extérieur, s'effaçaient-elles bien vite, et on se sentait attiré vers lui comme par un charme irrésistible. Sans y songer, sans le vouloir, il exerçait autour de lui une sorte de domination, et chacun la subissait avec plaisir, parce qu'il savait toujours atténuer sa supériorité.

Je crains de ne pouvoir le peindre tel qu'il fut : ses qualités échappent à l'appréciation, et il est difficile de trouver les termes propres pour les signaler. Ses amis peuvent se les retracer entre eux ; elles ne sont pas, s'il

est permis de s'exprimer de cette manière, du domaine de la biographie.

Il n'en est pas de même de sa vie publique; mais je puis me dispenser d'en parler : ce qu'il a fait comme associé à toutes les œuvres de bienfaisance et de charité[1], chacun le sait, et j'offenserais sa mémoire en le rappelant; ce qu'il a fait comme écrivain, la liste de ses nombreux travaux le dira plus éloquemment que je ne saurais le faire.

Et ces travaux, si considérables qu'ils soient, ne sont pas les seuls qui aient occupé sa vie : il en est plusieurs autres qui n'ont pas vu le jour[2], sans doute parce qu'il ne leur avait pas donné toute la perfection qu'il aimait à imprimer à ses œuvres. Le public, moins sévère que lui, n'en jugerait certainement pas ainsi, et, pour sa part, la Société d'Archéologie serait heureuse d'en enrichir ses publications et de lui payer ainsi un juste et dernier tribut d'hommage.

HENRI LEPAGE.

1. M. Digot appartenait aux Sociétés charitables de Saint Vincent de Paul et de Saint François-Régis, et avait été vice-président général du Conseil central de la première de ces Sociétés. Il était également membre du Comité protecteur des Frères des écoles chrétiennes.

2. Voici l'intitulé de ceux qui n'ont pas été mentionnés plus haut : *Essai historique sur l'affranchissement des communes en Lorraine*; — *Recherches sur l'histoire, les lois, les mœurs et les coutumes de la Lorraine au moyen-âge*; — *Mémoire sur les limites primitives des diocèses de Metz, Toul et Verdun*; — *Notice sur la Commission des monuments religieux du diocèse de Nancy* (dont M. Digot était membre).

Liste des travaux publiés par M. Digot[1].

Thèse pour la licence : Sur les donations à cause de noces, les donations entre époux et la prescription en matière criminelle. 1838.

Thèse pour le doctorat : Sur la puissance paternelle, la juridiction des consuls d'Orient en matière criminelle et le désaveu devant le Conseil d'Etat. 1840.

Sion (abrégé d'un travail resté manuscrit intitulé : Notice historique sur Sion-Vaudémont). — *Univers* du 27 septembre 1840.

De l'enseignement du droit ecclésiastique. — *Espérance* du 18 mars 1841.

Etudes littéraires sur Voltaire. *L'Orphelin de la Chine,* et le drame chinois intitulé : *Tchao-chi-cou-ell.* — *Espérance* du 20 avril 1841.

Le pèlerinage de Saint-Nicolas-du-Port. — *Espérance* du 29 mai 1841.

Note sur l'enlèvement des antiquités du Donon. — *Espérance* du 17 juin 1841.

Mémoire sur l'épiscopat de saint Eucaire et la translation du siége épiscopal de Gran dans la ville de Toul. — *Espérance* des 1er, 8, 15, 27 et 29 juillet 1841. Réimprimé dans le tome II des *Mémoires de la Société philomatique de Verdun.*

Le bienheureux Jean de Vandières. — *Espérance* des 7 et 14 août 1841.

Un Missionnaire lorrain. — *Espérance* des 25 et 28 septembre et 2 novembre 1841.

Les Vosges au VIIe siècle. — *Espérance* des 16 et 28

1. Ne sont pas compris dans cette nomenclature un grand nombre d'articles bibliographiques, non plus que les comptes-rendus des travaux de l'Académie pendant sept années. Parmi les articles bibliographiques, il en est pourtant quelques-uns qui mériteraient d'être cités, notamment celui qui concerne les *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine,* par M. Beaupré.

septembre, 14 et 16 octobre, 2, 11, 18 et 20 novembre 1841.

Eloge historique de Jean-Léonard baron de Bourcier, premier président de la Cour souveraine, etc. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1841. Tiré à part.

Notice sur M. Tocquaine. — *Espérance* du 10 mars 1842.

Notice sur M. Blau père. — *Espérance* du 26 mars 1842.

Essai sur la quatrième églogue de Virgile. — *Espérance* des 8 et 11 octobre 1842. Imprimé d'abord dans le volume *Foi et Lumières.*

Eloge historique de Ch.-L. Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Etival. — *Mémoires de l'Académie* pour 1842. Tiré à part.

De l'enseignement du droit ecclésiastique. — Recueil de pièces et de documents sur l'inamovibilité des desservants, t. I, 12e livraison. 1843.

Observations de la Cour royale de Nancy sur les réformes à apporter à notre régime hypothécaire. — *Espérance* du 9 mars 1843.

De l'état actuel du catholicisme dans l'empire d'An-Nam. — *Espérance* du 1er avril 1843.

Nouvelles des missions de l'empire d'An-Nam. — *Espérance* des 4 avril 1843 et 28 mars 1844.

Observations sur les ténèbres qui couvrirent la terre pendant la passion et jusqu'à la mort de J.-C. — *Espérance* des 11 et 13 avril 1843. Imprimé aussi dans le volume *Foi et Lumières.*

Note sur la restauration de la Croix-Gagnée. — *Espérance* du 15 avril 1843.

De l'état actuel et de l'avenir du judaïsme en France. — *Espérance* des 2 et 4 mai 1843. Reproduit dans l'*Observateur du Rhin* (de Strasbourg), nos 19, 20 et 21, et dans les *Archives israëlites de France*, no de mai 1843.

De la position actuelle des catholiques. — *Espérance* du 23 mai 1843.

Note sur l'intervention de la France dans l'empire d'An-Nam. *Espérance* du 13 juillet 1843.

Notice sur Michel Beer. — *Espérance* du 20 juillet 1843.

Des causes de la situation actuelle de l'Irlande. — *Espérance* des 30 septembre, 5, 10, 12 et 19 octobre 1843.

Eloge historique de F.-D. de Mory d'Elvange. — *Mémoires de l'Académie* pour 1843. Tiré à part.

Sur le paganisme du Roi-boit. — *Espérance* du 6 janvier 1844.

Jurisprudence des congrégations religieuses. — Chapitre extrait du *Guide des curés,* par M. Dieulin, 2e édit. Tiré à part à très-peu d'exemplaires.

De la composition des tribunaux ecclésiastiques. — Recueil de pièces sur l'inamovibilité des desservants, t. III, 5e livr. 1844. — *Espérance* des 10 et 12 janvier 1849.

Note sur l'ancienne chapelle de Saint-Sébastien à Maxéville. — *Espérance* du 6 juillet 1844.

Note sur les restaurations de la cathédrale de Metz. — *Espérance* du 22 août 1844.

Les chirurgiens-barbiers. — *Espérance* du 22 août 1844.

Etude historique et littéraire sur Hugues Métel, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Léon à Toul. — *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, t. III.

Du Joséphisme. — *Espérance* des 28 septembre et 1er octobre 1844.

Un acte de vandalisme impossible (sur un prétendu projet de prolongement de la partie septentrionale du transept de l'église Saint-Epvre). — *Espérance* du 15 novembre 1844.

Note sur un manuscrit ayant appartenu à Philippe de Gueldres. — *Espérance* du 28 novembre 1844.

Eloge historique du R. P. Benoit Picart, gardien des Capucins de Toul. — *Mémoires de l'Académie* pour 1844. Tiré à part.

Notes sur le cours d'histoire moderne de M. Lenormant. — *Espérance* des 6 mars et 9 août 1845.

Le Triomphe du corbeau. — *Espérance* du 2 août 1845.

Eloge historique de François de Riguet, grand-prévôt de l'église collégiale de Saint-Dié. — *Mémoires de l'Académie* pour 1845. Tiré à part.

Recherches historiques sur la commune de Neufchâteau. — *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, t. VI, 1er cahier. 1846.

Lettre sur une prétendue découverte archéologique faite en Alsace. — *Espérance* du 8 janvier 1846.

Note sur l'ouvrage intitulé : *le Glaive runique*, par Nicander, etc. — *Espérance* du 22 janvier 1846.

Mémoire sur l'état de la population et de la culture dans les Vosges au commencement du VIIe siècle. — *Espérance* des 24 et 28 mars 1846.

De la restauration du chant ecclésiastique. — *Espérance* du 9 mai 1846.

Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de Metz.*

Recherches sur l'emplacement des deux batailles gagnées par Jovin près de Scarpone. — *Ibid.*

Notice sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gozlin, évêque de Toul. — *Bulletin monumental*, t. XII, et *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. II.

Note sur les anciens puits salants de Moyen-Moutier. — *Mémoires de l'Académie* pour 1846. Tiré à part.

Notice biographique et littéraire sur Valentin Jamerai-Duval. — *Ibid.* Tiré à part.

Notice sur le font baptismal de Mousson. — *Bulletin monumental*, t. XIII, et *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. II.

La première tragédie de Jeanne d'Arc. — *Espérance* des 7 et 12 janvier 1847.

L'église Saint-Epvre et sa fresque. — *Espérance* du 4 février 1847.

Nouvelles observations sur la peinture de l'église Saint-Epvre. — *Espérance* des 15 et 16 février 1847.

Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau. — *Mémoires de l'Académie* pour 1847. Tiré à part.

Observations sur un mémoire de M. Gabriel Rolin (sur un médaillon inédit de la Ligue et du parti des Guises). — *Ibid.*

Un mot sur un arrêté de M. de Salvandy. — *Espérance* du 5 octobre 1847 ; *Univers* du 8.

Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine. — *Mémoires de l'Académie* pour 1848. Tiré à part.

Notice sur l'église de Champ-le-Duc (Vosges). — *Bulletin monumental*, t. XIV.

Notice sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port. — Nancy, Vagner, 1848.

Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port. — *Bulletin monumental*, t. XIV ; *Mémoires de l'Académie* pour 1849. Tiré à part.

Mémoire sur l'état de la population et de la culture dans les Vosges au commencement du VIIe siècle. — *Bulletin monumental*, t. XIV ; *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, t. VI, 3e cahier. Tiré à part.

Note sur des carreaux de terre cuite employés au pavage de deux églises du XIe siècle. — *Bulletin monumental*, t. XIV.

Notice biographique et littéraire sur Florentin le Thierriat. — *Mémoires de l'Académie* pour 1849.

Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle *Andesina* ou *Indesina*. — *Mémoires de l'Académie* pour 1850 ; *Compte-rendu du Congrès scientifique*, t. II. Tiré à part.

Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves. — *Compte-rendu du Congrès*, t. II.

Inventaire du trésor de l'abbaye de Prum. — *Bulletin monumental*, t. XV.

Notice sur l'église de Laître-sous-Amance. — *Bulletin monumental*, t. XV ; *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. III.

Note sur l'époque de la fondation de l'église de Saint-Nicolas-de-Port. — *Compte-rendu du Congrès scientifique*, t. II ; *Mémoires de l'Académie* pour 1850.

Note sur une ancienne représentation des symboles des quatre évangélistes. — *Mémoires de l'Académie* pour 1850.

Notice sur l'église de Blanzey. — *Bulletin monumental*, t. XVI ; *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. II.

Notice nécrologique sur M. Lamoureux l'aîné. — *Espérance* du 29 mars 1852.

Observations sur des sépultures antiques récemment découvertes près de Pompey, au confluent de la Meurthe et de la Moselle. — *Journal de la Société d'Archéologie*, n° de juin 1852.

Note sur une inscription qui fait partie du Musée lorrain. — *Journal de la Société d'Archéologie*, n° de juillet 1852.

Note sur un ancien usage observé par le chapitre de Bouxières-aux-Dames. — Imprimée dans une brochure de M. Piroux et dans quelques journaux.

Notes sur l'ancienne population de la Lorraine. — *Mémoires de l'Académie* pour 1852.

Notice nécrologique sur M. de Haldat. — *Espérance* du 30 novembre 1852.

Notice sur l'église de Saint-Nicolas-des-Lorrains. — *Journal de la Société d'Archéologie*, n° de février 1853.

Note sur une cloche du XVe siècle. — *Ibid.*, n° de juin 1853.

Note sur quelques stalles provenant de l'insigne église collégiale Saint-Georges. — *Ibid.*, nº d'août 1853.

Mémoire sur la masculinité du duché de Lorraine. — *Mémoires de l'Académie* pour 1853.

Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall. — *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. IV.

Mémoire sur les Etats-généraux de Lorraine. — *Mémoires de l'Académie* pour 1854.

Note sur le tombeau d'un comte de Salm. — *Journal de la Société d'Archéologie*, nº de septembre 1854.

Note sur une petite plaque d'argent trouvée près de la chapelle Saint-Euchaire. — *Ibid.*, nº de juin 1855.

Mémoire adressé par Charles III, duc de Lorraine, aux Etats de la Ligue. — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. I.

Histoire de Lorraine. — Nancy, Vagner, 1856; 6 vol. in-8º.

Note sur un voyage en Lorraine. — *Journal de la Société d'Archéologie*, nº de janvier 1857.

Pièces relatives à l'histoire du Barrois. — *Ibid.*, nº d'avril.

Trouvaille faite près du village de Bainville-sur-Madon. — *Ibid.*, nº de décembre.

Horoscope de Nicolas de Heu, trad. du latin. — *Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. VII.

L'Abbaye de Sainte-Marie-au-Bois. — *Ibid.*

Note sur une découverte faite près du Titelberg. — *Journal de la Société d'Archéologie*, nº d'octobre 1858.

Notice biographique et littéraire sur F.-X. Breyé, avocat à la Cour souveraine. — *Ibid.*, nº de mai 1859.

Note sur d'anciens chandeliers conservés dans l'église de Laitre-sous-Amance. — *Ibid.*, nº de juillet 1859.

Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. — *Mémoires de la Société d'Archéologie*, t. II. Tiré à part.

Note sur la pêche du saumon dans la Moselle supé-

rieure. — *Journal de la Société d'Archéologie,* n° de mai 1861.

Sur quelques méreaux du chapitre de Toul. — *Mémoires de la Société d'Archéologie,* t. III.

Sur un Ordo du XIIe *siècle.* — *Ibid.*, t. IV.

Saint Guérin, évêque de Sion. — *Journal de la Société d'Archéologie,* n° de juin 1862.

Histoire du royaume d'Austrasie. — Nancy, Vagner, 1863; 4 vol. in-8°.

Souvenirs du martyre de saint Eliphius. — *Journal de la Société d'Archéologie,* n° de février 1864.

Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine. — *Mémoires de la Société d'Archéologie,* t. VI. Tiré à part.

Note sur deux sceaux inédits. — *Ibid.*

Il faut ajouter à cette nomenclature les deux travaux ci-après, récemment composés par M. Digot, et restés manuscrits :

Ecclesia Momociacensis (destiné à servir d'appendice au *Gallia Christiana*).

Grammaire de saint Colomban (d'après un manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy).

M. Digot n'avait brigué aucun honneur pendant sa vie, et l'on n'a songé que trop tard à solliciter en sa faveur celui dont il était digne à tant de titres ; n'est-il pas juste de lui en décerner un après sa mort ? Cette pensée a engagé quelques-uns de ses amis à faire sculpter son buste[1]

1. Ce travail a été confié à M. Viart, dont tout le monde, aujourd'hui, apprécie le talent en ce genre, et qui a largement fait ses preuves. Le buste en terre est terminé, et toutes les personnes qui l'on vu s'accordent à dire qu'il était impossible d'obtenir une ressemblance plus frappante. L'artiste, que M. Digot honorait de son estime, a tenu à cœur de reproduire fidèlement les traits de celui dont il avait eu occasion, plus d'une fois, de réclamer les excellents conseils.

pour le placer au Musée lorrain, près de celui de Dom Calmet, dont il fut le disciple et le continuateur, et d'ouvrir à cet effet une souscription. Cette idée a été accueillie avec un empressement qui témoigne des sympathies que M. Digot avait su conquérir : la souscription a marché avec une rapidité qu'on osait à peine espérer, et beaucoup de personnes, en demandant à se faire inscrire sur la liste, ont adressé au Président de la Société d'Archéologie les lettres les plus honorables pour la mémoire de notre très-regrettable et très-regretté confrère.

Les membres de la Société qui voudraient prendre part à cette manifestation peuvent le faire savoir à M. Henri Lepage, président; à M. Alex. Geny, vice-président; à M. l'abbé Guillaume, trésorier, et à M. L. Wiener, secrétaire-adjoint[1].

Voici la première liste des souscripteurs, en tête de laquelle la Société d'Archéologie et l'Académie de Stanislas ont tenu à honneur de s'inscrire. Cette dernière a décidé l'acquisition du modèle du buste, afin de le placer dans la salle de ses séances.

PREMIÈRE LISTE.

L'Académie de Stanislas.
La Société d'Archéologie lorraine.

Alexandre de Bonneval, propriétaire.
Alnot (Louis), sous-conservateur du Musée de la ville.
Autrecourt (d'), membre du Conseil d'arrondissement.
Barbier (l'abbé), professeur au grand séminaire.
Beaupré, conseiller à la Cour impériale.
Benoit (Louis), maire de Berthelming, membre du Conseil d'arrondissement.

1. On peut également s'adresser à ces messieurs pour avoir des épreuves photographiées du portrait de M. Digot.

Benoit, doyen de la Faculté des lettres.
Bert, avoué à la Cour impériale.
Besval, notaire.
Blaize, conseiller à la Cour impériale.
Blancheur, notaire.
Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.
Boulangé, ingénieur en chef du Pas-de-Calais.
Bretagne, directeur des contributions directes.
Bruneau (Albert), propriétaire.
Butte (Alexis), propriétaire.
Charlot, conseiller à la Cour impériale.
Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.
Chautard, professeur à la Faculté des sciences.
Christophe, lithographe.
Claude (l'abbé), curé de la Cathédrale.
Claude-Elie, ancien négociant.
Collenot (Louis), maire d'Amance.
Courtois, maire de Frouard.
Deblaye (l'abbé), à Lunéville.
Dietz, banquier.
Drouot, député de la Meurthe.
Duchesne, professeur au Lycée impérial.
Dumast (le baron Guerrier de), ancien sous-intendant militaire.
Dusserre, négociant.
Elie, père, ancien négociant.
Elie (Edmond), ancien négociant.
Elie-Baille, président de la Chambre de Commerce.
Espée (de l'), ancien député.
Foblant (de), ancien représentant.
Forthomme, professeur au Lycée impérial.
François, ancien notaire.
Geny (Alex.), propriétaire.
Gillet, conseiller à la Cour impériale.
Godron, doyen de la Faculté des sciences.
Gouy, père, propriétaire.
Gouy, fils, ancien officier d'état-major.
Grandjean, docteur en médecine.
Guérin, ancien notaire.
Guillaume (l'abbé), aumônier de la Chapelle ducale.
Guyot de Saint-Remy, juge suppléant au tribunal.
Jardot, commandant d'état-major, à Paris.
Lacroix, professeur à la Faculté des lettres.

Lallemand (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Lallement (Charles), propriétaire.
Lallement (Louis), avocat à la Cour impériale.
Lambel (le comte Alex. de).
Lamblin (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Bourges.
Langlard, agent d'assurances.
Laurent (Jules), aîné, sculpteur.
Leborne, conservateur du Musée de la ville.
Lemachois, rédacteur du *Journal de la Meurthe et des Vosges*.
Lepage (Amédée), imprimeur.
Lepage (Henri), archiviste.
Madelin (Jules), ancien juge au tribunal de commerce.
Mamelet (René) avocat à la Cour impériale.
Marchal, ancien député.
Marchal (l'abbé), chanoine honoraire.
Marchand (Justin), négociant.
Margerie (de), professeur à la Faculté des lettres.
Meaume, professeur à l'Ecole forestière.
Melin, architecte, professeur au Lycée.
Metz-Noblat (Alex. de), homme de lettres.
Morel (l'abbé), curé de Bon-Secours.
Morey, architecte de la ville.
Mougenot (Léon) homme de lettres.
Muel, juge de paix.
Myon (le comte Dolard de), propriétaire.
Noël (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Ottenheimer, ancien adjoint.
Paillart, premier président honoraire à la Cour impériale.
Pierson de Brabois, propriétaire.
Poincaré, docteur en médecine.
Regnault, greffier en chef de la Cour impériale.
Regneault, professeur à l'Ecole forestière.
Renard, professeur à la Faculté des sciences.
Riocour (le comte de), ancien officier supérieur d'artillerie.
Rosière (l'abbé), chanoine honoraire.
Rozières (Ch. de), propriétaire.
Saint-Florent (Domergue de), propriétaire.
Saint-Mauris (le comte de), ancien introducteur des ambassadeurs.
Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Salmon-Lévylier, ancien adjoint.
Simonin, père, docteur en médecine.
Simonin (Edmond), directeur de l'Ecole de médecine.
Simonin (Prosper), conseiller à la Cour impériale.
Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).
Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville.
Thiriet (l'abbé), professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
Trancart, commandant du génie en retraite.
Vagner, ancien professeur, gérant de l'*Espérance*.
Vanson (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Léopold.
Viriot, notaire.
Volfrom, négociant.
Warren (le comte de), propriétaire.
Wiener (Lucien), négociant.

Notre honorable confrère, M. le chanoine Barbier de Montault, nous adresse de Rome, comme complément de ses précédents envois, la copie d'une inscription qui rappelle la part que prit au siége de Vienne, en 1683, Charles V, duc de Lorraine. Cette inscription se trouve au Capitole, dans la salle des Conservateurs, gravée sur une table de marbre blanc :

INNOCENTIO VNDECIMO PONTIFICI OPTIMO MAXIMO
QVOD IN VIENNA ROMANI IMPERII PRINCIPE VRBE
IRREQVIETA VIGILANTIA PRVDENTI CONSILIO INGENTI
AVRO
PRECIBVS LACRYMIS QVE DEI IMPLORATO AVXILIO
ANNO REPARATÆ SALVTIS CIↃ IↃCLXXXIII
AB IMMANISSIMA TVRCARVM OBSIDIONE VINDICATA
LABORANTI CATHOLICÆ RELIGIONIS SECVRITATI
PROVIDERIT
FOELICITER REGNANTE
LEOPOLDO PRIMO CÆSARE AVGVSTO.
CHRISTIANAS ACIES DVCENTE
IOANNE TERTIO POLONIÆ REGE SEMPER INVICTO
FORTITERQVE PVGNANTE
CAROLO QVINTO DVCE LOTHARINGO.

S. P. Q. R[1]. ÆTERNVM MEMOR P[2].
COMEND[3]. ANTONIVS DE PVTEO CŌS[4] : MARCVS ANTONIVS DE GRASSIS CŌS.
LÆLIVS FALCONERIVS CONS : ISIDORVS CARDVCCIVS C. R. PRI[5].

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

A la suite de démarches faites par M. le baron Buquet, député de la Meurthe et maire de Nancy, S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts vient d'accorder au Musée lorrain une série très-importante d'estampes provenant du dépôt de la chalcographie, au Louvre. Il y en de Callot, d'Israël Sylvestre, Perelle Sébastien Leclerc, Labelle et d'autres artistes appartenant tous à notre pays.

—

Mme la baronne Ch. Saladin a enrichi le Musée d'un magnifique manuscrit sur vélin, relié en velours cramoisi, renfermant les lettres patentes d'anoblissement et de permission de porter la particule *de*, accordées à Pierre Launay, de Badonviller, par l'empereur François, le 12 janvier 1757. A ces lettres est appendu, par un lac en tissu d'or, le sceau impérial, d'une conservation parfaite, renfermé dans une boite de cuivre doré, sur laquelle sont gravées les armes de l'empereur.

Mme Saladin a également offert : 1° deux arbres genéalogiques de la famille de Bloise ; 2° (pour la bibliothèque) un curieux manuscrit intitulé : *Histoire de Nancy au-*

1. Senatus populusque romanus.
2. Posuit.
3. Commendator.
4. Consul.
5. Capitum regionum prior.

jourd'huy ville capitale de Lorraine, ses huit anciens princes et leur postérité du nom de Nancy. Ce manuscrit[1] complète la série des titres de la maison de Lenoncourt, donnés à la Société d'Archéologie par M. le baron Saladin.

— M. Henry, cultivateur à Erbéviller, a fait don de 13 pièces romaines, lorraines et autres, trouvées sur le territoire de cette commune.

— M. Raoul Guérin, étudiant, a donné une pièce de Jean, duc de Lorraine, découverte au milieu des décombres provenant de l'église Saint-Epvre.

— M. Hyacinthe Cafaxe a offert un Philippe père, en argent (vers 250), trouvé à Raville.

— M. Pitoy, capitaine-commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers, a fait don d'une trusatile en lave dite de Trèves, découverte par M. Thouvenin, propriétaire à Bayon, en labourant un champ au canton appelé les Ozières.

— M. Dieudonné, de Bulligny, a donné une clé antique trouvée, en arrachant de la vigne, au canton dit au Breuil, près et un peu au-dessous du village.

— Un honorable ecclésiastique, qui a désiré garder l'anonyme, a offert, outre un assez grand nombre de pièces de monnaies : 1° la clé de la chapelle de l'ancien ermitage de Sainte-Geneviève ; 2° (pour la bibliothèque) une Bible imprimée à Lyon par Guichard Iullieron, imprimeur du Roy. 1599.

— M. X. Fourier de Bacourt a donné plusieurs pièces gauloises, romaines et lorraines, trouvées à Ligny, dans les fortifications.

1. M. H. Lepage en a longuement parlé dans ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy* (*Bulletins de la Société d'Archéologie*, t. VI).

— M. GEORGES, revendeur, a fait don à la bibliothèque d'un volume intitulé : *Observations des commerçants lorrains sur le projet de reculement des barrières.* 1787.

— Enfin, L'ADMINISTRATION MUNICIPALE a fait déposer au Musée : 1° un portrait de la princesse Palatine, d'après Hyacinthe Rigauld ; 2° le buste de Falconet, l'auteur de la statue de Pierre-le-Grand, érigée à Saint-Pétersbourg. Il a été exécuté par la fille de l'artiste. On voit, fixés sur le socle, les outils qui ont servi au sculpteur, l'épée qui lui fut donnée par l'impératrice Catherine, et un cadre renfermant les lettres de noblesse qu'elle lui accorda.

Le buste et tous ces objets ont été donnés au Musée de Nancy par M[me] la baronne DE JANKOWITZ, petite-fille de ce statuaire distingué.

M. Digot père a voulu donner au Musée lorrain un souvenir des sympathies que son fils portait à cette institution, et il a fait remettre au Président du Comité une somme de 100 francs.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis un tableau représentant un membre de la Cour souveraine. On lit au dos : *Philippus Du Puy, eques, Poloniæ regis pictor ord*[is] *fecit* 1739.

BIBLIOGRAPHIE.

Le dernier volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* contenant les LETTRES ET INSTRUCTIONS DE CHARLES III RELATIVES AUX AFFAIRES DE LA LIGUE, est en vente à la librairie Wiener, où les souscripteurs peuvent le faire retirer.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président dépose sur le bureau le tome IXe du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, et le *Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine*, par M. Aug. Digot, avec dessins de M. Alex. Geny.

Lecture d'une lettre du Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale. La Société consent, sous certaines réserves, à entrer en relation avec ce Comité.

Ouvrages offerts à la Société.

Aug. Digot, par M. H. Lepage, avec portrait.

Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par M. J. CHAUTARD.

Résumé des observations météorologiques faites en Lorraine, 1862–63, par le même.

Guide pratique du constructeur d'appareils économiques de chauffage pour les combustibles solides et gazeux, par M. PIERRE FLAMM.

L'Institut, n° 342.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 17 juin–1er juillet 1864.

Admission de membres.

Sont admis : MM. Simonin, conseiller à la Cour ; Blancheur, notaire ; Julien Digot, étudiant ; Ventz, serrurier, et Jouve, professeur.

Lectures.

M. Louis Lallement lit un travail sur la *Confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, à Nancy.* M. H. Lepage communique une notice de M. l'abbé Guillaume sur la *Décoration de la Chapelle ducale.* La Société vote l'impression de ces deux morceaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

JEAN–CHARLES FRANÇOIS, GRAVEUR ORDINAIRE DU DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

Nancy, depuis longtemps déjà, se distinguait au point de vue artistique et méritait une place éminente entre toutes les villes de l'Europe, quand Jean–Charles François y naquit, le 4 mai 1717, de parents honorablement

connus dans le commerce. « Si tout concourait dans le sein de la famille, dit-il dans une note autobiographique, à lui inspirer — il se mentionne ainsi à la troisième personne — l'amour de la religion et de la probité, tout, dans sa patrie, servait à nourrir les heureuses dispositions qu'il avait apportées en naissant pour se distinguer dans les arts. La Lorraine, gouvernée par un prince dont le nom seul arrache encore à ses sujets des larmes d'attendrissement et de reconnaissance, commençait à oublier, sous un règne si doux, la désolation qu'elle avait soufferte pendant plus d'un siècle, et les ravages horribles de la guerre. » Malheureusement, le jeune François rencontra, dès le début, une vive opposition près de son père, qui préférait beaucoup le voir derrière un comptoir qu'assis devant un chevalet. Il commença cependant par posséder quelques tableaux assez bons, fréquentant assiduement les principaux ateliers de Nancy et consacrant à son art toutes les heures dont il pouvait disposer. Le mauvais vouloir de sa famille s'accrut pourtant au point que le jeune homme dut quitter la maison paternelle et se mettre à graver des couverts pour se procurer des moyens d'existence. En 1733, il partit pour Dijon, où une entreprise considérable de ce genre lui fut confiée, et se rendit à Lyon, où il passa sept ans à travailler sans relâche. Il y composa un ouvrage qui attira grandement l'attention sur lui : ce fut un livre dans lequel il s'efforça surtout de prouver qu'il était très-possible d'imiter le dessin dans une estampe, autrement dire, comme il le répétait sans cesse, de donner aux planches gravées le grenu du crayon. En 1742, alors que sa réputation était faite et que le jeune débutant était devenu un grand artiste, il revint en Lorraine, où le roi Stanislas, passionné, comme on sait,

pour tout ce qui se rattachait aux arts, l'accueillit avec faveur et lui confia aussitôt la mission de graver le recueil des vues de ses châteaux, magnifique collection qui forma trois volumes in-folio. Il grava aussi les portraits de l'archiduc d'Autriche et de l'archevêque d'Auch; mais il n'en abandonnait pas pour cela son idée persistante, à laquelle il consacrait de nombreuses heures du travail le plus assidu, l'imitation parfaite du crayon par le burin. En 1753, il envoya à Paris, mais sans encore les rendre publics, les premiers essais qui lui parurent les plus satisfaisants; car il était d'une excessive sévérité pour ses propres œuvres. Trois ans après, il crut avoir complètement réussi, et il publia six feuilles définitives de ce dessin, au mois d'août 1757, lesquelles furent reçues avec la plus grande faveur à l'Académie royale de peinture, et lui valurent, sur la proposition de M. de Marigny, une pension de six cents livres, et, peu de temps après, le brevet de graveur du cabinet du roi Louis XV.

François ne se livra que plus activement au travail après ces flatteuses récompenses, et son zèle lui causa bientôt les plus amères déceptions. Il voulut parvenir à graver avec une imitation aussi parfaite sur du papier teinté les dessins lavés et ceux aux crayons noir et blanc, et même au crayon rouge, pour parvenir à publier des planches aux trois crayons. Il triompha de ces difficultés; mais, quand il se présenta avec ses essais heureusement réussis, il rencontra une odieuse machination habilement préparée pendant les longs mois qu'il avait passés presque complètement retiré au fond de son atelier : on prétendit prouver qu'il n'était pas l'inventeur du genre qui avait fait son illustration. Il ne sut pas résister au chagrin que ces accusations lui causèrent, et il mourut bientôt après, le

21 mai 1759. On a reconnu depuis le mérite de François, l'authenticité de sa découverte, et la plus honorable faveur n'a cessé de demeurer attachée à son nom et à ses œuvres. Outre celle que j'ai déjà citée, il faut encore mentionner le *Corps de garde,* de Vanloo ; une *Vierge,* de Vien, au lavis, d'après Boucher ; une *Marche de cavalerie,* de Parorel ; les portraits de l'*Histoire des philosophes modernes*, de Savérien, et surtout le portrait de Quesnay, qu'on peut considérer comme son chef-d'œuvre. François laissa un fils, qui a publié une notice sur son père, et une fille, morte peu de temps après son père, à l'âge de dix-huit ans, après avoir gravé avec un réel talent quelques planches du *Recueil des plantes de Lorraine*. Je terminerai ce rapide article en reproduisant ce passage d'une lettre de notre artiste, écrite à M. Savérien, en 1760, dans laquelle il lui démontrait l'utilité du dessin pour les œuvres historiques : « Que l'image des grands hommes soit sous nos yeux, leurs traits échaufferont notre imagination ; quand nous parlerons d'eux, cette imagination nous représentera ces hommes et fixera par là l'objet de notre admiration. Si la mémoire alors nous rappelle leurs pensées, nous les connaîtrons entièrement, et nous distinguerons par les sens, comme nous le faisons par l'esprit, Erasme de Malebranche, et Malebranche d'Erasme. Ceci regarde la gravure en général ; mais si on grave ces portraits dans le goût du crayon, je vois un autre avantage bien plus précieux, c'est que ces portraits fourniront d'excellents modèles à dessiner. Les physionomies n'annoncent pas toujours la sagacité des hommes, cela est vrai. Cependant il est probable que la tête des grands génies étant organisée différemment que celle des autres hommes, elle ait un caractère qui lui soit

propre, et où la beauté de leur âme soit comme empreinte..... Il y a sans doute beaucoup de difficultés à devenir habile dessinateur ; mais un faible dessinateur n'est pas dangereux dans un Etat, au lieu qu'un faux savant et un littérateur médiocre peuvent nuire et sont sûrement à charge à la société. »

E. DE BARTHÉLEMY.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES AUX ENVIRONS DE COLOMBEY.

I. La côte de Chapion.

A douze ou quinze cents mètres à l'est[1] de Mont-l'Etroit, la chaine des montagnes qui bordent, au couchant, ce qu'on appelle la plaine sud de Toul, s'avance en pointe du côté d'Autreville (Vosges), comme une sorte de promontoire élevé, du haut duquel la vue s'étend au loin. On évalue la hauteur de cette montagne, comme celle des plateaux dont elle fait partie, à plus de deux cents mètres au-dessus du niveau de la plaine, et, dans le pays, on la connait sous le nom de *Côte de Chapion.*

Une tradition prétend que les Romains ont eu un camp sur le plateau qui en couronne la pointe orientale, avec un cimetière dans lequel on venait enterrer de Soulosse même, éloigné cependant de quinze kilomètres. On ajoute que ce camp formait un triangle avec ceux des côtes de Thelod et de Sion–Vaudémont, et on assure même avoir vu un ancien ouvrage mentionnant ces faits. Mais toutes les recherches faites pour retrouver ce travail ont été infructueuses, et celles auxquelles je me suis

1. Et sur le territoire.

livré dans les livres d'archéologie ou d'histoire à ma portée, n'ont pas été plus heureuses. Je n'ai trouvé mentionnée nulle part la *Côte de Chapion*.

J'ai visité les lieux, et mes recherches m'ayant offert quelque intérêt, je me suis fait un devoir d'en donner le résultat; je hasarde ensuite une explication, mais sous toute réserve, mes faibles moyens ne pouvant lui donner un caractère d'autorité.

Du sommet élevé de cette montagne, que couronne une épaisse forêt, on voit se dérouler devant soi, et de chaque côté, un magnifique horizon : c'est d'abord une riche plaine bordée par de grandes et belles forêts, au-dessus desquelles, dans le lointain, on découvre en effet les côtes de Thelod et de Sion-Vaudémont. A droite et à gauche, dans la direction de Neufchâteau, d'une part, et dans celle de Toul, de l'autre, la vue peut porter à près de cinquante kilomètres, c'est-à-dire jusque dans la Haute-Marne et aux environs de Pont-à-Mousson.

La pointe orientale de Chapion présente une plate-forme où l'on remarque une enceinte de forme elliptique dont les axes peuvent avoir cent et cent cinquante mètres. Le moitié du périmètre de cette enceinte, dans la double direction du sud et de l'est, est défendue et rendue inaccessible par l'escarpement de la montagne qui, en certains endroits, s'élève à pic, d'une hauteur considérable.

Le reste du périmètre, du côté du plateau, présente un petit fossé de circonvallation, d'une courbure régulière, aujourd'hui presque comblé, mais assez marqué néanmoins, sur tout son parcours, pour être facilement observé; les terres en ont été rejetées à l'intérieur. Dans un seul endroit, sur une longueur d'environ vingt-cinq mètres, ce fossé peut avoir trois mètres de largeur sur un

mètre et demi de profondeur. Cette particularité semble indiquer qu'on a eu l'intention de défendre cette position plus fortement, et que ce projet a reçu un commencement d'exécution. Voilà ce qu'on qualifie du titre de *Camp romain*.

Mais cette dénomination ne peut pas être admise avec la signification qu'on lui donne communément. Les notions les plus élémentaires sur la castramétation romaine suffisent pour le démontrer.

L'espace trop restreint et le peu de profondeur du fossé d'enceinte sont déjà des raisons plus que suffisantes pour repousser l'hypothèse d'un camp romain sur ce point. On peut ensuite se demander ce qu'aurait fait une armée sur cette hauteur ; car il lui aurait fallu aller chercher l'eau à grande distance, la transporter à dos ainsi que les vivres et les bagages de toutes sortes, par des chemins pénibles, pour ne pas dire impraticables, et tout cela pour occuper une position défavorable sous le rapport stratégique, puisqu'elle n'est ouverte que du côté du plateau, par où serait venue l'attaque, en sorte qu'à un moment donné, la retraite eût pu se trouver très-difficile.

On ne peut pas supposer même sur ce point une *mansio militum ;* plusieurs des raisons qui précèdent le prouvent encore surabondamment. D'ailleurs, *Solimariaca* (Soulosse), qui était placé entre les deux cités de *Mosa* (Meuvy) et de *Tullum* (Toul), en faisait l'office et servait d'étape.

Mais il est permis de supposer que la Côte de Chapion eût une *statio*, ou une *custodiæ*, poste où l'on plaçait en observation une *cohorte* ou un simple *manipule* (six cents ou deux cents hommes), dont la mission, comme

on sait, était de faire le guet, de surveiller et d'annoncer par des signaux les mouvements de l'ennemi, de protéger les transports et, au besoin, de leur prêter main-forte.

La position était tout particulièrement convenable pour le service d'observation dont il est question. En effet, on a vu que, de ce point élevé, on découvre à une grande distance tous les points culminants du pays ; on peut aussi, à l'œil nu, observer facilement, depuis Soulosse jusqu'auprès de Toul, la voie romaine de Langres à Metz, qui longe la plaine en passant pour ainsi dire au pied de la Côte de Chapion.

Il est facile par là de comprendre l'importance de ce lieu pour surveiller le pays et la voie ; on peut ajouter encore qu'il a dû être choisi, c'était même le point obligé, pour placer l'un des signaux[1] de la ligne que les Romains avaient établie entre les deux cités qui viennent d'être nommées, passant par Soulosse et Toul.

On peut donc, avec quelque certitude, établir qu'il y avait un poste d'observation et un signal sur cette côte. Quant au cimetière, la chose n'est pas impossible ; mais rien, jusqu'aujourd'hui, n'est venu confirmer ni même appuyer cette tradition ; on n'a fait encore aucune trouvaille. La forêt épaisse qui recouvre la montagne ne favorise guère les recherches, et je n'y ai, sous ce rapport, remarqué rien d'intéressant. Si l'on faisait des fouilles, peut être y trouverait-on des sépultures, des urnes ciné-

1. On sait que les Romains, et avant eux les Gaulois, ont fait usage d'une espèce de télégraphe qui consistait en des fanaux à plusieurs foyers. Pendant le jour, au moyen de la fumée, et pendant la nuit, par le feu qu'on agitait et dirigeait d'une manière convenue, on pouvait produire des signes qui faisaient l'office de lettres alphabétiques.

raires, etc. On peut, en tous cas, admettre un cimetière sur cette hauteur dont le sol est profond, car les Romains, à l'imitation des anciens, recherchaient quelquefois ces positions qui plaisaient à leur imagination, et rapprochaient les morts de la demeure des dieux.

—

II. Château de Mérigny.

Le château de Mérigny, détruit après la révolution, était bâti à deux cents mètres environ, au-dessous et dans la petite vallée de *Taprey*. Il n'en reste plus actuellement que l'enceinte carrée, assez vaste, entourée de fossés qui étaient à leur tour environnés par les jardins s'étendant à l'ouest jusqu'aux ruines de *Taprey*. Un petit pan de mur des jardins, auquel est adossé un rucher, est tout ce qui reste de cet ancien château des Baillivy de Mérigny, qui ne manquait pas d'élégance, dit-on, et sur les ruines duquel passe maintenant la charrue,

La tradition conserve de cette antique et noble famille un excellent souvenir. On dit que le dernier de ses membres qui habita le pays et qui émigra à la révolution, revint, à son retour en France, voir son ancienne terre, et qu'il s'éloigna bien triste du berceau de ses ancêtres. Le château et ses dépendances avaient été vendus avec les biens nationaux, et la destruction avait déjà commencé son œuvre.

On garde encore le souvenir de l'un des seigneurs de Mérigny, de celui dont nous parlons peut-être, qui eut de la même femme une famille de onze enfants dont plusieurs vécurent. Ce qu'il y a d'extraordinaire en cela, c'est qu'à la naissance de chacun d'eux, on fut obligé de pratiquer l'opération césarienne.

E. OLRY.

SECONDE LISTE DE SOUSCRIPTION POUR LE BUSTE DE M. DIGOT.

MM.

Arbois de Jubainville (H. d'), archiviste de l'Aube.
Bacourt (de), ancien ambasssadeur.
Benoist, substitut à Saint-Dié (Vosges).
Bastien, ancien notaire.
Blancheur père, ancien notairc.
Cauzier-Lahaye, négociant.
Chapia (l'abbé), curé de Vittel.
Chatelain, architecte.
C......
Collenot (Charles), propriétaire.
Corrard des Essarts, architecte.
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain.
Delalle (Mgr), évêque de Rodez.
Dumont, juge à Saint-Mihiel.
Elie (Jules).
Ferry-Blancheur, ancien notaire.
Gaudé, instituteur à Vaudeville (Meuse).
Gonneville (Aymar de).
Guérard, directeur du Mont-de-Piété.
Haussonville (le comte O. d'), ancien député.
Henry, professeur au Lycée.
Limon, receveur de l'asile de Maréville.
Lorrain (Charles), sous-bibliothécaire à Metz.
Maillefer (Théodore), médecin major en retraite, en Afrique.
Mengin-Lecreulx, général du génie.
Munier, professeur au Lycée.
Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs.
Parisot (Léon), docteur en médecine.
Paulus, peintre.

Pératé, contrôleur des contributions directes.
Piroux, directeur de l'institut des sourds-muets.
Quintard (Albert), ancien adjoint.
Quintard (Léopold).
Regnier (l'abbé).
Renauld (Jules), avocat à la Cour impériale.
Vivenot, architecte.
Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc.

Parmi les lettres si honorables pour la mémoire de M. Digot, que le Président de la Société d'Archéologie a reçues à l'occasion de la souscription pour le buste de notre regretté confrère, nous choisissons les deux suivantes, qui témoignent plus particulièrement de l'estime et de la considération dont il était entouré :

« Monsieur et cher Président,

» Je souscrirai bien volontiers pour le buste que les » amis de M. Digot songent à placer dans notre Musée » lorrain. Je vous remercie d'avoir songé à moi, et vous » prie de vouloir bien m'inscrire pour la somme de cin- » quante francs ; heureux de pouvoir témoigner ainsi, » pour ma faible part, de ma sympathie pour le talent d'un » savant confrère à la mémoire duquel je suis dou- » blement attaché par le vif sentiment des services qu'il » a rendus à notre histoire nationale, et le doux attrait » des études qui nous ont été communes.

» Agréez, etc.

» O. D'HAUSSONVILLE. »

« Rodez, le 23 juin 1864.

» Monsieur le Président,

» En rentrant chez moi, de retour des fêtes de Mar- » seille, j'ai trouvé la lettre de faire part de la mort de

» M. Digot, et j'en ai été frappé comme d'un coup de foudre.
» Quelle perte pour les amis de la science et de la reli-
» gion, de ces deux grandes et belles choses qu'il réu-
» nissait si bien dans sa personne, et dont il rehaussait
» encore l'éclat par les charmes de son esprit et par l'en-
» semble d'une vie qui lui conciliait le respect ainsi que
» l'affection de tous les cœurs honnêtes! Vrai bénédictin
» au milieu du monde, par le travail de la pensée, par
» ses vastes connaissances et par la régularité quasi
» claustrale de son existence, il fut l'un des plus beaux
» ornements de cette société d'hommes distingués qui
» perpétuent à Nancy les hautes traditions de savoir et
» d'urbanité qui ont illustré cette capitale de l'ancienne
» Lorraine et en ont fait comme une nouvelle Athènes
» pour les lettres, les sciences et les arts, avec la civili-
» sation chrétienne de plus.

» Je ne puis offrir qu'une modique cotisation pour con-
» tribuer à l'exécution d'un buste destiné à perpétuer le
» souvenir de notre collègue et ami; mais je l'offre de
» grand cœur, et je suis persuadé qui si tous les admira-
» teurs de cette belle existence, qui vient de s'éteindre
» si prématurément, veulent s'associer à votre pensée, le
» buste sera digne de figurer au Musée lorrain, dont l'é-
» tablissement est une des belles pages de l'histoire
» locale.

» Recevez, etc.

» † Louis, *évêque de Rodez.* »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a offert deux boucles de ceinturon en bronze, trouvées récemment sur le territoire de Lindre-Haute.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs a donné un vase en verre, d'une forme très-curieuse, et parfaitement conservé, provenant des trouvailles faites près de la commmune de Favières, et sur lesquelles nous publierons prochainement une note.

— M. Henry-Poirot (Marc), de Barisey-au-Plain, a fait don d'une écuelle en poterie gallo-romaine, intacte, découverte au canton dit de la Vieille-Pierrière, près de trois squelettes, dont l'un dans un cercueil. M. Henry avait déjà trouvé au même lieu des monnaies romaines qui ont été déposées au Musée.

— M. Morey, architecte de la ville de Nancy, a offert un vitrail et deux fragments de vitraux, du xvie siècle, provenant de l'église de Saint-Nicolas-du-Port.

— Enfin, l'Administration municipale a fait déposer au Musée cinq des tableaux récemment découverts dans les combles du bâtiment de l'Université, et qui ont été décrits par M. Morey dans l'avant-dernier numéro de ce Journal; ce sont les portraits de Pierre Grégoire de Toulouse, des deux Hordal (Jean II et III), doyen et professeurs à la Faculté de droit de Pont-à-Mousson; de Joseph Jobart et de sa femme.

— Ont été offerts pour la bibliothèque : 1° Par Mme la baronne Saladin, une liasse de pièces, en parchemin et en papier, concernant les familles de Nettancourt, Champenois, Prud'homme, Broussel, Bermonde, La Mothe, Gleysenove, Gatinois, Xonot, Cardon-Vidampierre, du Châtelet, Tournebulle, Mailly, Saint-Belin, Stainville, etc.

2° Par M. Charles Buvignier, une liasse de pièces, aussi en parchemin et en papier, parmi lesquelles plusieurs titres concernant le village de Blénod-lès-

Pont-à-Mousson et celui des Ménils ; les lettres de noblesse accordées par Charles IV à Pierre Barotte ; un cartulaire du prieuré du Moniet, près de Deneuvre ; plus quatre brochures portant les intitulés suivants : *Ad Carolvm cardinalem Lotharenvm Mich. Hospit. de pace carmen* (1558) ; — *Amplissimi cvjvsdam viri epistola ad illustriss. principem Francisc. Lotharingvm dvcem Gvisianvm* (1558) ; — *Litteræ Caroli christianissimi regis Francorvm exhibite patribvs ab illvstriss. et reverendiss. V. D. Carolo cardinale à Lotharingia in generali congregatione œcumenici Tridentini concilii die XXIII. novemb.* 1562 ; — *Dovble de la lettre envoyée par vn Gentil-homme Lorrain aux fidelles François. Contre les parturbateurs de leur repos* (1614).

3° Par M. Alex. Geny, un manuscrit de M. Dupré, ancien directeur des salines de Moyenvic, intitulé : *Mémoire sur les antiquités et les monumens du moyen-âge de l'arrondissement de Château-Salins*, etc.

4° Enfin, par M. Dieudonné Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale, quinze opuscules imprimés, provenant de la collection de M. Noël, et relatifs au reculement des barrières en Lorraine.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a cru devoir faire l'acquisition des objets trouvés à Maizières-lès-Vic, au mois d'avril dernier, et dont la description a été donnée par M. l'abbé Guillaume dans notre Journal. Ces objets sont au nombre de plus de cent et présentent un ensemble des plus curieux.

CHRONIQUE.

La lettre suivante vient d'être adressée aux membres du Comité du Musée lorrain en réponse à une demande qu'ils avaient présentée à l'Empereur et au Ministre de sa Maison pour obtenir un lit ayant appartenu au duc Antoine :

« Messieurs, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 juin dernier, pour m'exprimer le désir qu'un lit orné d'or et de ciselures et portant la devise du duc de Lorraine, à qui il aurait appartenu, soit confié, à titre de dépôt, au Musée historique lorrain.

» Il résulte des recherches que je me suis empressé de prescrire, que ce meuble se trouve, en effet, au garde-meuble de la Couronne, où il a reçu, et doit encore recevoir, plusieurs modifications importantes et motivées par la destination qui lui est réservée, soit au palais de Fontainebleau, soit au palais de Pau.

» D'un autre côté, d'après les renseignements que j'ai sous les yeux, ce meuble présente un véritable intérêt, comme spécimen de l'art français au XVI[e] siècle, et l'abandon qui en serait fait au Musée lorrain serait d'autant plus regrettable pour le garde-meuble de la Couronne, que, par suite des ventes faites dans les palais, en 1792 et en 1793, il ne possède plus qu'un très-petit nombre de meubles artistiques remontant au-delà du règne de Louis XVI.

» La mesure que vous demandez ne pourrait donc se concilier avec les exigences du service.

» Je dois d'ailleurs vous faire remarquer que le dépôt que vous désirez, dans l'intérêt de la constitution même du Musée lorrain, et auquel, par conséquent, vous n'assignez pas de terme, équivaudrait, de la part de mon département, à l'abandon de la propriété, et que le Souverain ayant seulement la jouissance des objets compris dans la dotation de la Couronne, je ne saurais, comme administrateur de cette dotation, autoriser un dépôt de cette nature, sans manquer aux prescriptions du sénatus-consulte du 12 décembre 1852, constitutif de la liste civile impériale.

» Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,*

» VAILLANT. »

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 août.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Président dépose sur le bureau le programme des concours ouverts par l'Académie impériale de Metz, et donne lecture : 1° d'une lettre de M. Jouve, qui, en remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, lui annonce l'envoi d'une chanson en patois de Gérardmer ; 2° d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion de l'envoi du IXe vol. du *Recueil de Documents sur l'Histoire de Lorraine*.

Ouvrages offerts à la Société.

Précis de l'histoire de Lorraine, par M. L. Leupol, 3e édition.

Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville, par M. J. LAURENT.

Coup d'œil sur les patois vosgiens, par M. LOUIS JOUVE.

Le Postillon lorrain, 1865. Envoi de M. VAGNER.

Recherches historiques et bibliographiques sur l'imprimerie et la librairie dans le département de la Somme, par M. FERDINAND POUY, 1re et 2e parties.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1864. 2e trimestre.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. VIe, 4e fasc.

Annales archéologiques, t. XXIVe, 3e fasc.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 8-22 juillet.

Présentation et admission d'un membre.

Est admis : M. Adolphe Simon, propriétaire à Sauvigny, présenté par MM. Gaudé, Trambloy et H. Lepage.

Lectures.

M. H. Lepage lit un morceau intitulé : *Sur le Vœu de la ville de Nancy à Bon-Secours,* et M. l'abbé Guillaume, *sur l'Enterrement de la princesse Charlotte de Lorraine.* La Société vote l'impression de ces deux morceaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

FRAGMENTS HISTORIQUES SUR LE DÉMEMBREMENT ET LA SUPPRESSION DU DIOCÈSE DE TOUL.

Le traité de Munster, conclu en 1648, qui consacra officiellement la réunion, ou plutôt la prise de possession

de la ville et de l'évêché de Toul, accomplie par la France, le 12 avril 1552, fit succéder la paix et l'harmonie aux conflits politiques qui, depuis une période de plus de trois siècles, divisaient les bourgeois de cette ville[1] et leurs prélats, désormais contraints de se soumettre à l'autorité toute puissante d'un gouverneur royal.

Ces discordes sans cesse renaissantes, fomentées pour ainsi dire à l'abri d'institutions quasi-républicaines, et les troubles qu'elles occasionnaient durent nuire, bien certainement, à la prospérité de la ville de Toul ; mais, de tous les événements dont elle a été le théâtre, il n'en est point qui lui ait causé un préjudice aussi grand que le démembrement, bientôt suivi de la suppression totale de ce vaste diocèse, lequel, pendant plus de quatorze cents ans, avait conservé toute son intégrité sous le rapport spirituel[2], et qui, sous le rapport politique, avait donné naissance au duché de Lorraine, au comté de Bar, au pays toulois et à plusieurs principautés et marquisats indépendants[3].

Depuis longtemps déjà, le diocèse de Toul était menacé d'un démembrement, et, en maintes circonstances, les ducs de Lorraine avaient mis tout en œuvre pour obtenir

1. L'expression *bourgeois*, telle que nous la donnons ici, signifie citoyen, habitant libre de la cité, et répond au fameux *civis romanus sum*.

2. Voy. *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, par M. A.-D. Thiéry. Toul, 1841.

3. On comptait, dans l'étendue du diocèse de Toul, deux duchés, deux principautés, un marquisat souverain, deux comtés régaliens ou mouvant de l'Empire, trois autres marquisats, deux comtés, plusieurs baronnies et fiefs nobles, 33 villes ou bourgs, 1,200 villages ou hameaux, et un grand nombre d'abbayes et de monastères. (Voy. *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart*. Toul, 1711.)

à Nancy, ainsi qu'à Saint-Dié, la création de deux siéges épiscopaux, sans avoir pu vaincre l'opposition de la France, dont la politique ombrageuse fut un obstacle continuel à leurs prétentions.

Ce fut le duc Charles III qui, le premier, conçut, en 1598[1], le projet d'établir un évêché en Lorraine, et, pour arriver à ce but, il chercha toutes les occasions de gagner la bienveillance du chapitre et de l'évêque de Toul, afin de ne pas rencontrer en eux une résistance trop vive à son dessein. Toutefois, ce prince n'espérant pas pouvoir détacher du diocèse toutes les parties de ses états qui en dépendaient, désirait du moins ériger à Nancy un siége épiscopal, afin de soustraire sa capitale, ainsi que sa personne et sa cour, à la juridiction de l'évêque de Toul. Charles comptait particulièrement sur l'adhésion de M. Christophe de la Vallée, auquel il avait promis une pension de 600 livres barrois, reversible sur ses successeurs ; il avait mis également dans ses intérêts Erric de Lorraine, évêque de Verdun, son proche parent, et, comme son propre fils, le cardinal Charles de Lorraine, était légat *à latere* dans le pays et administrateur perpétuel de l'évêché de Metz, il espérait qu'avec l'appui de ces prélats, le chapitre de Toul et les autres parties intéressées céderaient facilement à sa demande.

Le cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, ayant eu connaissance des démarches que le duc de Lorraine faisait auprès du Saint-Père pour obtenir le démembrement du diocèse de Toul, s'empressa d'en informer le roi son maître, et lui exposa le préjudice qui en résulterait pour les droits de sa couronne. Le roi fit savoir au

1. Voy. Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. II, l. XXXII, c. 1383.

duc qu'il ne consentirait jamais à l'établissement d'un siége épiscopal à Nancy, et, en même temps, il fit écrire la lettre suivante à l'évêque et au chapitre de Toul, pour les engager, de leur côté, à former leur opposition, et à s'entendre à ce propos avec le sieur Viard, président de son conseil à Metz.

« A nos très chers et bien-amez les doyens, chanoines et chapitre de l'église de Toul.

» Très-chers et bien amez, nous avons toujours désiré, » depuis que Dieu nous a appelés au régime et gouver- » nement de la France, faire, sur toutes choses, resplan- » dir en icelui l'honneur et la gloire de sa divine bonté, » et du soin particulier, non seulement entre nos sujets, » mais aussi en ce qui est soumis à la protection de cette » couronne, de faire chérir, aimer et respecter son saint » service, et tout ce qui est voüé et dédié à icelui. Et » comme cela nous est en singulière recommandation, » nous ne portons rien au contraire si impatiemment » que de voir que l'on apporte quelque altération, chan- » gement ou innovation aux anciennes institutions de » l'Eglise, moins encore les entreprises que l'on projette » sur icelle. Ce soin ne nous est pas moindre en votre » endroit qu'envers nos propres sujets, et ne recevrons » jamais qu'un extrême déplaisir de ce que nous sçau- » rons être fait à votre préjudice. De quoy vous devez » prendre de nous toute croyance, comme, de nôtre part, » nous vous tenons également zélés à la conservation de » vôtre Eglise et chapitre, que facilement vous ne souf- » frirez être diminués en aucune chose du pouvoir, éten- » düe et juridiction d'iceux. L'assurance que nous en » avons, et que vous correspondrez toujours en cela à » nos bonnes et saintes intentions, nous a fait charger

» expressément le sieur Vyard, étant à Metz pour la fonc-
» tion de sa charge, de vous les faire entendre sur ce
» sujet, et vous communiquer quelques avis, que nous
» avons de bonnes parts, d'aucuns desseins qui se pro-
» jettent, non seulement au général de vôtre Eglise et
» Chapitre, mais de tous ceux qui y desservent, afin que,
» vous étant l'affaire connüe, vous en considériez atten-
» tivement l'importance, et fassiez le devoir que vous
» êtes tenus de rendre à la conservation de l'Etat. Sur
» quoi, remettant audit sieur Vyard de vous éclaircir
» expressément, et désirant que vous ajoutiez foi à ce
» qu'il vous dira de notre part, nous n'étendons davan-
» tage la présente, que pour prier Dieu vous avoir, nos
» très-chers et bien amez, en sa sainte garde.

» Ecrit à Fontainebleau, le 18e jour d'octobre, 1601.

» Signé : HENRY[1]. »

Quoique vivement sollicité par le duc de Lorraine, Clément VIII comprit qu'il ne pourrait passer outre, et Charles III, forcé d'abandonner son projet, dut se borner à demander l'érection, à Nancy, d'une collégiale ou primatiale, que le souverain pontife lui accorda par sa bulle du 15 mars 1602[2].

L'érection de la primatiale de Nancy n'empêcha pas le duc de Henri II d'entreprendre de nouvelles démarches pour obtenir la création d'un évêché dans la capitale de ses Etats, et tout porte à croire que ce prince employa l'intermédiaire de son épouse, Marguerite de Gonzague,

1. Voy. *Défense de l'église de Toul contre les entreprises du chapitre de Saint-Dié et des abbés de la Vôge*. Toul, 1727.

2. Cette bulle se trouve reproduite en entier dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, t. II, c. ccccIxiij.

lors de la visite que cette princesse fit à Fontainebleau, en 1611, à sa tante, Marie de Médicis, mère de Louis XIII, régente du royaume ; lui-même dut profiter de ses fréquents voyages à la cour de France, où il avait été élevé, pour agir sur l'esprit du roi et le rendre favorable à ses vues ; ces efforts furent inutiles et n'aboutirent qu'à des refus.

Poursuivant l'œuvre commencée par son aïeul et par son oncle, le duc Charles IV sollicita encore, en 1627, du pape Urbain VIII, l'érection d'un siége épiscopal à Nancy. Cette fois, le cardinal de Lorraine, Nicolas-François, son frère puiné, qui, quoique mineur, occupait alors le siége de Toul, n'y forma point d'empêchements ; mais le chapitre, qu'on avait négligé de consulter, délégua trois de ses membres, l'un à Rome, l'autre au roi de France, et le troisième à l'électeur de Trèves, pour les engager à arrêter l'exécution d'un projet qui devait porter atteinte à leurs prérogatives et nuire à leurs intérêts. Les chanoines obligèrent même l'évêque de Sithie, suffragant du cardinal, et chargé de l'administration du diocèse, à s'y opposer par tous les moyens en son pouvoir. Il le fit contre son gré, assure Dom Calmet[1], car il se flattait que le cardinal Nicolas-François, à qui l'on destinait le nouvel évêché, lui résignerait celui de Toul. Cette résistance et les obstacles qu'il rencontra, décidèrent le duc de Lorraine à renoncer pour toujours à son dessein.

Le duc Léopold ayant publié, en 1701, son Code sur l'administration de la justice dans ses Etats, l'évêque de Toul, M. Thiard de Bissy, déféra ce Code à Clément XI, comme renfermant plusieurs propositions contraires à la

1. Voy. *Hist. ecclésiastique et civile du duché de Lorraine*, t. II, l. XXXIII, c. 762.

liberté de l'Eglise ; le souverain pontife condamna ce livre, et, sous peine d'excommunication, il en défendit l'usage et la lecture. Le duc de Lorraine se plaignit à Clément XI de la violence de ce procédé, et il écrivit également à l'évêque de Toul pour lui demander les raisons qui avaient inspiré sa démarche. Le prince et le prélat convinrent que des conférences auraient lieu à la Malgrange, pour faire cesser ce différend ; les conférences s'ouvrirent, en effet ; mais comme on ne put réussir à s'entendre, elles durèrent à peine quelques jours.

Dans l'espoir qu'un autre évêque serait plus conciliant, Léopold sollicita du roi le changement de M. de Bissy ; ce prélat ayant été nommé en 1704 à l'évêché de Meaux, il fut remplacé sur le siége de Toul par M. Blouet de Camilly, docteur en Sorbonne et grand-vicaire de Strasbourg.

Animé du désir de la paix, Léopold adressa à M. de Camilly, dès les premiers temps de son épiscopat, un cahier contenant plusieurs articles destinés à satisfaire les prétentions des deux parties ; ces articles ayant été adoptés par l'évêque de Toul, le duc de Lorraine s'empressa de supprimer de son Code tous ceux que la cour de Rome avait condamnés[1].

Ces difficultés une fois aplanies, le duc de Lorraine, dans la crainte de les voir se renouveler, aussi bien que pour s'affranchir de la juridiction d'un évêque étranger, sollicita le pape, avec les plus vives instances, de lui octroyer l'érection d'un siége épiscopal, soit à Nancy, soit à Saint-Dié. Après avoir fait prendre, par son nonce en Suisse, les informations nécessaires, le souverain pontife consentit à la création d'un évêché à Saint-Dié, et promit

1. Voy. *Hist. de la ville de Toul et de ses évêques.*

d'envoyer les bulles aussitôt que le duc de Lorraine aurait obtenu l'approbation indispensable de la France. En vain Léopold s'adressa-t-il au duc d'Orléans, son beau-frère, régent du royaume ; celui-ci répondit que des raisons particulières lui faisaient une loi de s'opposer à l'adoption de la mesure sollicitée, et, sous son inspiration, le roi mineur fit parvenir aux chanoines de Toul la lettre suivante :

« A nos très-chers et bien-amez les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Toul.

» De par le roy :

» Très-chers et bien amez, les rois nos prédécesseurs » ayant toujours eü en singulière recommandation la » conservation des droits de vôtre Eglise et de ses pré- » rogatives, nous croyons ne pouvoir, à leur exemple, » donner une attention assez particulière à prévenir, et » même à empêcher autant qu'il peut dépendre de nous, » toutes les entreprises et les innovations qui pourroient » lui faire préjudice, et être, en quelque façon, contraires » à son ancienne institution ; dans cet esprit, comme » nous avons été informés de la tentative que l'on a faite » depuis quelque temps en cour de Rome, pour y obte- » nir l'érection d'un évêché à Saint-Dié ; que même la » requête qui a été présentée à cette fin, a été admise, » et que nous regardons l'accomplissement d'un pareil » dessein comme une chose qui intéresse d'autant plus » l'église de Toul, qu'elle ne tend qu'à en diminuer con- » sidérablement les limites, l'autorité et l'étendue de sa » juridiction, Nous avons estimé à propos, de l'avis de » nôtre très-cher et très-amé oncle, le duc d'Orléans, « régent de nôtre roïaume, de vous faire part d'un projet » si intéressant, afin que vous concouriez à en arrêter

» l'exécution et que vous vous portiez avec zèle à faire,
» en cette occasion, ce qui est de vôtre devoir pour la
» deffense des droits de vôtre Eglise en général et des
» intérêts particuliers de vôtre Chapitre. Nous confor-
» mant toutefois en cela à ce que le sieur de Harlay de
» Cely, intendant à Metz, vous fera sçavoir de nos inten-
» tions. Sur quoi, désirant que vous ajoûtiez foy entière
» à ce qu'il vous dira de nôtre part, Nous ne ferons la
» présente plus longue, ni plus expresse.

» Donné à Paris le 22 avril 1717.

» Signé : Louis. »

En conséquence de cette lettre, M. de Camilly et le chapitre de l'église cathédrale de Toul formèrent opposition à l'érection d'un évêché à Saint-Dié, le 30 octobre 1717, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Les négociations ainsi interrompues ne furent reprises que sous le règne de Stanislas. A son avénement en Lorraine, ce prince fit faire de nouvelles instances auprès de MM. Bégon et Drouas, mais sans pouvoir leur arracher un consentement dont il n'était pas possible de se passer selon les constitutions de l'Eglise ; ces deux prélats refusèrent énergiquement leur concours à une mesure qu'ils considéraient comme désastreuse, et la fermeté dont ils donnèrent des preuves en cette circonstance retarda de quelques années encore le morcellement de leur diocèse.

A la mort de M. Drouas, arrivée le 21 octobre 1773, on chercha, pour lui succéder sur le siége de Toul, un prélat qui ne fût point hostile aux projets de Stanislas. Guidé par son beau-père, Louis XV désigna M. Xavier de Champorcin, ancien évêque de Senez. Ce choix ne fut pas heureux pour l'église de Toul, car le nouveau prélat

n'apporta dans ses fonctions épiscopales ni les éminentes vertus de ses prédécesseurs, ni ce zèle pour la prospérité du diocèse, qui leur avait acquis des droits à la reconnaissance du pays. Le bruit se répandit même que la nomination de M. de Champorcin n'avait eu lieu qu'à la condition qu'il se montrerait favorable à l'érection d'un évêché à Nancy, et ces rumeurs, que les événements semblèrent justifier, furent la source du mécontentement qui, dès le début de son épiscopat, indisposa les populations contre leur évêque. Certains qu'ils n'auraient plus à redouter l'opposition de l'évêque de Toul, le primat de Nancy, M. Hector de Sabran, grand-aumônier de la reine, et M. de la Galaizière, prévôt de Saint-Dié, firent de plus pressantes et plus actives démarches pour obtenir de Louis XV la création de deux évêchés, l'un à Nancy et l'autre à Saint-Dié. Cette demande était appuyée par M. de Calonne, intendant de la province des Trois-Evêchés. Grâce à cette intervention, elle fut enfin prise en considération, et le roi donna son consentement à l'érection des deux nouveaux siéges. Cette nouvelle produisit dans la ville de Toul une consternation générale, et excita les murmures de la bourgeoisie. Gardiens vigilants des intérêts de la cité, les officiers municipaux rédigèrent un long mémoire dans lequel ils exposèrent au ministre le tort immense que la division du diocèse allait causer à leurs concitoyens, et firent passer sous ses yeux un tableau éloquent et fidèle des suites funestes qui résulteraient d'un événement aussi malheureux pour cette partie de la province.

Cette protestation des magistrats toulois ne produisit aucun effet, et la cour resta sourde à toutes leurs doléances.

Le chapitre et l'évêque de Toul ayant envoyé, le 12 mars 1775, leur adhésion au démembrement de leur diocèse, le pape Pie VI, sur la demande du roi, érigea en évêché la primatiale de Nancy, avec le titre d'église cathédrale-primatiale ; M. de Sabran fut nommé évêque de cette ville, et M. de la Galaizière promu au siége épiscopal de Saint-Dié. La bulle d'érection, datée du 17 novembre 1777, fut confirmée par lettres-patentes de Louis XVI, données au mois de mai 1778, et enregistrées au Parlement ainsi qu'à la Chambre des Comptes au mois de juin suivant. En récompense de sa docilité, M. de Champorcin obtint de la cour la commande de l'abbaye de Saint-Mansuy, qui valait 40,000 livres ; le chapitre reçut également en don la jouissance de cette riche mense pendant une année à chaque changement d'évêque.

La *constitution civile*, imposée au clergé de France par un décret de l'Assemblée nationale, rendu le 12 juillet 1790, en réduisant le nombre des évêques à un seul par département, porta le dernier coup à la prospérité de la ville de Toul, car son évêché ne pouvait lutter avec succès contre celui de Nancy.

Menacée de la suppression totale de son diocèse, déjà réduit des deux tiers, la municipalité de Toul adressa à l'Assemblée nationale une longue requête dans laquelle, tout en rendant hommage aux principes généraux exposés dans le rapport de son comité ecclésiastique, ainsi qu'à la loyauté de ses auteurs, elle suppliait cette assemblée de rejeter, comme blessant à la fois la saine politique et la justice, la proposition faite par ce comité, de supprimer le siége épiscopal de Toul, pour établir à Nancy celui du département de la Meurthe. Malgré tous ses efforts, la ville de Toul ne put obtenir gain de cause, et son évêché

fut définitivement supprimé. Enfin, et comme complément de cette mesure, le 23 août 1790, un décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi le 11 septembre suivant, abolit également les six anciennes paroisses de la ville, et n'en laissa plus subsister que deux, savoir : celle de Saint-Etienne, qui serait desservie dans l'église ci-devant cathédrale, et celle de Saint-Gengoult, qui serait desservie dans l'église ci-devant collégiale de ce nom. De ce moment, la ville de Toul changea totalement de face ; d'épiscopale, d'ecclésiastique qu'elle était, elle devint purement civile ; l'ancien prestige de grandeur qui l'entourait disparut sans retour ; elle ne fut plus qu'une ville de souvenirs. Autrefois capitale d'un petit Etat et siége du plus grand diocèse de France, elle perdit tous ses titres pour recevoir celui de chef-lieu de district ou d'arrondissement. La seule faveur qu'elle ait obtenue, c'est le droit accordé aux évêques du diocèse de porter à l'avenir le titre d'évêque de Nancy et de Toul, bien faible hommage rendu à la mémoire de sa grandeur passée.

Ch. HEQUET.

BREVET DE SCULPTEUR ORDINAIRE DU DUC CHARLES IV POUR CÉSAR BAGARD.

Aujourd'huy vingt et uniesme d'octobre 1669, Son Altesse estant en sa ville de Nancy, désirant de gratiffier et traicter favorablement son cher et bien aymé subject naturel Cœsar Bagard, sculpteur à Nancy, sur les bons tesmoignages qui ont esté rendus à Son Altesse de sa capacité en son art, où il auroit tasché de se perfectionner, ayant, pour cet effect, voyagé aux provinces étrangères pour y voir les plus excellentz ouvriers. Pour ces

causes et autres bonnes et justes considérations, Son Altesse a retenu, aggréé et estably, et par ces présentes retient, aggrée et establit ledit Bagard en la charge de son sculpteur ordinaire, pour doresnavant l'y servir en ceste qualité et jouir des honneurs, droictz, priviléges, franchises et exemptions de toutes tailles, contributions, aydes ordinaires et extraordinaires, fournitures et logementz de gens de guerre (à la réserve seulement des débitz de ville), proffictz, gages et esmolumentz qui y appartiennent, telz et semblables dont jouissent les domestiques de S. A. et autres pourveus de pareilles charges.... En foy de quoy Son Altesse a les présentes signées de sa propre main... audit Nancy les an et jour susditz. Signé : CHARLES....

(*Archives de la ville de Nancy.*)

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION POUR LE BUSTE DE M. DIGOT.

MM.

André, entrepreneur.
Béchet, docteur en médecine.
Braux (de), à Metz.
Gérard (l'abbé), vicaire général.
Hamonville (L. d'), membre du Conseil d'arrondissement.
Leclerc, premier avocat général à Metz.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le docteur ANCELON a donné une épée antique trouvée sur le territoire de Lindre-Haute.

— M. GUIBAL (Joseph-Edouard), sous-chef du bureau des dessinateurs des chemins de fer de l'Est, a offert un

très-bel exemplaire en bronze de la médaille frappée à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XV sur la place Royale de Nancy.

— Différentes pièces de monnaie, romaines, lorraines ou étrangères, ont été données par MM. BASTIEN (Auguste), DAVOUZE-GODART, d'Allain-aux-Bœufs, et OLRY, instituteur de la même commune.

Par arrêté en date du 5 de ce mois, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a attribué à la Société d'Archéologie, à titre d'encouragement pour ses travaux, une allocation de 400 fr.

A l'occasion de la fête de S. M., S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur a fait don à la bibliothèque de la Société des ouvrages suivants :

Revue contemporaine. 1863.
Exploration en Asie mineure.
Rapport des sciences mathématiques.
Numismatique ancienne.
Histoire archéologique du Vendômois.
Sépultures gauloises.
Mélanges d'Archéologie.

M. Marchal, avocat à Nancy, a remis au Président du Comité du Musée lorrain une somme de 20 fr. pour le mobilier de la Galerie des Cerfs.

CHRONIQUE.

Nous empruntons ce qui suit au rapport sur le concours des Antiquités de la France, lu par M. de Saulcy à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance publique du 5 de ce mois :

« Cette année, soixante-deux ouvrages ont été soumis à l'appréciation de la commission chargée d'étudier et de juger tous les écrits

relatifs aux antiquités de la France. Afin de rehausser encore la valeur et l'éclat des récompenses réservées à ce concours éminemment national, vous avez décidé que vous ne dépasseriez plus en aucun cas le nombre de trois pour les médailles et celui de six pour les mentions honorables attribuées aux lauréats de ce concours. Ainsi vous n'avez plus que neuf récompenses en tout à distribuer chaque année...

» Votre commission décerne, cette année, la première de ces médailles à M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, auteur d'un ouvrage intitulé : *Pouillé du diocèse de Toul*. L'éditeur n'a pas seulement reproduit avec la fidélité d'un savant paléographe un précieux monument de la Bibliothèque impériale ; il a mis, en regard du texte ancien, des textes plus modernes, et ce rapprochement, fait avec une intelligence parfaite de toute la matière, nous offre un tableau statistique du diocèse de Toul, du xve au xviiie siècle. Enfin, une introduction étendue nous fait parfaitement comprendre le but que l'auteur s'est proposé dans son ouvrage, et une table irréprochable en rend l'usage facile. Déjà sept fois, dans les précédents concours, vos suffrages ont accordé d'honorables et de très-honorables mentions à l'infatigable investigateur des riches archives de l'ancienne Lorraine ; aujourd'hui enfin, l'Académie s'estime heureuse de donner la première de ses récompenses au savant qui a su la conquérir par de si constants efforts. »

— L'Académie impériale de Metz décernera une médaille d'or ou d'argent aux auteurs qui lui auront présenté : 1° une composition littéraire en vers ou en prose ; 2° un travail historique relatif au pays messin ; 3° une étude sur Ch. de Lacretelle jeune, membre de l'Académie française, professeur d'histoire à la Faculté des lettres et auteur de nombreux travaux historiques (Histoire de France pendant les guerres de religion ; Histoire de France pendant le xviiie siècle ; Tableau historique de la Grèce, etc., etc.).

Les mémoires devront être adressés, avant le 1er mars 1865, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque. Suivant l'usage, les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur : ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable. Les membres correspondants et les associés libres non-résidants sont admis à concourir pour les prix.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 9e et 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1864.

SUCCINCTE DESCRIPTION

DE LA LORRAINE

ET DE LA VILLE DE NANCY,

CAPITALE DE CE DUCHÉ,

PAR GEORGES AULBERY.

AVERTISSEMENT.

Le judicieux auteur des *Recherches de Bibliographie lorraine* a déclaré que l'*Histoire de la vie de saint Sigisbert,* contenant « plusieurs singularitez du duché », par Georges Aulbery, est du nombre des livres dont l'absence serait regrettable dans la bibliothèque d'un Lotha-

ringiste : aussi, en 1861, la Commission, chargée de la publication du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, s'était-elle décidée à voter la reproduction d'une partie de cet ouvrage ; mais les développements imprévus donnés à une table alphabétique entravèrent cette réimpression. Nous venons aujourd'hui satisfaire aux vœux de nos confrères, en détachant, de l'œuvre de l'agiographe, les chapitres contenant une description sommaire de la Lorraine et de la ville de Nancy, et la généalogie de la Maison de Lenoncourt. Cette description de Nancy a précédé de trois ans la narration, longtemps manuscrite, du chanoine anonyme ; elle porte la même date — 1616, — que l'itinéraire latin de J. Zinzerling, dit Jodocus Sincerus[1].

Les amateurs privilégiés, qui possèdent un des rares exemplaires de la vie du roi d'Austrasie, pourront juger combien d'améliorations nous avons apportées à une œuvre qui ne fait pas honneur aux presses nancéiennes, à celles de Jacob Garnich. Tout en respectant l'orthographe du temps, nous ne pouvions nous attacher à reproduire des fautes d'impression, et nous devions faire en sorte que les mêmes mots fussent toujours écrits de la même manière. La ponctuation a été corrigée, et, si les *manchettes* ont été supprimées, nous avons du moins scindé le texte de chaque chapitre en plusieurs alinéas. Bref, nous nous sommes efforcé de rendre la lecture d'Aulbery moins fatigante pour nos confrères qu'elle ne l'a été pour nous. La même considération nous a suggéré de faire quelques coupures indispensables. Aucune digression ne savait effaroucher notre

1. V. *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, 1853, p. 279-282.

auteur ; nous pensons différemment, et les deux chapitres sur *Nancy la Neufve,* et les *Religieuses de la Congregation* ont été amoindris, sans qu'on puisse se trouver en droit de nous reprocher de les avoir mutilés. La table des chapitres, que nous avons eu soin d'insérer en tête de notre réimpression, fera connaître le plan du livre d'Aulbery. Nous avons cru inutile de faire précéder cette publication d'un long préambule qui n'eût offert que des redites, et nous devions tâcher d'être sobre de notes, lorsque le lecteur a présent à la mémoire les beaux travaux de feu M. Aug. Digot, et les consciencieuses monographies de M. Henri Lepage.

Dans le registre des lettres-patentes de 1598–1599, on trouve, à la date du 18 mars 1599 — folio 30, — *l'estat de Secretaire ordinaire* de Son Altesse pour Georges Aulbery. Nous y avons appris qu'il était fils de Martin Aulbery, conseiller secrétaire ordinaire de Charles III et contrôleur général de ses guerres.

Léon MOUGENOT.

Table des chapitres.

sainct Sigisbert, ses mœurs et exercices. — Comment sainct Sigisbert fut solicité de se marier et pourquoy il se deporta de la princesse à luy promise. — Des fondations de sainct Sigisbert et de sa mort. — De la translation de sainct Sigisbert ; pourquoy son corps-sainct fut porté à Nancy, ville capitale de Lorraine. — Du duché de Lorraine et de sa fertilité et rareté. — De la ville de Nancy, son assiette, beauté et forces. — De l'ancienne Nancy en particulier. — De Nancy la Neufve. — De l'insigne eglise primatiale erigée à Nancy, en laquelle pose le corps sainct du roy Sigisbert. — De la dignité primatiale. — Des religieuses de la Congregation Nostre-Dame. — De la saincte noblesse de la cour et du temps de sainct Sigisbert. — De la Maison roiale de Lorraine. — De la noblesse de Lorraine. — De la Maison de Lenoncourt, de laquelle est sorty le primat deuxiesme de Nancy. — Des miracles de sainct Sigisbert. — Exhortations à visitation du corps sainct du roy Sigisbert.

Du duché de Lorraine, de sa fertilité, commoditez et raretez.

Pour prevenir la curiosité des lecteurs estrangers, je feray un bref dessein de la Lorraine en general, telle qu'elle est presentement possedée par les heritiers de sainct *Sigisbert* qui en fut roy.

La Lorraine est bornée du mont Vosgien et de l'Alsace, en orient, de la Bourgogne, au midy, de France et Ardenne, en occident, et du Palatinat de deça le Rhin, au septentrion. Ce duché du temps de sainct *Sigisbert* estoit divisé en plusieurs, et ne portoit point le nom de Lorraine. La partie qui regarde l'orient portoit le nom de duché d'Austrie ou d'Austrasie Mosellanique, et compre-

noit ce qui est au dela et deça de la Sarre jusques à la Seille, avec une partie du mont Vosgien vers Alsace. Ce qui est sur le bord de la Moselle du costé de la Seille et entre icelles rivières s'appelloit duché de Mosellane, et l'autre partie entre la Moselle et la Meuse duché de Mosellant : ce qui se recognoit par des tiltres d'anciennes fondations d'eglises et de monasteres sis en Lorraine et ailleurs. Les citez et comtez de Toul, Metz et Verdun ont autrefois esté comprinses audit duché, mais elles en sont maintenant disjointes, encore que l'on dise jusques à present Toul, Metz et Verdun en Lorraine, et ce, d'autant que plusieurs princes qui ont porté tiltre de duc de Lorraine ont possedé lesdites villes et comtez.

La Lorraine, aujourd'huy, est divisée en plusieurs provinces, mais subjectes à un mesme et seul prince, qui ont chacune leur gouverneur particulier que l'on nomme bailly, aiant charge de l'administration de la justice ez districts de leur juridiction. Outre ce, il y a plusieurs terres, villes et seigneuries à part, aiant leurs droicts municipaux ; sans le duché de Bar, que je retranche de celuy de Lorraine, non-obstant que ledit duché ait esté du domaine des rois et ducs de Lorraine, d'un fort grand temps, et leur appartienne encore.

Henry II regnant a accru le domaine de sa couronne du marquisat de Nomeny qu'il acquesta, l'an 1613, de Madame la duchesse de Vandosme, heritiere et fille unique de Monseigneur Emanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, pour la somme d'un million quatre cent mille francs ; de quoy toute sa posterité lui demeurera obligée.

Vous voiez en Lorraine des fort anciennes et riches abbaïes, la pluspart basties et fondées par les anciens ducs, tesmoings de la pietié et religion d'iceux, comme S. Mi-

hiel, Beaupré, Cler-lieu, Tholé[1], Meteloch, Stulzelbron, Longeville, Bouzonville, Freistroff, Viller, Moienmoustier, Estivay, Belchamp, Chamonsey, Haulte-Seille, Dommevre, sans l'insigne collegiate de S.-Diey et autres. Et outre ces monasteres, il y a des riches et tres-anciennes collegiates deservies par des chanoinesses seculieres, filles nobles qui ne sont astreintes à aucun vœu et se peuvent marier : n'aiant autre marque de religion que le voille, avec l'exercice des heures canoniales ; jouissantes de nobles prebendes tant et si longtemps qu'elles demeurent esdits colleges, scavoir, à Remieremont et Espinal[2], dont la noblesse du pays, et celle de leurs voisins, est fort soulagée. Il y a des dames de mesme profession dans la ville de Metz, en l'abbaïe dite Sainct-Pierre qui est fondation, patronage et collation d'un duc de Lorraine. Il s'en voit fort peu de semblables en toute l'Europe, hormis ez Pays bas, qui sont encore fondations des princes de la Maison roiale de Lorraine[3].

Les gens du pays sont hardis, belliqueux, robustes, d'un beau teinct et de taille mediocre, et sur toutes nations particulierement amateurs de leur prince et prests de mourir pour luy. On ne peut nier qu'ils n'aient tenu beaucoup de l'Alleman ; aussy la Lorraine s'estend fort avant en Allemagne, où il y a plusieurs comtes fieduez

1. Sainct *Sigisbert* augmenta de beaucoup le revenu de l'abbaïe de Tholé, sise en Lorraine, erigée et fondée peu auparavant par un sien cousin (V. Aulbery). — Les traités de 1814 et 1815 ont donné Tholey et Mettlach à la Prusse

2. Bouxières et Poussay.

3. Les dames du chapitre de Mons en Haïnau tiennent aussy le roy sainct *Sigisbert* pour premier et principal fondateur de leur eglise, où il establit le nombre de trente chanoinesses, adjousta dix prebendes d'hommes et y ordonna quatorze chappellains (V. Aulbery).

et vassaulx d'un duc de Lorraine, et partant les Lorrains sont contraints avoir grande communication avec les Allemans. Mais à present ils tiennent beaucoup plus du François qui leur est aussy voisin ; comme fait l'Allemagne mesme, où maintenant tous les grands s'accommodent à la Françoise, en mœurs, habits et logements, et veulent aussy scavoir la langue.

Quant à la fertilité et bonté de la Lorraine, elle est telle que les gens du pays se peuvent passer non-seulement de tous leurs voisins, mais aussy de tout le reste du monde, pour ce qu'il se trouve en ceste province tout ce qui est necessaire à l'entretien de la vie humaine en toute abondance, ne luy manquant que ce que l'on applique au luxe et superfluitez. Le plus grand revenu et richesse de Lorraine consiste en grains, qui se peut appeller la plus noble et plus utile de toutes les usures et rapports du labeur de l'homme et de la nature, et partant preferable à l'or et aux perles des deux Indes qui ne servent de rien à l'entretien de nostre vie. Il ne se peut veoir pays de son estendue qui ait plus belle commodité d'eaux et forests, ny qui soit plus peuplé et habité. Il s'y void des mines d'argent, de plomb, de cuivre, de fer, d'acier, d'estain et d'azur. Le mercure, la cassidoine et le marbre s'y trouvent aussy.

Il y a six salines d'un rapport incroiable, et est le sel de Lorraine jugé de tous le meilleur et plus propre à conserver les chairs et autres necessitez humaines, à cause d'une certaine temperature qui se retrouve en ce sel ; ce qui en cause grande distribution par toute la Suisse et Allemagne, et autres provinces voisines. Il se fait d'eau tirée de puits salez et calcinée par force de feu ; sources merveilleuses en une province tant esloignée de toutes mers.

Outre les salines et mines[1], il y a quantité de verreries, non seulement communes et propres à faire verre rond mais aussy verre plat, qui se transporte de Lorraine par toute l'Europe et qui ne se peut faire ailleurs, à cause d'une matiere propre à faire ledit verre et les miroirs, qui se trouve en ce pays de Lorraine et qui ne se recouvre ailleurs en aucune province de l'Europe. Et nonobstant qu'esdites mines, salines et verreries, il se despense et consume une infinie quantité de bois, si n'en y arrive-t-il point de défault au pays, pour ce que la plus part des montagnes et collines en sont fertiles, et qu'il y fait belle et prompte recreutte.

La Lorraine produit une infinie quantité de grains et legumes de toutes sortes et à foison, et quelle année qui arrive, les vignes y produisent aussy du vin assez pour fournir le pays, et de tant meilleur et louable qu'il n'est point malfaisant à cause de sa mediocre temperature. Il s'y trouve aussy des arbres fruitiers qui produisent des excellents fruits de toutes les especes qui se puissent trouver en Europe (hors l'Italie et autres provinces plus chauldes), d'un goust excellent et longue durée.

Le chanvre et lin y croit à planté, de quoy l'on fait grande quantité de toilles qui, estant blanchies à l'aide des eaux limpides et nettes, se portent de Lorraine en France, Allemagne, voire mesme jusques en Italie et aux Espagnes, aux Pays bas et Angleterre. Il se fait aussy en Lorraine de la dentelle de filet blanc autant belle et fine que celle de Flandres, et en quantité plus

1. Des découvertes récentes ont fait de Nancy le centre d'importantes exploitations : en amont, et sur la rive droite de la Meurthe, un immense banc de sel gemme ; en aval, et sur la rive gauche, de riches mines de fer.

grande, qui se porte aujourd'huy par tout le monde, et dont en revient notable somme d'argent au pays.

Il s'y nourrit grande abondance de bestes tant domestiques que sauvages, et s'y voient en quantité toutes sortes de gibier, à cause de quoy l'on y peut avoir le plaisir de toutes manieres de chasse. Il se rencontre aussy en Lorraine des chevaux autant bons que ceux de Turquie et de Naples, en force et travail.

Les eaux y sont saines, nettes, douces, claires et de bon goust par tout. Le mont Vosgien, qui fait une portion de la Lorraine, apporte, par ses eaux et sources cristalines, la commodité de faire grande quantité de papier fort blanc et excellent, qui se transporte en Allemagne, en France et ez Pays bas.

De la Lorraine sourcent et sortent plusieurs nobles et grands fleuves, comme la Saonne qui tire vers Lyon; la Meuse qui servoit anciennement de limites entre le roiaume de France et celuy de Lorraine; la Moselle que le poëte Ausone, italien, trouva digne du los de sa plume (à l'imitation duquel j'ay aussy, autrefois, couché en rime françoise les hostes de ce beau fleuve); la Sarre et la Meurte qui arrousent le pays de Lorraine, esquelles plusieurs autres plus petites se rendent et perdent leur nom.

Il se nourrit en toutes une infinité de bons poissons, entre lesquels s'en voient par saison des marins; notamment, des saulmons qui montent à la douceur des eaux desdites rivieres[1]. Entre icelles, la Moselle et la Sarre portent bateaux à rame en une bonne part de leurs cours.

1. V. dans le *Journal de la Société d'archéologie*, mai 1861, une *Note sur la pêche du saumon dans la Moselle supérieure.*

Outre les rivieres, le pays est fort arrousé de fontaines, produisant des plaisants et utiles ruisseaux, et de quantité de beaux et grands estangs. Entre les autres, il en y a un qui merite bien le nom de lac, aiant une grande journée de circuit, qui s'appelle estang de Lyndre, auquel se nourrissent des carpes de grandeur enorme et d'un goust extremement agreable, dites communement carpes aux miroirs, pour raison de leurs escailles grandes et luisantes, et representant forme de miroirs. Dudit estang sort et se fait aussy une riviere nommée Seille, qui va passer parmy Metz, où elle entre en la Moselle. Il y a une autre petite riviere au mont Vosgien, en la part de Lorraine, en laquelle se trouvent de l'or et des perles fines.

Il y a aussy des bains chaulds appellez de Plombieres, erigez et construicts par Auberon III, fils de Clodion le chevelu, qui fut duc d'Ardenne et d'Alsace, et tint une partie de Lorraine ; car il se trouve qu'il fit bastir le chasteau d'Espinal et celuy de Marsal, et autres places au mont Vosgien, ruinées par le temps. Les susdits bains de Plombieres sont autant salubres et renommez qu'au tres de l'Europe, et fort frequentez par les Allemans, Bourguignons, François, Flamans et autres nations. Et s'y font des guarisons notables de plusieurs sortes de maladies.

La Lorraine est munie de forteresses accomplies autant bien qu'aucune autre province de son estendue, esquelles le prince tient garnison ordinaire : du costé de France, vous avez la Mothe, Clermont, Sathenay, Jametz ; du costé de l'Allemagne, Bitch et Marsal. Je ne puis bonnement comprendre quels memoires ont suivy Mercator, Ortelius et autres modernes geographes ou leurs commentateurs qui, en leurs descriptions de Lorraine,

couchent je ne scay combien de petits bourgs et villages au rang de villes ; veu que, outre les forteresses cy dessus, il se trouve encore en Lorraine des bonnes villes et chasteaux de deffense, toutes ceintes de tours et murailles et munies de moiennes fortifications, tant pour leur conservation que pour maintenir le voisinage en la crainte d'un si puissant duc, en tel nombre et quantité pour l'estendue du pays que c'est presque chose incroiable. Je les rapporterois avec leurs particularitez (si je ne craignois le reproche de quelques controlleurs de ce petit eloge), pour lever l'opinion des autheurs susdits.

Je choisiray seulement, entre icelles villes, la cité du Pont-Mousson, en laquelle le duc a estably une academie et université autant accomplie en toutes estudes liberales, de philosophie, des loix, de medecine et de theologie, qu'autre de notre Europe ; et le bourg de S. Nicolas de port (qui egale bien une tres-bonne ville), qui est visité de toutes nations pour les grands miracles qne Dieu y a demontré en faveur de sainct Nicolas, à l'honneur duquel il se void audit bourg une eglise erigée, autant belle et somptueuse d'edifice en tout son corps et haultes tours qu'aucune autre de l'Europe.

La quantité des villes, chasteaux de deffense et de plaisance qui se voient en Lorraine, presque de lieue en lieue, est un asseuré tesmoing de la bonté de ceste noble province. Le pape Clément VIII, voiant la carte de ce duché, et considerant son estendue et le grand nombre de tant de villes, chasteaux, bourgs et bourgades y contenus, adressant sa parole au personage qui luy montroit ladite carte, dit : cela n'est pas un duché, c'est un roiaume, et qui merite non un seul evesché, ains plu-

sieurs[1]. S'il eut peu veoir en mesme temps les commoditez et le rapport que fait ceste belle province, il en eut encore parlé plus honorablement.

Mais ce n'est rien de toutes les places, lesquelles j'ay nommé cy devant, à comparaison et au regard de celle de Nancy qui, entre toutes les villes de l'Europe, merite le nom de forteresse, au corps de laquelle la beauté et force combattent pour emporter le pris, l'une sur l'autre. Je la peindray donc dedans et dehors, puis qu'elle est le tombeau hereditaire de notre sainct *Sigisbert*.

De la Ville de Nancy, Capitale de Lorraine, son assiette et force.

Encore que la ville de Nancy, non plus que beaucoup d'autres de notre Europe, n'ait esté tousjours telle d'enceinte comme elle est aujourd'huy, tant y a qu'en l'antiquité elle a esté tousjours tenue autant forte et belle qu'aucune autre des provinces voisines, ne se trouvant par aucune histoire qu'elle ait jamais esté emportée ny prinse à force, non-obstant que les ducs de Lorraine aient entreprins et soustenu de tout temps des grosses guerres contre leurs voisins.

Entre les assauts que Nancy a soustenus, j'en mettray icy un seul, arrivé en l'an 1406, suffisant pour rendre tesmoignage de la valeur et bonté de la place et de ses possesseurs.

1. Cédant aux instances du cardinal d'Ossat, envoyé de Henri IV, le pape finit par ne plus vouloir consentir au démembrement du diocèse de Toul. Les services rendus au Saint-Siége par la Maison de Lorraine ne pouvaient plus entrer en balance avec la conversion et la fortune du Béarnais.

Louys, duc d'Orleans, frere de Charles VI, roy de France, en faveur de Jean de Sarre-Brüchen, fils d'un comte dudit lieu, creé evesque de Metz par le pape, se ligua contre les Messeins et Charles II, duc de Lorraine, qui tenoit le parti des Messeins. Pendant quoy, ledit duc d'Orleans avec ses confederez, Robert, duc de Bar, les ducs de Mons et de Juilliers, les comtes de Sarverden et de Salm, Philippes de Nassau, comte dudit Sarre-Brüchen, pere du susdit evesque, les barons de Boulay, Emery de Sarre-Brüchen, seigneur de Commercy, et plusieurs autres seigneurs de ladite ligue (qui aiant joint leurs forces ensemble faisoient une puissante armée), apres avoir couru et fort endommagé les pays du susdit duc Charles, luy envoierent un herault et luy firent dire, comme par mocquerie : que, le vendredy suivant, il leur apprestat le diner en son palais à Nancy, et que sans faute ils deliberoient manger et boire audit palais. Mais la moquerie tourna sur ces hardis desseins ; car lesdits seigneurs estant venus en grande compagnie au jour nommé, de grand matin, assieger Nancy, de trois costez, le duc Charles sortit contre eux et se porta si vaillamment, luy et ses gens, tant dedans que dehors, qu'avec l'aide de Dieu et bonnes prieres de la saincte duchesse Marguerite de Bavieres (qui pendant la meslée estoit nuds pieds en procession par la ville avec les gens, d'eglise et autres impuissants à porter armes), il emporta la victoire et mit en routte ses ennemis. Et ameina prisonniers entre autres le mareschal d'Orleans, lieutenant general du susdit Louys et chef de l'armée ennemie, les comtes de Nassau, de Sarverden et de Salm, Emery de Commercy, avec grand nombre de chevaliers et gentilshommes qui tous disnerent en la ville de Nancy non au

palais, comme ils avoient pensé, mais en diverses tours et prisons.

Il est bien vray que ceste terreur de l'Europe entiere, Charles dit le hardy, dernier duc de Bourgogne (à qui il sembla pour un temps que tous les habitans de la terre deussent ceder par quelque disposition divine), y estant venu camper pour le subject que je diray tantost, l'emporta en l'absence du prince[1], par composition.

La cause et motif de ceste guerre entre ledit Charles de Bourgogne et le duc René, lors regnant (qui estoient fort bons amis et s'estoient festoiez audit Nancy peu de mois au paravant), vint de Louys XI, roy de France, qui craignant ceste alliance et confederation du duc de Lorraine avec celuy de Bourgogne, fit persuader au duc René que le duc de Bourgogne avoit tasché de seduire et suborner son grand pere le viel roy René de Sicile, et que sondit grand pere vouloit instituer ledit duc de Bourgogne, son heritier ez pays de Provence. A raison de quoy il fit tant, que ledit jeune René, duc de Lorraine, sur ceste croiance envoia deffier à feu et à sang le duc de Bourgogne qui tenoit assiegée la ville de Nuz, sise pres de Cologne, appartenant à l'archevesque dudit lieu; de sorte que, levant le siege de devant Nuz, il vint camper devant Nancy, à telle heure que le duc René estoit allé en France au subject dudit deffy qu'il avoit fait. Mais ledit Charles de Bourgogne le prevint et s'empara de la plus part de ses pays, de quoy il ne fût long temps maistre. Car ledit Charles estant sorti de Nancy, pour aller en Picardie vers le roy Louys, la ville de Nancy fut reprinse, maintenue et deffendue par les tres-fidelz bour-

1. On voit qu'Aulbery a vécu dans une Cour.

geois d'icelle, assistez et conduits par la noblesse des plus anciennes Maisons du pays, qui s'y estoient retirez. En sorte que le susdit René, et ceste ville se vit et resta victorieuse d'un des plus grands, plus valeureux, plus guerrier, plus puissant, plus redoubté et ailleurs mieux fortuné prince, qui ait jamais mis armée en campagne et tenu place assiegée, avec la perte de dix mil hommes des siens.

Aux environs de Nancy se voient une infinité de vergers et lieux de plaisir pour l'utilité et passe-temps des habitants, le terroir estant si bon qu'il produit et rapporte quasi toutes choses.

Il y a aussi plusieurs hermitages et lieux de devotion anciens et modernes; notamment, la chappelle de nostre-Dame de bon secours (dite des Bourguignons), en memoire de leur deffaite, et pour ce qu'on erigea aux morts un beau cimetiere, auquel se voient des honorables tombeaux joignant ladite chappelle, où le peuple va en devotion à tous les bons jours, pour par un rare exemple de pieté prier pour les ames des anciens ennemis de leur pays.

La situation de la ville de Nancy est des plus agréable et commode, estant en lieu plain un peu penchant. Sa forme tire du quarré au rond, aiant à chacune face une porte, à toutes lesquelles ne se pourroit trouver parangon de beauté, force et somptuosité[1]. Elle a du costé du levant une grande prairie et planure de plus de deux lieues, arrousée d'une belle et fertile riviere, nommée Meurte, qui apporte des bateaux à rame, montant de la Moselle

1. Les portes Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Georges n'ont pas de rivales, si ce n'est à Langres, la porte des Moulins.

dans ladite Meurte, à un coup de mousquet des portes de la ville, capables de contenir cinquante pieces de vin et autres charges à proportion. Au midy, couchant et septentrion, elle a des collines fertiles en vin, d'où sourcent aussi plusieurs fontaines qui se rendent dedans la ville.

On luy peut donner justement le nom de noble, belle, riche et forte, eu esgard tant à l'elegance et somptuosité de son enceinte, que de la forme et matiere de ses bastiments, et pour la conformité et egalité qu'il y a des uns aux autres en haulteur et face; le tout, basty à chaux et sable de pierre de roche et de taille tres-dure. Elle est couverte de seize bastions roiaux, continuez par des courtines et ramparts, dont elle est entierement fermée, d'une espaisseur, haulteur, beauté et force non pareille et non veue. Lesdits bastions sont eslevez de cinquante à soixante pieds sur bons fondements de roche, la muraille estant, depuis le fondement jusques à la hauteur de quarante à cinquante pieds, levée de gros carreaux de taille amortis d'un chanfrain en hault. Et au-dessus d'iceux carreaux la muraille est continuée en mesme talus, de cinq pieds l'un, que lesdits carreaux, avec beaux parements de briques de diverses couleurs façonnées en petits parquets et compartiments; le tout enceint d'un cordon de pierre blanche et bien choisie pour tels ouvrages. Au-dessus se monte aplomb le parapet, de la haulteur de cinq pieds, finissant avec un glacis qui saillit hors avec des petites corniches dentelées, au derrier du quel est l'allée capable pour marcher de front deux hommes armez, fermée du corridor eslevé par-dessus de neuf à dix pieds sur le corps et arcades de la grosse muraille, de mesme parure que celle de devant,

soustenant la terrasse continuée jusque à la gorge desdits bastions et eslevée par dessus, en sorte qu'on les diroit estre montagnes naturelles; les espales ou orillons, retours, flancs et courtines bastis de mesme avec leurs deffenses, prinses en sorte qu'on se peut retrancher partout lorsqu'il sera de besoin.

Les fossez sont espouventables tant en leur largeur que profondeur, et sont rendus à niveau nonobstant que la ville penche, et peuvent estre partout egalement pleins d'eau en toute saison. Les contre-escarpes sont commandez et descouverts de tous costez des parapetz, en telle sorte qu'on ne sçauroit les approcher sans estre recognus. Le circuit de la ville par dehors est de sept à huict mille pas communs.

Il semble, eu esgard à la grandeur et majesté d'un duc de Lorraine, que ce seroit assez donner de gloire à la ville de Nancy, de dire qu'elle est capitale du pays, et le sejour d'un tel prince duquel le nom emporte toute la gloire qu'aucun monarque se puisse attribuer. Et partant, ce n'est de merveille si, en suite de la gloire de son chef et pour son propre merite, la ville de Nancy s'est veue frequentée et desirée non seulement par la noblesse du pays, d'entre laquelle les plus relevez y ont maison, mais mesme des princes et seigneurs voisins, lesquels, desireux de s'acquerir l'amitié du serenissime[1] duc de Lorraine et d'autres princes de sa Maison et de sa noblesse, ont prins plaisir, jà avant maints siecles, d'y venir exposer en despense honorable partie de leurs revenus. Et y ont à qui mieux mieux paru en tournois publics et tous

1. Léopold est le premier de nos ducs qui ait porté le titre d'altesse royale.

exercices des armes d'oultrance et de plaisir, comme en une cour autant accomplie qu'il s'en puisse trouver en nostre Europe, et comme estant l'ancienne Marche d'honneur entre l'Allemagne et la France ; en laquelle anciennement on a fait des assemblées et a-t-on combattu non seulement pour la gloire, mais aussy pour les plus beaux joiaux qui aient ailleurs esté proposez en cours de princes. J'en proposeray un exemple seul afin que je sois court.

Apres certaine composition faite entre le roy René et les Messeins (lesquels ledit roy René assisté de Charles VII, roy de France, son beau-frere, avoit tenu quelques mois assiegez[1]), se trouverent à Nancy ledit roy Charles VII, et de son commandement, presque toute la noblesse de France, sçavoir : la royne de France, sœur dudit roy René ; Madame Margueritte, fille du roy d'Escosse, femme de Monsieur le daulphin, Isabeau, royne de Sicile, duchesse de Lorraine, femme dudit René ; Madame Marie, fille du duc de Bourbon, duchesse de Calabre, femme de Jean, fils aisné du roy René ; Madame Marie de Harcourt, comtesse de Vauldemont ; Jôlan d'Anjou, fille du roy René, fiancée à Ferry de Lorraine, fils d'Anthoine, comte de Vauldemont, et Madame Margueritte d'Anjou, fille du roy René, pour laquelle ceste assemblée estoit faite pour l'accomplissement du mariage d'icelle avec Henry VI, roy d'Angleterre. Là, où se trouverent aussy de la part dudit roy Henry, le comte de Sutforck, avec grosse com-

1. MM. de Saulcy et Huguenin aîné ont publié une curieuse *Relation du siége de Metz en 1444*, et nous avouerons naïvement que toutes nos sympathies sont pour les créanciers de René d'Anjou. Le bon roi, comme un pirate normand, était avide de *gaigner* l'or des laborieux républicains ; il fallait que les marchands eussent l'honneur de défrayer le luxe des tournois !

pagnie d'Anglois, aiant puissance de contracter le susdit mariage; où Louys, daulphin de France, se trouva aussy, retournant d'une expedition en Germanie[1]. Et fut fait alors à Nancy le plus rare et merveilleux festin de danses, joustes, tournois et de tous esbatements que l'on ait auparavant jamais ouy parler en France et y furent aussy des livrées, proposées et emportées, d'une valeur inestimable.

C'est de plus la debonnaireté, courtoisie et liberalité naturelle des ducs de Lorraine, jointe à la commodité generale du pays et à la particuliere de ceste ville, qui de tout temps a servi d'aimant pour attirer et retenir les seigneurs estrangers qui, ne pensant que passer, ont esté retenus par je ne sçay quelle force secrette, aiant franchy les mers, les Alpes et les monts Pyrenez pour venir recognoitre à l'œil ce que la renommée donnoit de gloire aux princes de Lorraine, par toute la terre. Les princes, nais et enclins pour leur faire bon visage et tesmoigner leur affection par des grandes largesses et liberalitez, et lesdits seigneurs, à se rendre prompts à tous humbles devoirs et fidels services, ont combattu à qui auroit prinse l'un sur l'autre. De tels combats, au lieu d'en naitre ruine, a esté agrandie la reputation de ceste desirée et desirable ville, jusques à faire sortir en effect ce proverbe : *Que qui avoit maison à Nancy avoit chasteau en Lorraine*[2].

1. Cette Marguerite est l'héroïne de la guerre des Deux-Roses. Le dauphin, à la tête des Armagnacs, venait de livrer la bataille de Saint-Jacques (près Bâle).

2. Plus nous songeons au dicton que nous a conservé l'agiographe, — disons-nous dans *les Maisons du vieux Nancy*, — plus nous inclinons à croire, qu'exempt de toute vanterie germanique,

Les princes jaloux de ceste renommée l'ont embellie à diverses reprinses. En fin elle a esté agrandie et fortifiée à la roiale, et rendue en son enceinte le parangon des plus fortes et plus belles qui se soient oncques veues, par le grand Charles III, de tres-heureuse memoire, qui, aiant en ses jours veu sa cour autant grosse et accomplie qu'aucun prince chrestien (pour grand qu'il soit), puisse souhaiter, comme en toutes ses actions la despense a tousjours visé au proffit public, jugea qu'il ne pouvoit faire plus belle emploitte ny plus utile que de fortifier à la moderne son ancienne ville de Nancy, et l'agrandir d'une nouvelle, pour la commodité et retraite asseurée de son estat. En sorte qu'il fit de l'une et de l'autre une forteresse des mieux accomplie de toute l'Europe. En quoy ont esté despensez deux millions d'or. J'en ay fait graver et imprimer un pourtrait racourcy pour le contentement du lecteur[1].

De l'ancienne Nancy en particulier.

Je laisserois le lecteur trop en peine soubs la generale description de Nancy, et partant, j'en feray une particuliere hypotipose. Nancy l'ancienne sert comme de citadelle[2] à la Neufve et commande à toutes les rues d'icelle,

cet adage signifie : non point que les maisons de l'ancien Nancy avaient une magnificence telle qu'elles étaient, à bien considérer, de véritables châteaux, mais il veut plutôt dire, ce nous semble, que chaque seigneur, outre son donjon féodal aux champs, tenait à honneur d'élever un pignon plus ou moins historié dans l'enceinte de la petite capitale.

1. Par ce pourtrait, Aulbery entend-il parler de la description qui précède ? Sans doute, car aucun plan de lui ne nous est parvenu.

2. V. dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1860, nos *Recherches sur les Fortifications de Nancy*.

pour ce que elles aboutissent en droite ligne à la face des bastions et ramparts de l'ancienne ville. Les ducs de Lorraine y ont fait de long temps leur demeure ordinaire en un palais duquel la beauté et somptuosité a tousjours tesmoigné la grandeur de ses possesseurs.

J'auray autant de tesmoins qu'il y a de personnes qui ont veu ledit palais qu'il ne se peut veoir maison de prince plus logeable que celle à present d'un duc de Lorraine. Son assiette est en lieu plain et egal, et est composé de quatre grands corps de logis en quarré de trois estages de haut, et chacun d'iceux estant fort eminent, aiant encore de fort commodes logements par dessus, le tout des mieux percé à jour : et est basty entierement de pierres tres dure taillée et cizelée. Toute la couverture est d'ardoises, aiant le faiste enrichy de petites couronnes piramidales de cuivre doré.

Au dedans il y a une cour quarrée d'environ cent pas communs d'angle à autre, et tout autour se voient des galeries haultes et basses basties sur petites arcades soubs lesquelles les suivants la Cour se peuvent promener à couvert. Dans ceste cour se faisoient anciennement et se font encore, quand on veut, les tournois, courses, combats de barriere et autres exercices de Noblesse.

Le maistre corps de logis dudit palais, avec un autre naissant d'iceluy par dehors d'un costé, joint à une belle grande galerie de proportion egale de l'autre, enceignent un parterre enfermé d'iceux en quarré, et vont aboutir à un grand et fort bastion, dit le bastion des Dames, duquel ledit palais est couvert au levant, et sur lequel bastion se voit aussy un des plus plaisant et fertile parterre qui se puisse souhaiter, où vous voiez des cabinets en esté à l'espreuve des raions du soleil, avec un grand rang d'es-

paliers travaillez en portiques, aiant en veue une grande prairie, la riviere et les bois. Ce bastion-parterre est de l'estendue de deux cent soixante pas communs en sa longueur et d'environ quatre vingt et huict en sa largeur ; on y va à couvert par lesdites galerie et corps de logis, et y peut-on monter aussy par trente deux marches depuis le parterre d'embas auquel se voient des rares compartiments. Vous y voiez des orangers portans fruits, des oliviers et autres rares plantes empruntées des provinces lointaines.

Il se trouve audit palais trente appartements, chose presque incroiable, et qui se void en peu de maisons roiales. Il y a aussy huict grandes galeries et plusieurs belles et somptueuses salles. Entre autres il s'en y void une qui contient cent trente cinq pieds de longueur, cinquante de largeur et trente de hault ; la voulte de ceste salle est faite en berceau lambrissé et peint richement partout, là où on peut commodement combattre à la picque et à toutes autres sortes d'armes, à pied[1].

Ce qui manque à ce palais est qu'il a faute de parade et de place en sa principale entrée, estant couvert par les maisons de la ville, desquelles si on en avoit abattu à proportion de sa quarrure, ce seroit un des beaux palais du monde.

Au prospect dudit palais, entre levant et midy, se void une place, longue de trois cent pas communs, et large de plus de soixante, qui est bordée en sa longueur de

1. C'est la *Salle Neuve*, laquelle s'étendait de l'église des Cordeliers à la galerie des Cerfs ; les précieux lambris furent détruits par Léopold, qui faisait faire un second étage à cette partie du château, et la salle d'honneur de la pompe funèbre de Charles III découpée en plusieurs appartements.

maisons tellement egales de frontispice qu'elles semblent n'estre qu'un seul hostel. Là, sont les escuieries du duc toutes voultées, et s'y peuvent fort commodement dresser et domter ses chevaux. Là, se font aujourd'huy fort commodement les joustes, tournois et courses de bague[1].

Il y a deux belles eglises ducales jointes et unies au bastiment dudit palais, esquelles les princes et princesses vont à couvert. L'une est collegiate deservie par des chanoines seculiers, à l'honneur et soubs le nom de S. Georges le martyr, où on conserve le bras dudit sainct et plusieurs autres reliques. Entre icelles se void une *espine saincte* de la couronne que notre Sauveur porta pour notre redemption, qui y fut donnée par le duc Raoul, laquelle il avoit reçeu d'un roy de France. On fait en ceste eglise de S. Georges solemnité et service particulier pour reverence de ladite *espine saincte*, depuis les premieres vespres du 10me jour du mois d'aoust jusques apres les secondes de 11me, pendant lequel temps on la baille à baiser au peuple. Relique si sainte, que qui l'approche de sa bouche, ou il n'a point d'ame, ou il se sent esmeu de si grande consolation ou componction qu'elle ne peut s'exprimer par parole[2]. En ceste mesme eglise est la chapelle ducale et musique ordinaire, composée de voix eslites et autant rares qui se puissent desirer.

L'autre eglise a esté erigée à l'honneur de S. François d'Assize, et est deservie par des freres mineurs de la reformation. Celle de S. Georges fut bastie et fondée dès l'an 1329, par le duc Raoul, un des plus hardi et gene-

1. Les premières joutes de la Carrière remontent à l'année 1560. Callot et Deruet ont gravé ces brillants carrousels.

2. V. dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie*, 1850, les *Inventaires des reliques de l'église Saint-Georges*.

reux prince qui fut oncques, lequel mourut pleuré et regretté de ses propres ennemis en la bataille de Crecy, assistant le roy Philippe contre les Anglois, l'an 1346. Ledit Raoul ne git pas toutesfois en ladite eglise, mais en l'abbaïe de Beaupré, à quatre lieues de Nancy, où estoit alors l'ancienne et ordinaire sepulture des ducs et princes de la roiale Maison de Lorraine, et où se voient les tombeaux d'un grand nombre de princes de ladite Maison.

A l'entrée du chœur est la sepulture et statue de Charles, fils dudit Raoul, le corps duquel y fut ameiné de Treves où il demeuroit en son vivant[1]. Au milieu du chœur se void un autre tombeau eslevé, et deux statues de princes couchées au dessus, le tout de marbre noir, que quelques uns ont escrit estre sans inscription ; mais ils n'avoient pas prins garde à une petite lame de cuivre y attachée, où sont gravez ces vers latins :

Ad te perventus[2] *suspiro, Christe redemptor,*
Ut me suscipias, suscipiasque[3] *patrem,*
Quem prœclara tenet Barcinon, salvus uterque
Sit bonitate tua, sit pietate, Deus.

Par lesquels il conste que ces deux statues representent le duc Nicolas qui mourut l'an 1473, un des mieux formé, plus hardy et plus prudent prince de son siecle, et le duc Jean, son père, qui mourut en la poursuite et entreprinse du recouvrement du roiaume d'Arragon, aiant jà conquesté tout le pays de Catalogne.

1. Aulbery aura, sans doute, voulu parler du mausolée de Charles II, petit-fils de Raoul ; il ne demeurait pas à Trèves, comme chacun sait.

2. Lionnois à lu : *proventus*.

3. *Suspicias, suspiciasque*, selon Lionnois.

Et à gauche dudit chœur, sur un autre tombeau eslevé soubs une petite arcade qui est prinse dans la muraille, se voient les armes et la statue couchée de Charles, dernier duc de Bourgogne, somptueux et magnifique autant que le temps et la qualité d'un tel prince pouvoient porter, avec un tres elegant epitaphe latin tesmoignant et la valeur nompareille de ce prince-là, et le charitable office d'un ennemy vrayment chrestien. Ledit tombeau fut erigé par René II, victorieux de ce prince, duquel acte se treuvent peu d'exemples. Son epitaphe est si elegant et si grave qu'il m'a prins envie de le coucher icy, pour recreer quelque lecteur curieux, qui me pourra seconder en opinion qu'il s'en treuve peu de semblables en tout le monde.

Carolus hoc busto Burgundiae gloria gentis
Conditur, Europæ qui fuit ante timor.
Ganda rebellatrix hoc plebs domitore cremata
Post patriæ leges perpete pressa jugo est.
Nec minùs hunc sensit tellus Leodina cruentum,
Cum ferro et flammis urbs populata fuit.
Monte sub Heritio Francas cum Rege cohortes
Impavidam valido truserat ense fugam.
Hostibus expulsis Eduardum in regna locavit
Anglica primævo restituens solio.
Bella Ducum, Regumque et Cæsaris, omnia spernens,
Totus in effuso sanguine lætus erat.
Denique dum solitis fidit temerarius armis,
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuit media inter prœlia vitam,
Aureaque hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longæva in sæcla Renatus
Palmam de tanto Principe victor habet.

O tibi qui Terras quæsisti, Carole, cœlum
Det Deus, et spretas antea pacis opes.
Nunc dic, Nanceios cernens ex æthere muros,
A clemente ferox hoste sepulchror ibi[1].

L'Altesse de Henry II à present regnant (auquel Dieu veuille octroier longues et heureuses années), comme vray relief de la pieté et religion de la tres chrestienne Maison de Lorraine, y a ordonné des fondations pieuses à perpetuité, qui s'accomplissent jà pour le present, et où il se trouve avec une devotion et affection exemplaire[2].

L'eglise des Corde-liez a pour fondateur le roi René II, où il esleut et erigea de son vivant sa sepulture qui s'y voit fort magnifique à la droite du chœur, où vous avez un lict roial et sur iceluy la statue dudit prince agenouillé, sa couronne devant luy sur un poupitre ; le tout de marbre blanc. Ledit roy René fut doué d'une pieté exemplaire et nompareille ; et de fait, il y a encore une chambre au couvent desdits Corde-liez qui porte son nom, en laquelle il se retiroit apres matines pour vacquer et n'estre point distrait de ses devotions particulieres, apres avoir assisté

1. Cette inscription doit être ainsi complétée :
Discite terrenis quid sit confidere rebus ;
Hic toties victor denique victus adest.

V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 99-100. Ceux de nos confrères qui ne seraient pas versés dans la connaissance des Lettres latines trouveront la traduction de cette épitaphe dans le *Bulletin* de 1850, p. 201.

2. C'est encore Léopold qui a mutilé la collégiale de Raoul, malgré les humbles mais énergiques protestations des chanoines ; c'est ce prince qui a brisé les autels, brûlé ou dispersé les stalles gothiques, violé les sépultures de Jean II et de Nicolas, de Marguerite de Bavière et de Marie de Bourbon ; c'est lui qui a jeté bas le monument glorieux où cette grande ombre, qui fut Charles-le-Téméraire, avait reçu l'hospitalité de la mort !

et spalmodié ausdites matines comme un des plus devot d'entre lesdits religieux.

Madame Philippe de Gueldres, son espouse, retint de luy ceste saincte coustume, en laquelle elle voulut finir ses jours, et se rendit religieuse au couvent de Saincte-Claire au Pont-à-Mousson, où elle persevera jusques à la mort en l'observance d'une regle tres-austere.

En la mesme église gisent aussy les bons ducs Anthoine et François, son fils, aieul et bisaieul de Son Altesse regnante ; Jean, cardinal de Lorraine, frere dudit duc Anthoine, et plusieurs autres princes et princesses qui seroient trop longs à nombrer. Ceste eglise fera gloire à tousjours de tels joiaux qu'elle conserve, et principalement à cause des reliques de Charles troisieme et Madame Claude de France son espouse, fille de Henry II, gisant en une somptueuse chappelle naissante du chœur de l'eglise, erigée de nouveau en forme de dome, enrichie de grand nombre de colomnes de marbre noir, et bastie avec un signalé artifice, pour la sepulture de leurs dites Altesses et des ducs à venir.

En ces deux eglises du palais, vous voiez pendus plusieurs et diverses enseignes, drapeaux et cornettes de guerre, pour marques des victoires des ducs de Lorraine sur leurs ennemis, rapportés à la gloire de Dieu et louanges de ses saincts.

En l'ancienne Nancy se voient outreplus plusieurs beaux hostels de l'ancienne noblesse du pays,[1] et autres beaux edifices à la moderne, où se tiennent les conseillers

1. V. notre opuscule : *les Maisons du vieux Nancy*, p. 5-7. Les vieux hôtels ont disparu, et la vieille noblesse les a suivis. Un chevalier de Malte ou une chanoinesse se trouveraient aujourd'hui dans l'impossibilité de faire leurs preuves maternelles !

et officiers du prince, et autres personages de robe longue, èt les plus riches marchands, n'y aiant presque point de commune populace.

Au plus eminent de ladite ville ancienne se void le lieu de l'Arsenac, autant bien garni de toutes sortes de pieces d'artilleries, avec les assortiments, munitions et appareilz de guerre, soit d'attaque, de deffense ou de campagne, qu'aucun prince chrestien puisse fournir. Et, outre la quantité, je peux avec verité asseurer qu'il ne se trouve, en tout le monde, pieces de telle grosseur de calibre et longueur de corps, que celles qui s'y voient[1]. De quoy, je veux adjouster la raison : à sçavoir, pour ce que le cuivre des mines de Lorraine est si doux et peu participant d'aigreur, qu'il se peut estendre, manier et travailler presque comme le plomb ; à raison de quoy on y fait les pieces plus longues et grosses qu'autre part par tout.

Entrons à Nancy la Neufve ou pose le corps de notre sainct *Sigisbert.*

De Nancy la Neufve.

Nancy la Neufve a, comme j'ay dit cy dessus, pour autheur le grand Charles III, de tres-heureuse et regrettable memoire, et je ne sçay presque à qui attribuer plus de gloire, ou à la ville d'avoir eu pour fondateur un si grand et memorable prince, ou à l'autheur d'avoir laissé une telle merveille pour perpetuer la memoire de son nom.

1. *La grande coulevrine,* fondue par Jean Chaligny, avait vingt-cinq pieds de longueur. N., le pied de Lorraine = 0m,285936, tandis que celui de Paris = 0m,324839. Sur l'Arsenal, V. nos *Maisons du vieux Nancy*, p. 28-36, dont la 5e livraison, imprimée en 1862, n'est pas encore livrée aux souscripteurs.

Les rues y sont tirées en droite ligne, et ont les unes soixante, les autres quarante, et les autres trente pieds de largeur ; au moien de quoy l'air y est tousjours frais, sain et souef. Leur longueur est de huict et de mille à douze cent pas communs, et voiez aisément d'un bout à l'autre.

Il y a dans ladite ville neufve des moulins tournant de l'eau d'un grand estang, auquel les ramparts de la ville servent de chaussée, lequel estang se fait d'un ruisseau qui peut tenir l'eau ordinairement en sa haulteur et qui ne se peut destourner ny empescher par aucun artifice. Et se void au milieu dudit estang une haulte croix, eslevée à l'endroit du cours ancien dudit ruisseau, qui marque la place où apres la bataille fut trouvé le corps de ce grand guerrier, et par tout ailleurs invincible prince, Charles dit le Hardy, dernier duc de Bourgogne, pour memoire de la signalée victoire du roy René II[e] du nom, duc de Lorraine, sur ce tres-belliqueux et jadis tant redoubté prince.

Il se trouve en icelle ville de toutes sortes d'artisans de tous pays, attirez par la force des dons, franchises et immunitez que ledit Charles octroia pour le peuplement d'icelle, desquels les noms estoient presque par cy devant incognus en Lorraine, comme batteurs d'or, manufacteurs de drap de soie, teinturiers de soie, batteurs et faiseurs de chauderons et autres œuvres de cuivre, polisseurs et scieurs de marbre, faiseurs de savon et autres maistres de toutes sortes, comme architectes, tailleurs de diamans, rubis et autres pierreries, peintres, sculpteurs, statuaires, brodeurs et tapissiers de haute lice tres experts[1].

1. V. Le grand plan de Nancy dressé par La Ruelle.

La Maison de Ville semble mieux à un palais d'un bien grand prince qu'autre bastiment[1]. Vous avez au devant d'icelle, justement au milieu de la ville, une des plus belles places qui se voient en ville de l'Europe, de forme egalement quarrée, où on peut mettre quatre mille hommes d'armes en bataille.

Il y a aussi un hospital fort logeable[2], érigé par ledit Charles III, où toutes sortes d'estrangers et autres pauvres sont reçeus et traitez en cas de maladie, qui possede desja aujourd'huy de 20 à 30 mille francs de rente.

Outre les paroisses, il y a plusieurs eglises religieuses, fort devotes, tres bien basties et richement elabourées ; desquelles, en faveur de la posterité, je diray un mot particulierement, pour conserver l'honneur et memoire de ceux qui les ont fait bastir ou dotées de rentes.

Des Capucins. — C'est chose asseurée qu'il n'y a plus solide base, ny soustenement d'un estat que la religion et pieté : que sur icelle, comme sur un fondement tres ferme, se leve aisement le bastiment de toutes autres vertus, pour le maintien, appuy et deffense du mesme estat ; au lieu que le mepris et contemnement de la religion est la vraie et seule cause de la ruine et subversion, et que Dieu transfere les roiaumes et dominations d'une nation à l'autre. Partant, ce n'estoit assez d'avoir fait une

1. V. la vue de cet édifice dans *Le Triomphe de son Altesse Charles IIII.* « En 1733, on se proposoit d'en reconstruire entièrement la façade. Le marché en était conclu et arrêté, et les pierres étoient déjà sur place. Mais l'entrée des Français en Lorraine, et ensuite la cession des duchés de Lorraine et de Bar en ont fait abandonner le projet. » V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 34. Avis aux détracteurs de Stanislas !

2. L'hôpital Saint-Julien.

enceinte de ville par dehors des plus fortes et plus superbes de toute l'Europe ; il falloit aussy munir le dedans de cest appuy qui excede et surpasse toutes forces. Si le Seigneur (dit le prophete) ne garde la cité, celuy là veille en vain qui y fait ronde et sentinelle. C'est pourquoy il estoit necessaire pour la gloire de Dieu et pour le salut et honeur de ceste belle ville et de ses habitants, d'y edifier des bastions spirituels aussy bien que des terrestres, Pour ces sainctes et justes considerations, feu Monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, du tiltre de Saincte Agathe, voulant contribuer un boulevard spirituel à la manutention et deffense de ceste belle et grande ville, enceinte par l'altesse du grand Charles III, son pere, y fit bastir et construire un couvent de Capucins[1]. Certains especes d'atheistes veulent combattre ce bastion et autres dressez à la ruine de Sathan, et leur objectent la faineantise, calangeant leur vie, de ce qu'ils ne sont (disent ces aveugles) utiles qu'à eux mesmes. Mais nous avons assez de tesmoignages en l'escriture contre ces faux pretextes d'athées. Escoutez donc (chers freres) avec patience, et recevez sur le bouclier de la foy les coups de ces langues ennemies.[2]

Des Minimes. — L'an 1592, Messire Chrestophle de Bassompierre, en son vivant grand maistre de l'hostel et

1. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 170-182.

2. Charleville, Livourne et la ville-neuve de Nancy datent de la même époque ; si la première était bâtie pour les trafiquants et la seconde pour les banqueroutiers, la troisième, mieux partagée, était, disait-on, une capucinière ; partant, la plus triste des trois. « Sous le règne du duc Léopold, le nombre des habitants de Nancy se multipliant, on obligea toutes les Maisons religieuses qui occupoient de très-vastes terrains qui n'offroient à la vue, sur la plupart des rues, que des murs de clôture, à bâtir des maisons pour orner ces rues. » V, Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 316.

chef des finances du grand Charles III, duc de Lorraine, non content de la belle reputation d'avoir signé de son sang la memoire des journées de Jarnac, de Moncontour et d'Yvry (en toutes lesquelles il eut signalé commandement), voulut aussy confirmer celle de son nom, obliger la posterité et particulierement toute la ville de Nancy, par l'introduction et fondation d'une autre compagnie de douze tres forts et tres fidels gendarmes de Jesus-Christ, pour veiller à la tuition et deffence d'icelle ville. Le nom desquels contre ce qu'il sonne (scavoir de Minimes) excede toutes les grandeurs du monde.

Vous voiez leur eglise au plus hault et eminent de la ville, de fort belle montre, enrichie d'un dome au milieu[1], et le dedans d'excellentes et rares peintures. Le chœur d'icelle eglise a esté basti des bien-faits et liberalitez de Monseigneur François de Lorraine, marquis de Hatton-Chastel, comte de Vauldemont et de Salm.

Dudit chœur naist une double chappelle, à la droite, erigée en forme de dome, et enrichie de force colomnes de marbre noir, en laquelle se verra une tres magnifique ou plustost roiale sepulture, et les statues en bronze dudit feu seigneur et de feue Madame Louyse de Radeval, son espouse, couchées sur un tombeau eslevé tout de marbre noir. Et ledit tombeau couvert d'une autre grande table soustenue par quatre colomnes avec leurs piedestails, le tout encore de marbre noir artistement elabouré.

1. V. le plan de La Ruelle, et Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 292. Cette église n'a été démolie qu'en 1815. Après la primatiale, c'était la plus vaste de la ville ; ajoutons, la plus remarquable, n'en déplaise aux *monumentalistes* qui ont si étrangement surfait la valeur de l'abbatiale Saint-Léopold. Il faut noter la date de la démolition du monument. Que d'églises détruites postérieurement au Concordat, postérieurement à la Restauration !

Et sur la susdite table, la statue agenouillée, en marbre blanc, de Messire Jean de Bassompierre, seigneur de Removille, fils puisné dudit Messire Chrestophle, qui mourut d'un coup de mousquet reçeu devant Ostende[1].

Le grand et petit portail de ladite eglise est aussi basti aux despens dudit feu seigneur de Bassompierre, comme tesmoignent ses armes et l'inscription y apposée[2]. Toute la nef est remplie des deux costez de plusieurs autres chappelles, enrichies de tableaux fort dévotz et exquises peintures, basties aux frais de plusieurs autres seigneurs et riches personnages qui ont voulu participer à un dessein tant louable et recommendable.

L'altesse de Henry II, à present regnant, voiant l'utilité et proffit spirituel qui revenoit à sa ville et subjets, de l'introduction de cet ordre, a augmenté la fondation premiere, du nombre de douze autres religieux, et a fait bastir à ses frais plus des trois parts de la maison et cloistre desdits Minimes, telle qu'elle se void, fort belle, ample et commode[3].

Le principal but de leur regle est l'humilité ; ainsy nous avons en eux un vray bastion contre l'orgueil, vice militant ordinairement ez grandes villes et grandes cours.

1. « Superbe mausolée, digne d'une Maison souveraine. Il est de l'invention de Drouin qui en a fait le modèle et a été exécuté par David Chaligny. » V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 293-294. Quel Drouin ? Sans doute, Florent, auquel on doit la statue équestre de la porte Saint-Georges.

2. Cette inscription, qui se trouve aujourd'hui au Musée lorrain, auquel nous l'avons donnée, — elle porte le n° 238, — avait été enlevée par un professeur, en quête d'une dalle pour y poser son fourneau !

3. Dans le couvent des Minimes et le couvent de la Visitation, réunis par la suppression de la rue des Minimes, a été installé le lycée, un des plus vastes de France.

Des Jésuites. — Messire Anthoine de Lenoncourt (seigneur qui, en mille parts, a tesmoigné le desir qu'il porte au bien, honneur et gloire de sa patrie), voulant avoir part à la fortification spirituelle de Nancy, en l'an 1605, ceda et octroia aux reverends peres de la Societé du nom de Jesus (compagnie qui se peut appeller le magasin de toutes sciences), une maison de plaisance qu'il avoit fait bastir pour soi mesme à Nancy la Neufve. L'enclos de laquelle maison de notable estendue, environné de hautes murailles, avec la belle assiette, bon air et belle veue rendent fort agreable, embellissant fort ce quartier là de la ville. Et qui est dadvantage, outre sadite maison (capable du logement d'un grand nombre de personnes), tout joignant et au tenant d'icelle il fit eriger une tres-belle eglise que s'y void[1], bastie aux frais dudit seigneur avec un rare artifice, enrichie de sept autelz aornez de marbre exquis et de rares peintures, et de plus grande quantité de reliques qui se void en aucune eglise de Lorraine.

A gauche de la nef de ceste eglise, se void une tres devote chappelle bastie de la munificence de tres-illustre et reverendissime Charles, cardinal de Lorraine, du tiltre de Saincte Agatte, et de tres-illustre princesse Madame Anthoinette de Lorraine, duchesse de Cleves, où reposent les cœurs dudit Charles, cardinal, de la susdite duchesse de Cleves, et du grand Charles III, duc de Lor-

1. Cette église, paroissiale de 1770 à 1792, dépend aujourd'hui de l'hospice Saint-Stanislas; elle est livrée à des usages vulgaires. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été préférée à l'ancienne église des Capucins, lors de l'érection de la paroisse Saint-Nicolas, en 1802. Le patron de la Lorraine est à Nancy le plus mal logé : il n'a qu'une grange, dont se contenterait peut-être une commune rurale, bien misérable.

raine, leur pere[1], en memoire à la posterité de l'amour cordial que lesdits princes et princesse ont porté à Nostre Dame, honorée en ceste chappelle soubs la representation d'une image d'icelle, du surnom de Mont-Aigu. Vous y voiez le relief en marbre d'un cœur sur un petit poupitre de mesme, prins dans la muraille à gauche de l'autel, avec ceste inscription de deux vers latins :

Cor fuit hic Carolo dum viveret, hic quoque functo
Cor jacet, et munus, Virgo, tibi perenne est[2].
que j'ay tournés ainsy :
Charles, de son vivant, avoit icy son cœur;
Mort, il l'y donne encor, ô Vierge, en vostre honneur.

Et à la mesme gauche du chœur d'icelle eglise, se void une autre plus ample chappelle dite de la Passion notre Seigneur, qui est destinée à la sepulture dudit reverendissime prelat Messire Anthoine de Lenoncourt, deuxieme primat de Nancy, qui est enrichie tout à l'entour de fort beaux ouvrages à la moderne avec des tables et colomnes de marbre de grand coust. La sepulture dudit seigneur, erigée de son vivant, se void en sadite chappelle, eslevée soubs une petite arcade pour y poser une statue de marbre apres sa mort[3]. Ainsy ceste eglise et maison de pro-

1. « Les R. P. n'avaient gardé aucun respect pour ces restes précieux, qui leur avaient été confiés sur leurs instances. Je fus saisi d'horreur, dit Mory d'Elvange (1772, *manuscrit nouveau de la Biblioth. de Nancy*), en les voyant épars et jonchant la terre du caveau, remuée à différentes époques pour y ensevelir divers riches particuliers. Le cœur de Léopold I[er] se voyait distinctement dans son état naturel ; sa boîte de plomb étant entr'ouverte et fracassée à coups de pioche. » V. M. Cayon, *Eglise des Cordeliers*, p. 92.

2. Lionnois a lu : *Carlo.... funesto.... perenne tibi est.* V. *Histoire de Nancy*, t. III, p. 190.

3. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 186.

bation de Jesuites demeurera redevable à tout jamais de son estre et erection à la liberalité et pieté dudit seigneur primat de Lenoncourt.

Les susdits Jesuites ont pour fondateur en ce qui touche leur revenu[1] Monseigneur Erric de Lorraine, evesque de Verdun, aiant ce tres vertueux prince obligé la posterité à la memoire de son nom, par un acte tant religieux, à l'imitation des princes de sa Maison serenissime, outre ses grands bien-faits pour l'erection d'autres monasteres et du couvent entier des Capucins de S. Nicolas basti à ses frais. Mais beaucoup plus encore pour avoir volontairement cedé son evesché de Verdun, et en la fleur de son aage, quicté ensemblement tous les honneurs et grandeurs de sa Maison roiale, et embrassé, peu à peu l'austerité de vie des religieux capucins : portant convertement l'habit de leur ordre, et marchant ordinairement et publicquement, hyver et esté, nues jambes et nuds pieds avec de simples sandales.

Des Carmes dits deschaussez. — Ces religieux ont esté appellez et establis pour augmenter la forteresse spirituelle de ceste ville et y faire un quatrieme bastion contre la chair, par feu Messire Jean des Pourcellets, seigneur de Mailhanne, baron du S.-Empire et mareschal de Lorraine (seigneur en qui la pieté, doctrine, prudence et valeur ont reluy jusques à l'envy de plusieurs, et auquel la Lorraine et Alsace doivent perpetuelle obligation, sa suffisance soubs l'une et l'autre robe demeurant signalée par les grandes charges et estats qu'il a possédés en paix et en guerre) ; et par reverendissime Jean des Pourcellets evesque et comte de Toul[2] regnant aujourd'huy,

1. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 183.

2. V. au Musée Lorrain, n° 198, un génie tenant un médaillon renfermant le portrait de cet évêque.

fils dudit feu seigneur de Mailhanne, prelat duquel l'affection au service de Dieu et salut des ames, attestée par la visite personelle et continue des eglises et pasteurs particuliers de ses ouailles, publie tres-digne de sa charge.

Henry II, duc de Lorraine regnant presentement, en continuant la saincte inclination et bienveillance de ses tres-devots et tres-chrestiens Ancestres envers les gens d'eglise et œuvres pieuses, a esté desireux de faire loger lesdits religieux plus amplement, tant pour la commodité d'iceux que du peuple, et leur a donné une autre belle et grande place au milieu des deux villes, de l'estendue de plus de 600 toises[1], avec la somme de vingt mille francs pour aider à la construction d'une nouvelle eglise, bastiment et enclos de ladite place, qui approche jà de sa perfection depuis le 25 mars 1615, feste de l'Annonciation Nostre Dame. Auquel jour ladite place fut benite pontificalement par reverendissime Messire Anthoine de Lenoncourt, primat, comme aussi la première pierre qui fut au mesme temps assize par l'Altesse de Madame Margueritte de Gonsague, duchesse de Lorraine, en laquelle pierre estoit gravé :

D. O. M.
B. M. V ET S. JOSEPHO, PAULO
V. Pont. Rom., HENRICO II
Lotharingiæ Duce,
MARGVARITA GONSAGVA.
Ducissa posuit,
Anno
CIↃ· IↃC. XV[2].

1. Voy. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 383-384.

2. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 384. Chacun sait que l'église des Carmes est détruite ; acte de vandalisme dont il faut gémir : les plafonds avaient été peints à fresque, de 1620 à 1629, par Deruet et Claude Lorrain !

Non-obstant quoy la ville de Nancy demeurera tousjours obligée au susdit seigneur de Mailhanne et au reverendissime evesque son fils, de l'introduction et logement premier desdits religieux, comme ils seront aussy participant des œuvres pieuses ausquelles la maison premiere, qu'ils leurs avoient donnée, pourra estre emploiée cy apres.

Par le bon exemple de vie et sainctes predications de ces quatre ordres de religieux, la pieté et religion qui, au paravant, n'avoit plus que la carcasse, a maintenant reprins son teint et son en bon point, de sorte que vous voyez presentement à Nancy autant ou plus de pœnitens et communiants ez jours tous derniers du carnaval et de caresme-prenant que l'on ne faisoit ez saincts jours de Noel et Pentecoste. Desquelz et autres du paravant, et à venir, nous pouvons aussi esperer qùe, si Dieu permet quelquefois pour esprouver les siens que quelque ennemi fasse entreprinse sur ceste belle, grande et forte ville, ils pourront appaiser son ire et le preserver de toute invasion et force.

Venons à la principale et plus relevée partie d'icelle.

De l'insigne eglise primatiale erigée à Nancy, en laquelle pose le corps sainct du roy Sigisbert.

Pour autant que, du temps des anciens rois et ducs de Lorraine, les citez de Toul, Metz et Verdun leur estoient subjectes, les peuples de Lorraine sont toujours demeurez jusques à present soubz la juridiction des evesques desdites citez. Et pour ceste mesme raison, Sa Saincteté n'aiant peu bonnement alterer cest ancien ordre, et estant question de provoir à la Lorraine en general, et à la ville de Nancy en particulier, d'une Eglise et dignité spi-

rituelle convenable à sa grandeur, à l'instance et prieres de serenissimes princes de tres heureuse memoire, Charles III, duc, et Charles, cardinal de Lorraine, pere et fils, le pape Clement VIII commua la qualité et dignité d'evesque en celle de primat, et permit et octroya ausdits princes l'erection d'une eglise primatiale en leur ville capitale de Nancy. Laquelle eglise, Sa Saincteté voulut decorer de quatre dignitez singulieres.

La premiere et plus haulte est celle dudit primat; la seconde, de doyen; la troisieme, de chantre, et la quatrieme, d'escholaitre; avec le nombre de treize chanoines, autant de prebendes, et huit vicaires, avec la suite conforme aux eglises cathedrales les plus insignes. Et eut Sa Saincteté tellement pour agreable ceste pieuse volonté et proposition desdits princes, qu'elle supprima, unit et affecta pour tousjours, mais pour le dot et entretien d'icelle primatiale, les eglises et monasteres avec leurs revenus que cy apres, scavoir: L'abbaïe et monastere de S.-Martin lez Metz, de l'ordre de Sainct-Benoist, anciennement fondé et basty par notre sainct *Sigisbert*, et d'où son corps a esté transporté en la ville de Nancy. A cause du noble et grand revenu de ceste abbaïe, ainsy affecté à ceste insigne eglise, notre sainct roy demeurera à juste tiltre principal fondateur de ceste insigne primatiale. Outre ceste abbaïe de Sainct-Martin, ont aussy esté unis et affectez la mense abbatiale de Cler-lieu, de l'ordre de Cisteaux, sise à une lieue de Nancy; trois canonicats et prebendes de l'insigne eglise collegiale de Sainct-Diey; celle de Dieu-le-Ward, qui consistoit en deux dignitez, scavoir de doyen et tresorier et en six canonicats et autant de prebendes; les prieurez de Sainct-Nicolas de Port, de Varangeville, de Salone, de Sainct-Dagobert de

Sathenay, et de Sainct-Gergonne[1], desquelles eglises les serenissimes ducs de Lorraine sont fondateurs pour la plus part. En sorte que les revenus d'icelles, joints à ce que le susdit Charles III y a contribué, se sont trouvez suffisants pour la dot de ladite primatiale et entretenement, tant des dignitez, chanoines, semiprebendez qu'autres vicaires, chantres, enfans de chœur, leur maistre et autres officiers et toutes autres choses concernantes le service et lustre de ladite eglise; non comprins en ce, le plat dudit reverendissime primat, separé et distinct du revenu du chapitre[2].

Sadite Saincteté a retiré et exempté pour l'advenir à perpetuité ladite insigne eglise, le primat chef d'icelle, les doyen, chantre, escholaitre, chanoines, chappelains et tous officiers et ministres d'icelle, comme aussy tous autres benefices, proprietez, heritages, possessions, jurisdictions et tous autres quelconques biens en general et particulier, presents et à venir, despendants d'icelle; de toute jurisdiction, correction, subjection, visite, seigneurie, authorité et puissance, tant des evesques de Toul, Metz et Verdun, que de tous autres lieux ordinaires et metropolitains, et de tous autres juges et superieurs quelconques presents et à venir tant spirituels que temporels. Et les a mis, compris, retenus et reservés à la seule puissance et authorité du S. Siege et soubs la protection des bien-heureux apostres S. Pierre et S. Paul, par ses bulles du 14 de Mars en l'année 1602.

1. C'est le prieuré précité de Varangéville, placé sous le patronage de Saint Gorgon. — Selon le chanoine anonyme, le chapitre de Dieulouard ne comprenait que cinq canonicats.

2. La mense du primat était formée des biens du prieuré Saint-Dagobert de Stenay et de la mense abbatiale de Clairlieu.

Les fondements du corps materiel de ceste eglise ne sont encore qu'eslevez de terre, mais ils sont projetez sur un tel et si relevé dessein[1], que la posterité qui en verra la perfection aura subject d'en admirer les inventeurs et architectes, le modelle en aiant esté pris, diversement et de chacune piece à part, sur les plus belles et artificielles de l'Europe entiere.

Cependant le sainct service se fait jà de long temps en une eglise d'attente[2], fort honorablement et avec belle solemnité, digne des plus insignes cathedrales. Vous y voiez la chasse du corps de nostre sainct *Sigisbert* qui est faite toute d'hebenne, couverte d'argent, richement esmaillée, eslevée sur une platte forme et soustenue par des haultes colomnes de marbre avec des termes d'argent doré, et au dessus un pavillon avec quelques figures representant certains miracles dudit sainct Roy, le tout artistement elabouré, de la munificence de Messire Anthoine de Lenoncourt, deuxieme primat regnant, qui sans doubte ne pleindra une despense deux voire trois fois plus grande, si Dieu luy preste la vie jusques à l'accomplissement de la maitresse eglise primatiale.

Vous voiez en ceste eglise, par un jour de l'Ascension specialement, un nombre innombrable de pelerins qui, suivant la saincte ceremonie et coustume de leurs ancestres retenue et observée de pere en fils, viennent offrir à Dieu les merites dudit sainct Roy pour en faveur d'iceux

1. V. le plan de La Ruelle. L'église orientée. S'il fallait en croire Dom Calmet, ce serait le colonel Orfeo Galeani qui aurait donné « le dessein de l'église primatiale de Lorraine, commencée en 1603 et qui n'eut point d'exécution. » V. *Bibliothèque Lorraine,* col. 404.

2. Cette église provisionnelle, — la seconde, — était située derrière le chœur de la cathédrale.

obtenir misericorde, ayde et consolation en leurs necessitez; plusieurs s'en retournant avec manifeste experience de la bonté et grace de Dieu par ce moien.

Le XIII septembre 1603, la place d'icelle eglise fut dediée à l'honneur de la glorieuse V. Marie, et benite pontificalement par le susdit reverendissime Messire Anthoine de Lenoncourt, lors grand doyen et vicaire general pour Monseigneur le cardinal premier primat, comme aussy la premiere pierre en laquelle estoit gravé : *Carolus III Lotharingiæ et Barri dux, et Carolus ejus filius card. et S*[tae] *Sedis Apost. a lat. legatus, Met. et Argent. ep*[s]. D. O. M. *et Deiparæ, V. Mariæ, templum hoc voverunt, posuerunt, dotarunt. Anno Salut. Hum,* CIↃ. IↃC. III. XVIIII, *Cal. oct., Clem. VIII. P. R.*

Disons un mot de la qualité du chef de ceste insigne eglise.

De la dignité primatiale.

Il y a peu de dignitez en l'Eglise soubs le nom de primat, tant y a qu'elle est des premieres et plus relevées. Sa Saincteté a conferé à celuy de Nancy à peu pres toutes les qualitez episcopales et luy a accordé l'usage et port de mitre, du baston pastoral, des gans, de l'anneau, de la moussette, du chapeau et de tous autres habits et ornements pontificaux, tant en celebrant la messe en son eglise primatiale qu'en toutes autres despendantes et annexées en icelle, comme aussy aux processions et autres actes et ceremonies ecclesiastiques publicques et privées ; celebrer la messe et faire tous autres offices divins pontificalement, et avec les droits et privileges episcopaux, comme aussy apres les messes et tous autres offices ecclesiastiques, faire et departir la benediction episcopale sur le peuple, et en outre reconcilier toutes eglises,

chappelles, oratoires, cimetieres et autres lieux qui seroient pollus et contaminez.

D'abondant ledit primat a toute preeminence et jurisdiction ecclesiastique tant sur les autres dignitez que chanoines, prebendez et tous autres ministres, tant de ladite primatiale que des autres eglises y annexées; ensemble, l'institution des chanoines et plusieurs autres graces et privileges trop longs pour ce discours.

Monseigneur Charles, cardinal de Lorraine du tiltre de Saincte-Agathe, evesque de Metz et de Strasbourg, legat du S. Siege Apostolique, abbé et souverain de Gorze, a porté le premier ceste dignité de primat de Nancy, de laquelle il faisoit autant d'estat que de pas une de ses autres dignitez ecclesiastiques, ainsy que plusieurs fois on luy a ouy tesmoigner de sa bouche. Pour preuve de quoy, il voulut eslire sa sepulture en ladite eglise primatiale, qu'il a decorée de grandes et nobles fondations, pour y faire prier Dieu pour son ame et pour tous ceux de sa Maison roiale.

Audit seigneur cardinal a succedé reverendissime Messire Anthoine de Lenoncourt, primat vivant aujourd'huy, la maison duquel (sans mespris des autres) ne cede à pas une de Lorraine; le rang qu'il tient au conseil de son prince et ses actions journalieres rendant un tesmoignage irreprochable de sa suffisance, experience, prudence et vigilance exemplaire. L'invention et soin, qu'il a apportés à l'erection et continuation du dessein de ladite eglise primatiale, a fait veoir qu'à peine elle peut atteindre sa perfection sans ledit seigneur, qui laisse tous ses successeurs obligez de l'erection de la maison despendante d'icelle, fort magnifique, logeable et plaisante[1].

1. Elle est désignée sous le n° 2 au plan de La Ruelle.

A quoy, non content d'exposer ses propres moiens, il a bien voulu encore estendre ses liberalitez et largesses au decorement et conservation du corps de nostre sainct *Sigisbert*, s'estant pour le seul subject de luy achapter et faire accommoder une chasse tres-richesse et tres-precieuse transporté jusques à Milan, non sans grands frais et peine, et icelle chasse fait ameiner de là à Nancy, et avec les sainctes ceremonies accoustumées en tel cas, transmettre en icelle ledit corps sainct[1], affin que le peuple continue de mieux en mieux à porter l'ancien respect deferé par si longs siecles aux sainctes reliques de leur ancien seigneur souverain.

Des religieuses de la Congregation Nostre-Dame.

Voilà les eglises et maisons religieuses modernes erigées à Nancy la neufve jusques aujourd'hui. Et d'autant que les fondements y sont aussy jetez d'une institution et fondation nouvelle, tres noble et tres utile, j'ay juste subject de la rapporter icy comme jà establie, affin que la posterité en rende les actions de graces qu'elle en devra au susdit reverendissime primat de Lenoncourt, fondateur d'icelle.

C'est une forme nouvelle de religieuses de l'ordre S. Augustin, nommées de la Congregation Nostre Dame[2], le but desquelles, apres le service et culte de Dieu, vise et tend à l'exercice de charité envers leur sexe feminin; lesquelles feront profession d'enseigner et montrer aux

1. La première châsse, étant très-ancienne, devait être fort curieuse. Celle de Milan se trouvant trop courte, on fut obligé de scier les deux jambes du saint roi, dont le corps jusqu'alors entier était assez bien conservé.

2. V. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 487 et 491.

jeunes filles tous exercices de pieté et tous ouvrages de mains, pour l'edification, bien-seance et utilité spirituelle et temporelle. Lesdites religieuses psalmodieront et seront recloses, sans qu'en leur maison ny mesme en celle des filles leurs disciples, soient domestiques, soient externes, il soit permis aucune hantize à aucun homme de quelle qualité, condition ou aage qu'il soit.

Cette institution est de tant plus louable, desirable et necessaire que la corruption de notre siecle est grande en l'un et l'autre sexe ; demeurant, les filles qui sortiront de ceste maison et y auront esté enseignées et nourries, de tant plus capables de gouverner les familles ausquelles elles entreront, comme d'autre part aussy de subir le joug de religion si leur inclination les y porte : aiant esté, des le commencement, eslevées et endoctrinées en eschole si bien et sainctement reglée ; ne se pouvant faire autrement que le vaisseau ne retienne l'odeur de la premiere liqueur dont il est imbu.

De ceste fondation se doibt esperer tant plus heureux succès que telle institution se peut prouver manifestement estre de Dieu, si aucune autre s'en peut vanter : pour ce que les congregations volontaires, qui se sont faites de ces filles en plusieurs lieux de Lorraine et circonvoisins, se sont conservées soubs certaines regles et constitutions qu'elles ont observées dix huict ans durant avec grande severité et pieté, soubs la seule conduitte et sans autre superieur que du reverend pere, frere Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt, religieux de l'abbaïe de Chamonzey dudit ordre Sainct-Augustin (lequel par la pureté, austerité et saincteté de sa vie et conversation a acquis, de son vivant, le renom de la perfection qui se peut souhaiter en une personne vrayment religieuse et charitable) ;

lesdites regles dressées par ledit reverend pere induit à chercher les moyens pour faire reussir le desir de ces filles, et leur moienner l'establissement d'une vie religieuse, pour rendre perdurable leur saincte institution et les fruicts d'icelle. A effect de quoy, il s'adressa au susdit reverendissime primat de Lenoncourt qui, ayant toutes les fonctions de son ame bandées à la gloire de Dieu comme aussi à la louange, annoblissement et utilité particuliere et publicque de sa patrie, se sentit soudain porté à l'aggréement de la proposition du susdit reverend pere, et promit non seulement d'escrire à Sa Sainctété pour la confirmation de ladite institution et statuts de telles religieuses, mais tout aussy tost donna la parole de leur fondation.

(A un prochain numéro, la Maison de Lenoncourt.)

Notre honorable confrère, M. l'abbé Ledain, prêtre habitué à Metz, nous a envoyé sa souscription pour le buste de M. Digot, voulant, dit-il, s'associer à l'excellente pensée qu'on a eue de placer ce buste au Musée lorrain.

Nous avons tout lieu d'espérer que l'œuvre de M. Viard sera terminée pour le mois prochain, et que la pensée des amis de M. Digot pourra ainsi être bientôt réalisée.

TREIZIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. Boulland, professeur à Blois.............. 5 fr.
M. Ch. Rousselot, membre du Conseil municipal de Manhoué.............................. 2
M. Merle, instituteur de cette commune....... 1

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M[me] la baronne Ch. Saladin a bien voulu faire don au Musée de seize portraits à l'huile représentant des membres de la famille de Lenoncourt, et M. Remy-Paillot, de Saint-Nicolas, les a fait parvenir à ses frais à Nancy.

— M. Ch. Galand, médecin à Neufchâteau, a fait don de treize monnaies lorraines en argent, des ducs Antoine, Charles III, Charles, cardinal de Lorraine, et Charles IV, d'une très-belle conservation.

— M. l'abbé Thiébeult, ancien vicaire de la cathédrale, a offert trois médailles en bronze, dont deux se rattachant à l'histoire de Lorraine : l'une, qui fait partie du médaillier de Saint-Urbain, représente le duc Jean I[er] et Marie de Wirtemberg, son épouse ; la seconde est celle qui a été frappée pour l'érection de la statue de Louis XV sur la place Royale de Nancy.

— M. Fourier, employé à la poste, a donné une platine de fusil, dite *miquelet*, qui remonte au XVII[e] siècle.

— M. Clanché, cultivateur à Crézilles, a fait don d'un soc de charrue trouvé, vers 1838, sur le territoire de cette commune, en faisant les fossés du chemin de grande communication n° 1, qui est établi, comme on sait, sur l'ancienne voie romaine de Soulosse à Toul.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a envoyé : 1° une petite lampe en terre, d'origine gallo-romaine, trouvée au lieu dit le Poirier-Bécat, ban de cette commune ; 2° une tuile courbe, à rebords, découverte près de la Voivre de Blénod-lès-Toul, dans des ruines gallo-romaines ; 3° un fragment de sculpture du moyen-âge, trouvé au village d'Allamps.

— MM. Levy frères, négociants, ont donné une taque en fonte aux armes de Lorraine.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a fait don : 1° d'un plat en faïence portant au milieu, dans un cercle, une fleur de lis et les mots S[r] ANTOINE en lettres majuscules ; 2° une très-jolie gravure représentant Louis IV jeune.

— M. Guibal, commissaire-priseur, a offert les « Plan et élévations du château de Croismare, situé en Lorraine,

bâti sur les desseins (*sic*) de M. Boffrant, en l'année 1712, démoli en 1812. »

— Enfin, M. Bert, avoué à la Cour impériale, a offert, pour la bibliothèque, un manuscrit portant la date de 1576 et intitulé : Compte des rentes et revenus des seigneuries de Ligniville, Vittel, la Mallemaison, They, Parey-sous-Montfort, etc.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis une magnifique épreuve du portrait de Claude Deruet, gravé par Callot.

BIBLIOGRAPHIE.

La Société a reçu une circulaire adressée à ses lecteurs par un recueil qui se publie à Paris, depuis environ six mois, sous le titre de *Revue des Provinces ;* nous y remarquons les passages suivants :

« Un des principaux devoirs de la *Revue* était d'accorder une publicité attentive et raisonnée aux ouvrages nés dans les départements, et jusqu'alors condamnés injustement, par leur origine même, au silence de la presse parisienne. Elle devait exclusivement dévouer sa partie bibliographique à ces livres de la province, que la bibliographie des grands journaux et des grandes revues de Paris dédaigne d'honorer même d'une annonce ; et elle n'y a pas manqué..... Le nombre des ouvrages dont elle a rendu compte dans les six livraisons de son premier semestre, ne s'élève pas à moins de quatre-vingt-deux (dont sept pour la Lorraine).

» La *Revue* a pu aussi, dans un bulletin spécial, signaler plus de cinquante articles épars dans les innombrables feuilles des départements, du chef-lieu au canton ; rappeler, par un nombre égal de mentions détaillées, les livres de littérature locale auxquels ces journaux avaient consacré des appréciations critiques plus ou moins étendues ; suivre le mouvement des découvertes artistiques et archéologiques, en répétant et complétant, dans plus de quatre-vingts articles, ce que ces journaux lui en avaient appris... »

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1864.

MM. les membres de la Société d'Archéologie sont prévenus que la Compagnie tiendra ses séances au Palais ducal, à partir du 12 décembre.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

M. Alex. Geny annonce à la Société que le Conseil municipal, voulant donner à M. H. Lepage un témoignage de haute estime pour ses travaux, a souscrit à cent exemplaires des *Archives de Nancy ou documents relatifs à l'histoire de cette ville*. Ce vote a été d'autant plus flatteur qu'il a eu lieu à l'unanimité. La Société, désirant s'associer à cette manifestation, décide que mention sera faite au procès-verbal, du plaisir que cette décision a procuré à tous les amis de la science historique.

M. Alex. Geny prévient la Société que le buste de M. Aug. Digot, par M. Jiorné Viard, sera bientôt terminé. Il est décidé que les membres de la Société d'Archéologie seront prévenus du jour où le buste de notre regrettable confrère sera placé dans la galerie des Cerfs, afin d'en faire l'inauguration en famille.

M. H. Lepage donne lecture : 1° d'une lettre de M. A. Simon, lequel remercie la Compagnie de son admission ; 2° d'une lettre de M. Apté, demandant à faire partie de la Société ; 3° d'une circulaire de la Société archéologique de Sens, relative à l'envoi du tome VIII de son Bulletin.

M. Bretagne entretient la Compagnie de la possibilité qu'il y aurait à tenir désormais ses séances au Palais ducal. Plusieurs membres prennent la parole à cette occasion, et la Société vote, par acclamation, le transfert de ses réunions de l'Université au palais des anciens ducs de Lorraine.

M. Mougenot, au nom de M. Louis Paris, directeur du Cabinet historique, propose l'échange des années concordantes des publications de la Société contre les dix années en ce moment complètes du recueil estimable fondé par ce savant.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des membres sortants du bureau, à savoir le président, le vice-président, le secrétaire annuel et les secrétaires-adjoints. Sont élus : Président, M. H. Lepage ; vice-président, M. Alex. Geny ; secrétaire annuel, M. Léon Mougenot ; secrétaires-adjoints, MM. Wiener et Wolfrom.

M. Alexandre de Bonneval est nommé, par acclamation, membre de la commission de publication du *Recueil de Documents*.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville, par M. H. Lepage. Spécimen.

Notice biographique sur P.-L. Cyfflé, par M. Alex. Joly.

Détails sur la décoration de la Chapelle ducale ; relation de l'enterrement de la princesse Charlotte de Lorraine, par M. l'abbé Guillaume.

Extraits du compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy, 1861-1862, par M. Renault du Motey ; 1862–1863, par M. H. Henrion.

Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, par M. Demange ; t. VII.

Rapport sur le service médical des circonscriptions rurales et sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe, par M. Edm. Simonin. IXe fasc.

Société de Saint-Vincent de Paul ; assemblée générale des conférences de Nancy, 1864. Envoi de M. Vagner.

Fragments historiques sur le démembrement et la suppression du diocèse de Toul, par M. Ch. Hequet.

Vocabulaire des rues, places, ponts et quais de la ville de Metz, par M. Chabert.

Mémoire de tout ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la citadelle, précédé d'une notice, par le même.

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, dame de Bitche en 1297, par M. J. Thilloy.

Airs des Noëls lorrains recueillis et arrangés pour orgue ou harmonium, par M. R. GROSJEAN.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1863.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, t. XI, 3e fasc.

Helvetus, par M. NAPOLÉON NICKLÈS.

Les dessins de J. Natalis, par M. l'abbé CORBLET.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. II, 2e fasc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1864, 2e fasc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1864, 3e fasc.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 45.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XVIIIe, 1er fasc.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. VIII.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. II, p. 53–68.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. VII, 1er fasc.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, 1862–63.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, 1863.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1864.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1863 ; *archéologie ; histoire, philologie et sciences morales*, 2 vol.

Annales archéologiques, t. XXIV, 4e fasc.

Revue des Sociétés savantes, avril–août 1864.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, 29 juillet–21 octobre.

L'Institut, juillet-octobre.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VIII, 2e fasc.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1863.

Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale : églises des Dominicains, de Saint-Martin, de Saint-Sauveur, de Saint-Etienne, de Saint-Michel à Gand, et paroisses rurales.

Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg en 1862.

Société d'histoire et d'archéologie rhénane à Mayence, 2 fasc.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Apté, chef d'escadron, commissaire impérial près le conseil de guerre de Bordeaux, par MM. H. Lepage, l'abbé Guillaume et Mougenot ; M. Santerre, capitaine au 5e dragons, par MM. Bretagne, Mougenot et H. Lepage.

Lectures.

M. l'abbé Marchal donne lecture de son rapport sur les poésies populaires ; M. Léon Mougenot communique un morceau de M. E. Olry sur l'*Eglise d'Allamps*. La Société vote l'impression de ce mémoire, ainsi que des poésies signalées par M. l'abbé Marchal.

MÉMOIRES.

NOTES D'UN VOYAGE EN SUISSE. — INSCRIPTIONS LAPIDAIRES LORRAINES.

1° BALE.

Les églises de cette ville et leurs cloîtres sont encore riches en pierres tumulaires ; malheureusement elles ne sont pas anciennes et peu sont antérieures au XVIII[e] siècle. C'est en vain qu'on y chercherait le tombeau de l'ancien évêque de Toul, Othon de Grandson[1], 38[e] évêque de Bâle, et qui y mourut en 1312, après avoir guerroyé avec peu de succès pour maintenir quelques droits de son évêché, contestés par les comtes de Neufchâtel.

Je ne puis donc compléter l'ouvrage d'un des membres distingués de notre Société[2], en y ajoutant l'inscription du baron de Grandson. Moreri[3] et Grossius[4] sont muets à ce sujet ; ce qui est d'autant plus déplorable, de la part de ce dernier, que presque toutes les épitaphes qu'il a recueillies dans son livre sont introuvables aujourd'hui.

Telles sont les tombes qu'il indique exister dans l'église Saint-Pierre à Bâle (ancienne église des Dominicains, dont le cloître renfermait la célèbre danse des morts). Elles concernent des Lorrains réfugiés au XVI[e] siècle, et

1. Tour à tour écolâtre de Toul, archidiacre de Besançon, chanoine de Verdun, Othon de Grandson portait : d'or à 3 pals de gueules, chargés d'nn collier d'argent, surchargé de trois coquilles d'or. Sa devise était : A petite cloche, grand son.

2. M. l'abbé Deblaye : *OEuvre des sépultures des évêques de Toul,* 1861.

3. *Dictionnaire,* t. II, p. 94. Bâle, 1733.

4. *Urbis Basil. Epitaphia.* M. Joh. Grossius. Basil. 1622. (Bibliothèque de la ville de Strasbourg.)

qui vinrent demander aux Bâlois le libre exercice du culte réformé. L'amour de la régularité et du lait de chaux ont effacé des murs de cette église — aujourd'hui église réformée française, — le souvenir des prédécesseurs des réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes. D'après Grossius, Frédéric de Jaulney, époux de Marguerite de Rivière (1587) ; — Marie de Vienne, *virgo lectissima,* fille de Claude Antoine, baron de Clervant (1590) — et un seigneur de Passavant (1622), y étaient enterrés, ainsi que Jacob Couët, ministre de Paris, qui vint de Bâle avec de la Fouche, ministre du Poitou, en 1599, aux conférences de la Malgrange, discuter avec le père Comelet et le F. Esprit, capucin. Il mourut en 1608, à 62 ans.

Dans l'église de Saint-Léonard était, toujours suivant le même auteur, la tombe de Gaspard d'Anglure (1633).

Les massacres de la Saint-Barthélemy amenèrent à Bâle les premiers réfugiés français ; reçus d'abord assez froidement, ils parvinrent plus tard à avoir une église nationale, et, au moment de ma visite, les ouvriers y préparaient, à coups de badigeon, la fête de l'anniversaire séculaire de la mort de Calvin.

Un « M. du Plessis[1] de Vaucouleur-en-Bassigny », fut un des ministres de cette église (1er août 1681 à octobre 1682). Il fut congédié par l'église et par le magistrat. Il fut cause que le magistrat ordonna que, dans la suite, M. l'antistes et les quatre députés, ou scholarques, se-

1. Une famille de ce nom existe encore à Lausanne. M. de Vigneulles, descendant du chroniqueur messin, habite également cette ville. Sa famille vint habiter la Suisse à la révocation de l'édit de Nantes.

raient joints au consistoire de l'église française pour en élire les pasteurs (Moréri)[1].

2° BERNE.

Grossius cite également l'inscription de Wolfgang Musculus (Moesel), fils d'un tonnelier de Dieuze, appelé Antoine, et d'Angélique Sartoria ; il naquit le 8 septembre 1497. Elevé au collége de Ribeauvillé par les soins du comte de cette petite ville, il embrassa l'état religieux au couvent des Bénédictins de Lixheim à l'âge de 15 ans ; il commença sa théologie en 1522 et se livra à la prédication. Dès 1518, imbu des principes de Luther, il troubla le couvent et le pays et fut un des principaux auteurs de l'introduction du protestantisme dans les seigneuries de la Petite-Pierre et de Fénétrange. Quoique prieur, après avoir séduit les plus jeunes de ses moines, il quitta Lixheim pour professer publiquement le luthéranisme. Il avait emmené avec lui une pauvre paysanne du pays, nommée Marguerite Barth, dont il fit sa femme à Strasbourg (1527) ; il n'avait, en arrivant dans cette ville, que 8 florins[2]. Le reste de sa vie est assez connu, et se trouve dans tous les dictionnaires.

1. Dans la salle des dessins du musée de Bâle, au milieu de cette belle collection d'Holbein le jeune, il y a deux crayons admirables. Le roi René de Provence et sa femme, Jeanne de Laval, qui ne riait jamais (nos 16 et 17). Cette dernière a les cheveux d'un blond très-douteux.—N° 34. Un combat dans la guerre des paysans de 1525.—Dans la cinquième salle, collection Birmann, 279, remise d'une ville de Lorraine au roi Louis XIV par Van der Meulen (Marsal ?).

2. Beaucoup de ces détails sont tirés des notes manuscrites de feu l'abbé Meyer, qui ajoute que Musculus traversa souvent, étant jeune, la ville de Fénétrange en chantant, pour obtenir le secours nécessaire à ses études. Il avait composé à Lixheim un manuscrit, perdu aujourd'hui, intitulé : Etudes sur les Métamorphoses d'Ovide.

Mathias Merian a gravé son portrait en 1632.

Après une existence très-agitée, il mourut à Berne en 1563, étant professeur d'une chaire de philosophie dans l'université de cette ville. Il fut enterré dans l'église française (dont le chœur sert depuis quelque temps aux catholiques)[1]. Inutile de dire que Gossius ne pourrait plus maintenant transcrire son épitaphe, remarquable par sa brièveté, et que voici telle qu'elle était au commencement du XVII[e] siècle :

> Musculus hic situs est, doctrinâ clarus et ingens,
> Nomen in orbe manet, spiritus tenet astra.
> Obiit in Domino 3 cal. sept. anno Christi 1563.
> Ætat. 66.

3° KÖNIGS FELDEN, — MURI.

Le sarcophage de la famille de l'empereur d'Allemagne Albert I[er] existe encore dans l'église du premier de ces couvents, aujourd'hui hôpital cantonal d'Argovie. Isabelle d'Autriche, femme du duc de Lorraine Ferry IV, y était aussi enterrée.

L'église de l'abbaye de Muri, — supprimée depuis la guerre du Sonderbund, — renfermait les tombes des ancêtres de la noble famille de Habspourg. N'ayant point visité Muri, je ne puis que renvoyer, pour ce qu'il y aurait de lorrain, les amateurs au *Diarium helveticum* de Dom Calmet (Einsilden, 1751), ouvrage assez rare et que je n'ai trouvé en Suisse qu'à la bibliothèque de Zurich, et dont la privation, dans ma bibliothèque, m'empêche de compléter mes notes sur la sépulture de la duchesse de Lorraine Isabelle d'Autriche.

A. BENOIT.

1. Une magnifique église ogivale, véritable cathédrale digne de la capitale de la Suisse, va bientôt remplacer pour les catholiques la froide église réformée, française inaugurée par Musculus.

LETTRE DE M. DE CHEVRIER A DOM PELLETIER[1].

J'ai lu, Monsieur, dans le premier volume du Mercure de décembre, l'annonce d'un armorial de Lorraine dont vous êtes l'auteur. Cet ouvrage, qui manquait à notre province, est digne d'un citoyen qui vit sans prétentions et qui éclaire ses compatriotes sans orgueil. La lettre qui suit l'annonce de votre souscription m'a paru intéressante par son objet. Souffrez que j'ajoute aux réflexions de l'anonyme des remarques utiles qui affermiront votre gloire, parce qu'elles contribueront au bien de l'ouvrage et à l'honneur de la patrie.

Vous sçavez mieux que moi, Monsieur, que tout nobiliaire qui n'est point historique, n'est qu'une compilation généalogique qui fournit beaucoup de dates et peu de faits ; ces sortes de productions sèches par elles-mêmes, veulent être appuyées sur des mémoires intéressants et instructifs tout à la fois ; personne ne pouvait mieux que vous leur donner la forme que j'ose vous proposer, supposez qu'elle n'entrât pas dans le plan de votre ouvrage que le projet de souscription nous laisse désirer.

Un nobiliaire ne peut être utile qu'il ne soit historique ; je connais tous ceux que nous avons en Lorraine. Dans le XVI[e] siècle, et tandis que le parlement de Nancy tenait encore son siége à Saint-Mihiel sous le titre *grands jours*, Charles Bournon, conseiller de cette cour souveraine, composa un nobiliaire de Lorraine dans lequel il n'a inséré que des anecdotes singulières, telles entr'autres que celle-ci... *Nicolas N*** ennobli fut en la ville de Bar, en 1544, par le bon duc Antoine y séant, pour*

1. *Mercure de France*, février 1756, p. 141 et suiv. (Communication de M. le conseiller Gillet.)

avoir baillé à iceluy prince deux chiens blancs de chasse.

Claude Cachet, maître des Comptes, a donné un nobiliaire plus ample et plus exact que celui de Bournon, soit que l'ouvrage de ce dernier, dont on n'a que des lambeaux, ne fût pas parvenu à la connaissance de Cachet, soit qu'il eût pensé que de pareils motifs d'ennoblissement pouvaient déplaire aux descendans de N***, il n'a rapporté aucune des anecdotes qui se lisent dans le nobiliaire de Bournon.

Quelques modernes ont voulu continuer l'ouvrage de Cachet ; mais indépendamment de son plan qu'ils ont servilement suivi, ils ont fait les mêmes fautes que ce magistrat, et l'on en trouve plus d'une dans son ouvrage.

Le seul moyen, je le répète, de faire un bon nobiliaire, c'est de le rapprocher de l'histoire ; cet objet est aisé à remplir en Lorraine. Les règnes des vingt-sept ducs qui ont gouverné cette province par *succession*, n'ont rien d'obscur, et j'ose avancer que depuis 1048, tems auquel l'empereur Henri III donna l'investiture de la Lorraine à Gérard d'Alsace, jusqu'en 1737, on ne trouvera pas une lacune dans les événements importans de la vie de nos souverains ; tout est lié, tout est suivi, et par conséquent tout est facile à décrire. Joignez à la certitude de ces époques le règne glorieux du monarque que la Lorraine a le bonheur de posséder depuis près de dix-neuf ans, vous ferez une histoire exacte qui annoncera le maître bienfaisant et le sujet utile. Un nobiliaire qui cesse d'être un catalogue alphabétique, doit renfermer un extrait succinct de la vie du premier souverain ; après ce préliminaire instructif, on doit placer par ordre chronologique tous les citoyens que ce prince a ennoblis et rapporter les

causes pour lesquelles ils l'ont été ; ces anecdotes, toujours glorieuses, impriment le respect, excitent l'émulation et contribuent à l'avantage de l'Etat.

A l'égard des maisons de l'ancienne chevalerie que l'on appelait communément *les quatre grands chevaux de Lorraine,* on pourrait unir leur histoire à celle des souverains, sous lesquels les descendans de ces maisons distinguées ont servi ; la même marche s'observerait pour les anciens nobles dont l'origine se perd dans les siècles les plus reculés. En suivant ce plan méthodique, votre ouvrage n'aurait pas la division que vous annoncez ; mais je crois qu'il n'en serait que plus utile.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que je soumets à votre examen ; elles sont d'un citoyen qui ne respire que l'amour de son pays, et qui ne s'intéresse qu'à la gloire de ceux qui, comme vous, Monsieur, illustrent leur patrie et les Lettres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, le 6 décembre 1755.

Notre confrère M. Dieudonné Bourgon, commis-greffier à la Cour impériale, nous communique la pièce suivante, relative à un individu qui a joué un certain rôle à Nancy pendant la Révolution :

« Des prisons de Nanci le 20 août
» l'an 2e de la rep.

» Citoyens administrateurs

» Ma femme vient de tomber malade dans ma prison.
» Une fievre Brulante qui la tourmente et qui n'est qu'une
» conséquence bien naturelle et bien triste des indignités
» qu'on me fait journellement, rendrait son transport

» chez elle dans l'état de grossesse ou elle se trouve, in-
» finiment dangereux. Je vous demande qu'elle reste ici.
» La mort de ma femme serait une vengeance que mes
» ennemis n'ont pas interêt a désirer et dont j'espere que
» le Departement m'epargnera jusqu'a la crainte.

» Le commissaire du conseil executif

» AUGUSTE MAUGER.

» Renvoier à la Municipalité qui a la police des maisons
» d'arrêt pour statuer sur la présente petition ainsi qu'elle
» le jugera convenable.

» Nancy le 20 aoust 1793. Le 2e de la république
» française.

» Par les administrateurs du directoire du
» Département de la Meurthe.

» T. COLLIÈRE.

» ANTHOINE. »

Vû la Petition, ouy le rapport et le Procureur de la Commune :

Le Corps Municipal, attendû la maladie de la citoyenne Mauger, luy permet de rester avec le citoyen Mauger son mari jusqu'a son rétablissement.

Fait en Municipalité à Nancy ce 20 août 1793 l'an 2e de la Republique francoise une et indivisible.

LALLEMAND.

Par le Conseil : NOZAN.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le comte de Bourcier, de Bathelémont, a bien voulu adresser au Président du Comité du Musée lorrain une somme de 60 fr. pour le mobilier de la galerie des Cerfs.

BIBLIOGRAPHIE.

Pour commencer à paraître en 1865 : LES ARCHIVES DE NANCY *ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville, publiés sous le patronage de l'Administration municipale, par* Henri LEPAGE, *archiviste de la Meurthe.*

—

Cet ouvrage sera une véritable HISTOIRE DE NANCY, composée d'après les Archives, c'est-à-dire à l'aide de documents originaux et authentiques.

Toutes les questions qui peuvent exciter l'intérêt ou piquer la curiosité, y seront traitées dans un ordre méthodique : priviléges et franchises de la ville ; cérémonies publiques, entrées solennelles des ducs ; fêtes nationales ; nomination de députés aux Etats-généraux ; députations envoyées vers des souverains ; — délibérations du Conseil de ville ; liste des conseillers, maires et autres officiers municipaux ; réception de bourgeois ; — recettes et dépenses ; octrois, rentes, droits divers ; rôles d'habitants, nobles et bourgeois, pour la levée des impôts (on y a surtout choisi les noms des familles qui existent encore) ; — propriétés communales ; ponts et chaussées ; édifices publics ; constructions, embellissements ; — arquebusiers, milice bourgeoise, passages de troupes, garnisons ; — police : hôteliers, taverniers, filles publiques ; — actes provenant des paroisses : registres des baptêmes, mariages et sépultures (auxquels seront empruntés des renseignements précis sur la date de la naissance et de la mort de tous les personnages marquants) ; — clergé séculier et régulier ; paroisses, chapelles, confréries ; écoles, université ; sciences et arts : médecine, peinture, sculpture, gravure, architecture ; littérature, théâtre, concerts, etc. ; hôpitaux ; secours aux pauvres ; mendicité ; épidémies ; — taxe des denrées ; foires et marchés ; commerce et industrie ; corporations d'arts et métiers, etc., etc.

Une introduction, placée en tête de l'ouvrage, contiendra un résumé général de l'histoire de Nancy depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où ses Archives commencent à présenter un ensemble complet.

Le Conseil municipal de Nancy, auquel ont été soumis le plan de ce livre et un spécimen de la manière dont il sera rédigé, y a donné sa haute approbation et, par une délibération prise dans sa séance du 12 novembre, a souscrit à cent exemplaires.

L'auteur ose espérer que ses concitoyens lui prêteront également leur concours et l'aideront à élever à notre belle cité un monument

digne d'elle, digne du rang qu'elle a occupé autrefois, lorsqu'elle était la capitale d'un Etat souverain, et qu'elle occupe encore aujourd'hui comme le centre d'institutions en tout genre, que des villes plus importantes lui envient.

Les *Archives de Nancy* formeront quatre beaux volumes grand in-8°, de 25 feuilles chacun, imprimés avec luxe.

Le prix des volumes, payable au fur et à mesure de leur publication, est de 5 fr. pour les personnes qui auront souscrit *avant le 1er janvier* 1865. Passé ce terme, le prix en sera porté à 7 fr. 50 c.

Il sera tiré, pour les amateurs qui en feront la demande, des exemplaires sur papier vergé, numérotés à la presse, au prix de 7 fr. 50 c. le volume.

La liste des souscripteurs sera imprimée en tête de l'ouvrage.

On souscrit chez M. Lucien Wiener, libraire-éditeur, rue des Dominicains.

Airs des Noëls lorrains, recueillis et arrangés pour orgue ou harmonium, par R. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié des Vosges. — 2e Edition : 6 fr. 50 c. — Se trouve à Saint-Dié, chez l'auteur, et à Nancy, au magasin de musique de Mme Paulus-Arnould, trottoirs Stanislas.

—

Ce recueil contient les airs de tous les Noëls qui ont été imprimés et chantés en Lorraine depuis un siècle environ. Ces airs religieux et populaires, au nombre de 86, ont été harmonisés d'une manière simple et naturelle, afin de leur conserver le caractère naïf et gracieux qui les distingue.

Dès l'année 1838, M. Grosjean, alors placé comme organiste à Remiremont, recueillait quelques Noëls populaires qu'il entendait chanter par une ancienne servante de la maison avec leur accent d'antiquité et leur naïveté primitive. Comme il aimait ces bons vieux airs populaires, à chaque rencontre qu'il faisait des anciens de la ville et de la campagne, il interrogeait leurs souvenirs et en recueillait la fleur.

Devenu organiste de la cathédrale de Saint-Dié en 1840, M. Grosjean a continué son travail en recueillant de même les airs populaires de cette ville et des environs. Mais, désirant compléter sa collection et nourrissant déjà la pensée de la publier plus tard, il s'est mis en rapport avec ses confrères lorrains, afin de rendre cette précieuse collection aussi complète que possible.

M. Grosjean se plaît à faire connaître ses principaux collaborateurs par les lignes suivantes que nous trouvons dans la préface de son ouvrage : « Il est de mon devoir d'ajouter que, sans les bienveillantes com- » munications qui m'ont été faites par plusieurs artistes ou amateurs » de notre province, il ne m'aurait pas été possible de terminer mon » ouvrage, ou du moins de le rendre aussi complet. Je dois des re- » mercîments publics et sincères à feu M. l'abbé Comus, de Ligny » (Meuse) ; à M. l'abbé Morel, actuellement curé de Bon-Secours ; à » M. l'abbé Régnier et à M. l'abbé Marchal, de Nancy ; à M. Feys, » curé de Portieux (Vosges) ; à M. Christophe, ancien organiste de » Rambervillers ; à M. Hingre, organiste à Mirecourt ; à M. Lhôte, » organiste à Fraize ; enfin au sieur Galland, concierge de l'évêché » de Nancy, et à plusieurs autres personnes qui ont bien voulu re- » cueillir pour moi les airs connus dans leur localité ou me faire » d'autres communications. — Je dois un hommage tout particulier » de reconnaissance à MM. Th. *Nisard* et à J.-B. *Wekerlin*, savants » écrivains et artistes de Paris, qui ont été assez bons pour faire pour » moi des recherches dans les grandes bibliothèques de cette capitale » et me communiquer des livres rares qui m'ont été d'une grande » utilité. »

Enfin, ce n'est qu'après avoir frappé à toutes les portes et après avoir recueilli tous les documents, que M. Grosjean s'est décidé à publier le fruit de ses longues recherches et de son travail consciencieux.

La première édition de son recueil a paru à la fin de l'année 1862 ; elle a été accueillie avec faveur par ses compatriotes lorrains ; aussi a-t-il été obligé d'en faire une nouvelle à la fin de l'année suivante. C'est cette nouvelle édition, soigneusement revue par l'auteur, que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs. Nous savons que le travail harmonique est correct et distingué, et qu'il a reçu l'approbation des maîtres de l'art.

Enfin, M. Grosjean a fait une œuvre utile et méritoire en enrichissant son pays de cette précieuse et unique collection. C'est ce qu'a bien voulu comprendre la *Société d'Emulation des Vosges*, et qui l'a décidée à décerner à M. Grosjean, dans sa séance publique du 10 décembre 1863, une médaille d'honneur en vermeil, où sont gravés les titres de l'auteur à la reconnaissance des artistes et de tous les Lorrains.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

13e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1864.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Vingt membres assistent à la réunion.

Sur la proposition de M. l'abbé Guillaume, la Société souscrit aux *Archives de Nancy,* par M. H. Lepage.

Le Président communique : 1° une lettre de M. l'abbé Balthasar, relative aux publications de la Compagnie; 2° une lettre de M. Apté, accompagnant l'envoi du premier chapitre d'un travail intitulé : *Recherches sur les origines de la Lorraine ;* dépôt aux archives et remerciments ; 3° deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique : la première, informant que la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865 ; à la même

époque auront lieu les lectures préparées par les délégués. Il est à désirer que la durée d'une lecture ne dépasse plus vingt minutes ; les manuscrits seront transmis, au plus tard, le 1er mars. La seconde circulaire relative à l'achat par le ministère d'un certain nombre de livres pour être distribués aux bibliothèques des écoles primaires. La Compagnie signale à M. le Ministre *les Communes de la Meurthe*, de M. H. Lepage, et le *précis de l'Histoire de Lorraine*, de M. Leupol. M. Guérard dépose sur le bureau l'inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Nancy. Remerciments.

M. le Ministre d'Etat envoyant à la Société le *Cabinet historique*, il n'y aura pas lieu de donner suite à la demande de M. Paulin Paris.

Ouvrages offerts à la Société.

Audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Nancy : de l'enseignement du droit en Lorraine, discours prononcé par M. NEVEU-LEMAIRE.

Installation de M. Leclerc, procureur général près la Cour impériale de Nancy.

Audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Metz : les institutions judiciaires de la Lorraine allemande avant 1789, discours prononcé par M. J. THILLOY.

Culte et iconographie de S. Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. CORBLET.

Annales de la Société archéologique de Namur, 1864, 3e fasc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1864, 3e fasc.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1864, 2e fasc.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 28 octobre-25 novembre.

Envois du ministère d'Etat.

Revue contemporaine, 1863, 6 vol.

Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles, par CUVIER, 1810, imprimerie impériale.

Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne, par DACIER, 1810, imprimerie impériale.

Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques, par DELAMBRE, 1810, imprimerie impériale.

Revue universelle des Arts, publiée par PAUL LACROIX, t. XVII, XVIII.

Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, par l'abbé COCHET.

Mélanges d'archéologie, par CAHIER et MARTIN, 4 vol. in-4°.

Histoire archéologique du Vendomois, par DE PETIGNY, in-4°

Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité, par VICTOR LANGLOIS.

Exploration archéologique en Asie-Mineure, par TRÉMAUX, in-f° (suite).

L'Orient, par EUGÈNE FLANDIN, in-f° (suite).

Présentation et admission de candidats.

Sont admis : MM. Apté et Santerre ; est aussi admis : M. Michaut, licencié ès-lettres, présenté par M. l'abbé Lallemand, M. l'abbé Soulié et M. Mougenot.

Lectures.

M. Alex. Geny lit un travail de M. Louis Benoît, *sur*

une monnaie frappée à Fénétrange ; observations de M. Bretagne ; — M. H. Lepage, une note *sur la date de la mort d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont ;* M. l'abbé Guillaume, *une épître en patois de Gérardmer,* par feu M. l'abbé Pottier, avec notice par M. L. Jouve. Sur la proposition de M. Mougenot, la Société vote l'impression de la note de M. H. Lepage dans le prochain volume des Mémoires ; les travaux de MM. Benoît et Jouve paraîtront dans le volume de 1866.

MÉMOIRES.

DU LIEU DE LA VÉRITABLE SÉPULTURE DE LA DUCHESSE DE LORRAINE ISABELLE D'AUTRICHE.

Dans ses notes du voyage qu'il a fait dernièrement en Suisse, et qui ont paru dans le dernier numéro du *Journal de la Société d'Archéologie,* M. A. Benoît termine ainsi : « N'ayant point visité Muri, je ne puis que renvoyer pour ce qu'il y aurait de lorrain, les amateurs au *Diarium helveticum* de D. Calmet (Einsilden, 1751), ouvrage assez rare et que je n'ai trouvé qu'à la bibliothèque de Zurich, et dont la privation dans ma bibliothèque m'empêche de compléter mes notes sur la sépulture de la duchesse de Lorraine Isabelle d'Autriche. »

A l'article Muri, le *Diarium helveticum* de Dom Calmet, que j'ai consulté, et qui a paru à Einsidlen en 1756, in-8°, donne en effet l'inscription du tombeau de *Radebote,* premier comte de Habsbourg, et de sa femme *Ita,* duchesse de *Lothringen,* l'un et l'autre fondateurs du monastère bénédictin de Muri. Voici cette épitaphe, page 21 :

Diem Domini præstolaturi
in hac basilica quiescunt
Radeboto primus comes
de Habsburg et Ita conjux,
ducissa de Lothringen,
pientissimi fundatores Murensis
monasterii, cum Adelberto
filio, filiaque Richensa,
filius etiam, etc., etc.

On le voit, il n'est pas question ici de la duchesse de Lorraine, *Isabelle d'Autriche.*

C'est à Kœnigsfelden que fut inhumée cette princesse, épouse du duc de Lorraine Ferry IV. C'est d'ailleurs ce que dit Dom Calmet, *Diarium helveticum*, p. 17 :

« Nomina principum et principissarum ibi sepultorum, litteris aureis descripta sunt in tabula lignea, quorum hæc duntaxat præ temporis augustia excribere licuit, litteris passim valdè detritis. »

...Dna Elisabetha quondam ducissa Lotharing., filia illustmi principis Alberti, regis ; anno Dni 1353, *in die S. Putentianæ (obiit).*

Pour confirmation de ce qui précède relativement à la sépulture de la duchesse Isabelle à Kœnigsfelden, je crois à propos d'insérer ici un passage de la *Notice historique sur les monumens funèbres des ducs héréditaires de Lorraine, lue à l'Académie de Nancy (de Stanislas) dans deux séances particulières en mars* 1791, *par M. Mory d'Elvange, l'un de ses membres.* Cette pièce très curieuse est restée manuscrite ; elle mériterait bien d'être publiée. J'en ai la copie mise au net de la main de notre infortuné et laborieux compatriote ; le brouillon de la même main appartient à la bibliothèque publique de Nancy. Voici le passage en question :

« Plusieurs historiens lorrains se copiant les uns les autres ont autrefois avancé qu'Isabelle d'Autriche est enterrée à Beaupré. L'auteur des Tableaux que j'ai rapportés[1] a suivi la même erreur et a inscrit ce qui suit au bas du Tableau posé près du tombeau de Ferry IV :

Très vertueuse princesse, dame Elisabeth, duchesse de Lorraine, marchise, fille de très haut prince Albert, premier du nom, duc d'Autriche et empereur de Rome, laquelle trépassa le XIXe jour de mai l'an 1352, *et fut sépulturée avec son mari. Requiescat in pace.*

« Ce fait est démenti 1° par le tombeau même où l'on ne voit que le père et le fils (les ducs Thiébault II et Ferry IV). Il l'est encore par l'obituaire de Beaupré, qui ne parle en aucune manière de cette princesse. Elle avait à la vérité paru, par un de ses testaments, choisir cette abbaye pour sa sépulture ; les circonstances, sans doute, en décidèrent autrement, puisqu'il est constant, comme on va le voir, qu'elle n'y fut jamais, et qu'elle est déposée dans une sépulture de la maison d'Autriche.

» Baleicourt l'avait crue inhumée à Saint-Georges de Nancy[2]. J'ignore sur quel fondement; mais son sentiment fut ce qui détermina l'Inscription fautive qui se lit sur le premier des tombeaux de la chapelle ducale de Lorraine chez les pères Cordeliers de Nancy, qui commence par ces mots :

1, V. Inscriptions gravées sur les mausolées des ducs et duchesses.. de Lorraine, textes latin et français in-4°, quatorze pages sans nom de lieu. 1744.

2. V. son Traité hist. et crit. sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine, p. 133. M. A. Digot, hist. de Lor., t. II, p. 282, partage l'opinion de Baleicourt.

Isabellæ Austriacæ Frederici IV lotharingorum ducis et Marchionis conjugi, etc.,

et indique que les cendres de cette princesse sont au caveau construit sous cette chapelle, et qu'elles y ont été apportées de la collégiale de Saint-Georges.

» Cette indication est controuvée par le procès-verbal même d'exhumation des princes et princesses qui, en 1744, ont été tirés de cette collégiale lorsqu'on la détruisit.

» L'original de ce procès-verbal qui m'a été communiqué par les ordres de feu S. A. R. monseigneur le prince Charles[1], porte cette erreur ; mais est annotée de la main de M. Charvet, commissaire, par ces mots : *Nota :* Isabelle est à Beaupré ; il faut rectifier.

» Lorsqu'en 1772 je levai le plan du caveau ducal pour Monseigneur le prince Charles, je n'y trouvai aucun vestige de cette princesse, et je relevai cette erreur dans une note au bas des Inscriptions qui se lisent sur chacun des cercueils et que je fis imprimer[2] après les avoir vérifiées en présence des supérieurs des Cordeliers et avec le père Villemin, alors bibliothécaire et l'un des plus exacts compilateurs des monuments de notre province[3].

» L'incertitude que cette vérification du caveau faisait naître, en confirmant de plus en plus que l'inscription de la chapelle est inexacte, m'engagea à des recherches plus précises. J'appris alors qu'en 1755, le sénat de Berne

1. Frère du duc Léopold et gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

2. Petite brochure in-12 de huit pages ; Nancy, chez Hæner, imprimeur du roi, 1774.

3. M. l'abbé Vuillemin est auteur d'une Dissertation sur la suite des portraits des ducs et des duchesses de Lorraine ; elle n'a pas été publiée. Elle est à la bibliothèque publique de Saint-Dié. Il est aussi auteur de plusieurs autres recueils restés manuscrits.

ayant fait ouvrir un caveau de la maison d'Autriche dans le monastère de Kœnigsfeld, diocèse de Basle, on y trouva neuf cercueils, du nombre desquels est celui d'Isabelle, duchesse de Lorraine, et qu'à ces tombeaux était jointe une table noire qui en portait les noms en lettres d'or. Par l'entremise de Dom Fangé, abbé de Senones, je me suis procuré cette note qu'il a recueillie et imprimée dans son *Diarium helveticum*[1]; elle porte entre autres ces mots :

Post Tabulam continentur nomina de Dominio tam viros quam mulieres qui sunt hic sepulti, ubi primò locum habent.

. . . .

Domina Elisabetha quondam ducissa Lotharing. filia Illustrissimi principis Alberti regis; anno Domini 1353, *in die S. Putentianæ.*

» Dans le même temps on me fit voir une note recueillie à Saint-Dié et écrite de la main de M. Riguet, qui assurait que la duchesse Isabelle d'Autriche avait été pendant quelque temps déposée à Saint-Dié, puis de là transportée à Basle et réunie à sa famille. »

Jusqu'ici M. Mory d'Elvange. Il faudra rectifier ce qu'il dit dans ses divers écrits antérieurs à celui-ci touchant la sépulture de la duchesse Isabelle, comme ayant été inhumée *à Beaupré*. On a vu plus haut que Mory d'Elvange ne sait sur quel fondement l'abbé Hugo d'Etival fixe la sépulture de l'épouse de Ferry IV à Saint-Georges. Il y a toute apparence qu'il s'est déterminé d'après la teneur d'un des testaments de cette princesse ; ce qui me surprend, c'est que l'abbé Hugo qui a annoté

1. C'est l'ouvrage de son oncle Dom Calmet ; le neveu n'en a été que l'éditeur.

un exemplaire de son *Baleicourt*[1], n'y a pas corrigé cette erreur, bien qu'il ait inséré dans ce volume une lettre qu'il a reçue en 1714 de Vienne en Autriche, d'un certain Antoine Steyerer, et dans laquelle son correspondant lui donne des preuves nombreuses du XVe et du XVIe siècles sur la sépulture d'Isabelle à Kœnigsfelden.

Mais ce qui met hors de toute espèce de doute ce fait historique, c'est ce qu'on lit dans l'ouvrage du célèbre abbé de Saint-Blaise, Martin Gerbert[2]. La dépouille mortelle de la duchesse de Lorraine, je le répète, était dans l'église du couvent des Dames de Kœnigsfelden, et elle y est restée jusqu'à ce que, par ordre de la Cour impériale, elle a été transportée de cette église devenue propriété des protestants, dans celle de l'abbaye de Saint-Blaise, dans la Forêt–Noire, aujourd'hui Grand-Duché de Bade. Depuis le départ des moines en 1805, les bâtiments du couvent ont été convertis, une partie en une manufacture d'armes et l'autre partie est devenue une filature. Mais l'église de l'abbaye, bâtie en 1768, subsiste encore ; elle est très-remarquable.

1. In-4° dans ma collection.

2. *De translatis Habsburgo-Austriacorum principum eorumque conjugum cadaveribus ex ecclesia cathedrali Basileensi et monasterio Kœnigsvelden in Helvetia ad conditorium novum monasterii S. Blasii in sylva nigra ; per Martinum Gerbertum, ejusdem monasterii et congregationis abbatem. S. Q. R. I. P. Typis San-Blasii,* 1772, *in-4°* avec huit planches. Le même ouvrage a paru avec un titre nouveau, le même texte et les mêmes planches ; c'est tout à fait l'ancienne édition, voici le nouveau titre : *Crypta San-Blasiana nova principum Austriacorum, translatis eorum cadaveribus ex cathedrali ecclesia Basileensi et ex monasterio Kœnigsfeldensi in Helvetia anno* 1770 *ad conditorium novum monasterii S. Blasii in nigra sylva ; per Martinum Gerbertum ejusdem monasterii, etc.,* comme ci-dessus. *Typis San Blasianis,* 1785.

On lit en effet dans l'ouvrage précité, chapitre V, paragraphe Ier, p. 46, ce qui suit :

De filiabus Alberti I tres omninò una cum matre Elisabeth Kœnigsvaldæ tumulatæ ; undè ad monasterium S. Blasii translatæ, post liminis jam sepulturam ac officia religionis catholicæ recuperarunt...... Paragraphe II, même chapitre, p. 48.

Matrimonio copulata fuit Elisabeth, anno 1304 (D. Calmet 1314) Frederico IV, Lotharingiæ duci qui hoc consociatus fœdere constanter et fortiter, partes Frederici Pulchri contra Ludovicum Bavarum tuendas suscepit, socius bellorum ac etiam captivitatis in prœlio Amphingensi (Muhldorff) *ob bellicam fortitudinem athletæ nomen adeptus.....*

La planche VII, litt. K, représente entre autres le mausolée dans l'église de Saint-Blaise, et où on lit dans un cartouche :

ELISABETH ALBERTI I FILIA, DVCISSA LOTHARINGIÆ OBIIT 1352[1].

J'ai voulu, par ce qui précède, me rendre à l'invitation qu'a faite aux *amateurs* notre confrère, M. Arthur Benoît, dans ses *Notes* curieuses sur quelques monuments lorrains disséminés en différents lieux de la Suisse.

L'abbé MARCHAL, ch. hon.

1. Au lieu des années 1352-1353 que marquent les diverses inscriptions rapportées ci-dessus, et qu'assignent aussi plusieurs écrivains lorrains, M. A. Digot, d'accord en cela avec D. Calmet, place le décès d'Isabelle d'Autriche en 1341, c'est-à-dire quelque temps après que cette princesse eut fait son testament, le 19 décembre 1340.

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES TROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DE BARISEY-AU-PLAIN.

Plusieurs fois déjà, j'ai eu l'occasion de signaler les nombreux vestiges d'antiquités remontant à la période gallo-romaine, que l'on rencontre sur le territoire des villages de la plaine sud de Toul, et notamment sur ceux qui sont traversés par la voie romaine de Langres à Toul. L'étude attentive du sol fournit, en effet, l'occasion d'observer, presque à chaque pas, des ruines intéressantes. Des fouilles faites dans des substructions et même ailleurs viennent ensuite, de temps en temps, attirer l'attention de l'observateur et signaler des points nouveaux à explorer; elles favorisent l'étude toujours et provoquent parfois des découvertes d'un vif intérêt : témoin, dans ces derniers temps, celles qui ont été faites aux Thermes de Crézilles[1], au Poirier-Becat, d'Allain, qui restitue chaque jour des objets nouveaux, et celles qui viennent d'avoir lieu à Barisey-au-Plain.

Cette quantité de débris antiques, qui prouve évidemment le passage et le séjour des Romains, s'explique facilement par la proximité de l'antique cité des Leuquois, et surtout de la voie romaine mentionnée plus haut, qui longe cette plaine du nord-est au sud-ouest.

Dans le courant du mois de mai dernier, sur le territoire de Barisey-au-Plain, un ouvrier carrier de cette commune, le nommé Marc (Henry-Poirot) trouva dans des fouilles faites pour extraire de la pierre à bâtir, les débris d'un sarcophage antique en pierre dite de Savonnières (calcaire oolithique de l'étage Portland-Stone). Le canton où se fit cette découverte, et où précédemment on avait

1. Voir *Journal de la Société d'Archéologie*, mars 1863.

trouvé d'autres sépultures, se nomme *sur la Vieille-Pierrière*. Il est situé à environ quinze cents mètres sud-est de Barisey-au-Plain, au-delà, mais non loin de la voie romaine, dont il n'est séparé, au nord-ouest, que par un étroit vallon. Le sol aride de tout ce canton, en nature de friches, a été fouillé en tous sens, de temps immémorial, sur une étendue d'environ deux hectares, pour en tirer de la pierre à bâtir, comme le nom du canton l'indique d'ailleurs.

Mais l'endroit où se trouvait le sarcophage, qui occupe à peu près le centre des carrières, ne semble pas, sur une surface d'environ vingt-cinq mètres carrés, avoir jusqu'aujourd'hui été fouillé, du moins pour en extraire de la pierre. Cependant ce cercueil a nécessairement été découvert déjà à une époque inconnue ; il a dû être brisé alors, puis rétabli en partie, mais sur une forme un peu différente et avec des dimensions réduites en longueur, pour recevoir de nouveau les débris humains qu'il renfermait d'abord.

Lors de sa découverte tout récemment, il n'offrait dans œuvre que 1^{m} 10 de longueur, et n'avait pas un aspect régulier. Il était formé de deux pièces principales rapprochées bout à bout, et renfermait des ossements humains de deux personnes différentes, de grande taille, si l'on en juge par les fragments de fémur qui ont pu être examinés ; enfin, il était sans couvercle, comblé de terre, et à une profondeur telle que le bord supérieur des parois n'était pas à plus de quinze ou vingt centimètres de la superficie du sol. Quelques ossements ont ensuite été trouvés en dehors du cercueil, mêlés avec la terre et des fragments du sarcophage. On a aussi rencontré tout près des tessons d'une poterie romaine, gris-foncé avec pail-

lettes blanches, et une autre poterie rouge, de même origine, intacte, de moyenne façon et de la forme des assiettes de Favières à placer sous les pots de fleurs : en certains endroits, elle a conservé son vernis, qui approche de la finesse de celui qu'on admire sur les belles poteries en *terra campana*[1].

Il est inutile de rappeler les diverses interprétations que l'on a données du peu de longueur de ce sarcophage, ainsi que les suppositions que l'on a faites sur la manière dont deux corps, présumés avec raison de grande taille, pouvaient être placés dans un si faible espace, comme aussi sur les ossements trouvés en dehors, dans lesquels on a cru voir ceux des jambes, qu'on aurait dû couper afin de pouvoir introduire les deux cadavres et leur donner la sépulture.

Je me hâte de dire qu'après un examen attentif des divers fragments retrouvés, au nombre de dix, du sarcophage que j'ai eu en dépôt, et après les avoir assemblés dans leur position naturelle, j'ai pu rétablir le tombeau, du moins en partie, dans son état primitif, et me convaincre qu'avant d'être brisé, il était formé de trois pièces principales : le couvercle supposé d'une seule, et le corps même du sarcophage, fait de deux pierres d'inégale longueur, rapprochées et placées bout à bout. Il affectait déjà, comme je l'ai dit précédemment, une disposition analogue quand on l'a retrouvé ; mais les diverses parties, depuis qu'il est reconstitué, occupent une autre position bien plus rationnelle : elles présentent un assemblage plus satisfaisant, qu'il n'est pas possible de contester. Sa longueur dans œuvre est de 1^{m} 90 ; à la tête, sa largeur

1. Cette poterie est déposée au Musée.

est de 0^m 43, et sa hauteur de 0^m 31 ; aux pieds, ses dimensions, en largeur comme en hauteur, sont de 0^m 30. L'épaisseur des parois est en moyenne de 0^m 05, et les deux pièces principales qui ont concouru à sa formation ont, hors d'œuvre, celle de la tête, 1^m 17, celle des pieds, 0^m 83 ; en tout, deux mètres pour la longueur totale du sarcophage. Il n'offre rien de remarquable, et il a été taillé d'une manière assez grossière, comme à coups de hache. L'une des parois latérales, avec le couvercle, ont totalement disparu, ou du moins n'ont pas été encore retrouvés. J'ai seulement, dans les débris, rencontré trois petits morceaux de ce couvercle, et l'un d'eux présente, sur une de ses faces, trois lignes parallèles, sortes de stries droites et tracées assez profondément, au moyen d'une griffe. On peut voir, dans ces lignes, des signes, des chiffres peut-être, faisant partie d'une inscription qu'il serait certainement très-intéressant de connaître. On doit donc regretter vivement la perte de cette importante pièce du tombeau.

Il est facile maintenant de comprendre que cette sépulture a déjà été découverte. J'ajouterai qu'elle n'était pas isolée sur ce plateau, car, à cinq mètres à l'est, on a trouvé deux squelettes placés à deux mètres l'un de l'autre, en avant du cercueil et à cinquante ou soixante centimètres de profondeur. On n'a rien trouvé à proximité, et on a remarqué qu'ils avaient les pieds tournés vers l'orient. Cette disposition était aussi celle du sarcophage et d'un autre squelette trouvé encore à soixante-dix mètres de là ; ce dernier était protégé par des tuiles plates, et il avait les mains enchaînées. Cette découverte remonte déjà à cinq ou six ans, et les fers se trouvent égarés. Tout près de là, Marc Henry, à qui l'on doit toutes ces trou-

vailles, rencontra en même temps une dizaine de monnaies romaines, au nombre desquelles on distinguait, notamment, un Néron, une Agrippine, un Antonin, etc.[1]

De ce qu'on a trouvé dans le cercueil des ossements de deux personnes, deux crânes surtout, faut-il en conclure qu'il a servi à recevoir deux cadavres? Je ne le pense pas; je serais plutôt disposé à penser que, quand la sépulture a été découverte la première fois, on a réuni aux premiers des ossements trouvés à proximité[2]. On a trouvé deux squelettes, comme on sait, à cinq mètres de là, et rien ne prouve qu'autrefois on n'en ait trouvé au même lieu, dans les endroits fouillés. Je ferai ensuite observer que les ossements n'étaient pas exactement à leur place; que tous ceux de deux cadavres n'ont pas été retrouvés, il s'en faut de beaucoup; qu'enfin, l'espace eût été par trop restreint pour deux cadavres.

Mais si j'incline pour l'opinion qui ne placerait qu'un seul corps dans le sarcophage, je me hâte d'ajouter qu'il n'est pas rare de rencontrer des tombeaux qui en renferment deux, trois et même un plus grand nombre : les Romains réunissaient ainsi quelquefois les membres d'une même famille.

A quelle époque peuvent remonter ces diverses sépul-

1. Ces pièces, remises à M. Collin, instituteur, furent présentées à M. l'abbé Guillaume, qui les a déposées au Musée lorrain.

2. Bien que la tradition n'en fasse aucune mention, je suis disposé à croire que le sol de ce canton, profondément retourné depuis longtemps, a restitué d'autres objets, et qu'on y a rencontré d'autres sépultures. Les fouilles faites par Marc Henry, sur deux points éloignés, ne représentent qu'une superficie très-restreinte, eu égard au développement des carrières. On peut, d'ailleurs, espérer que, dans les vingt mètres carrés qui restent encore à fouiller sur le point où on a découvert le cercueil, on rencontrera quelque chose d'intéressant.

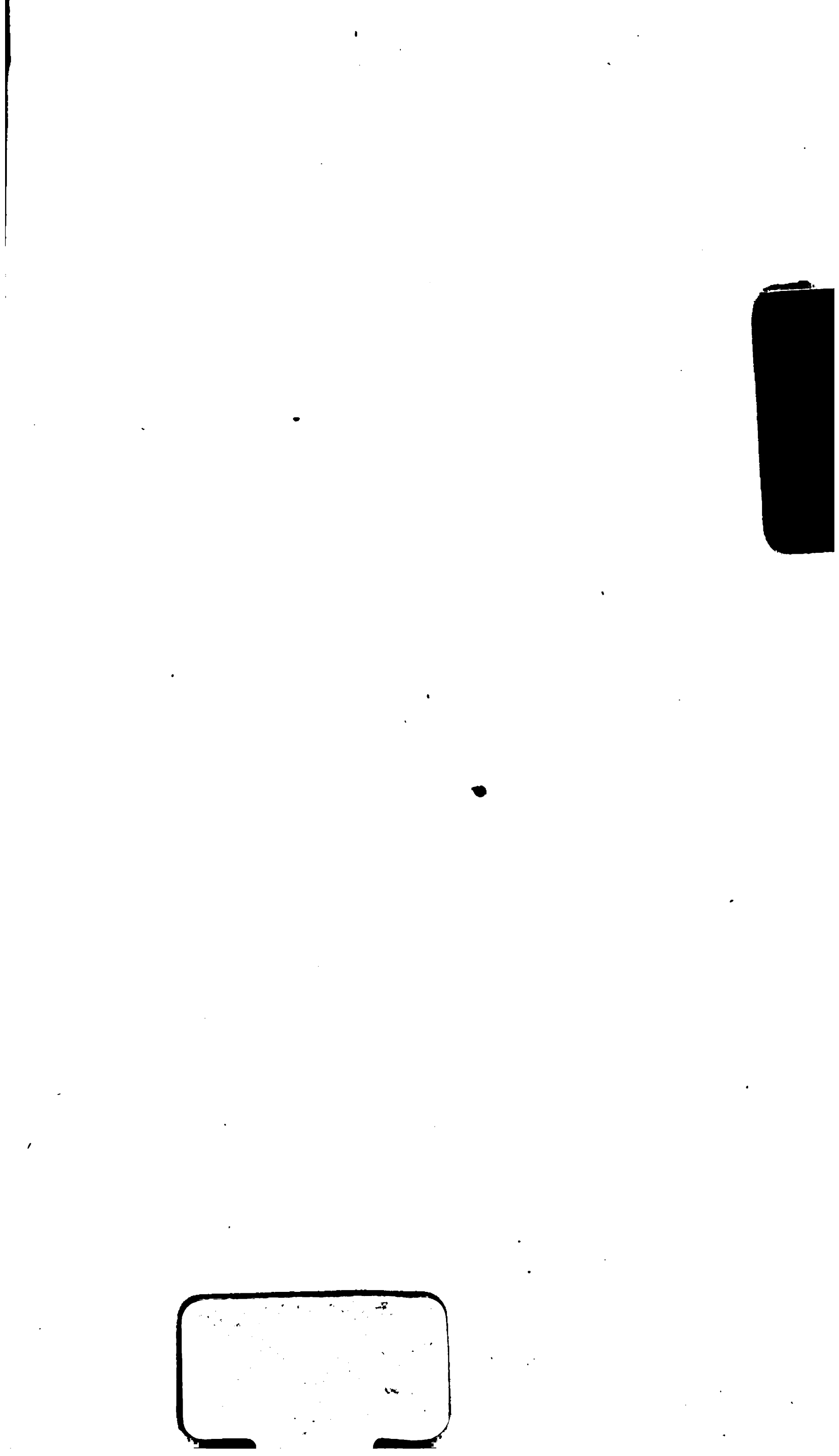
tures qui appartiennent évidemment, sinon à la même date, du moins à la même période? Il est à peu près hors de doute qu'elles remontent au temps de l'occupation romaine, et on peut, ce me semble, avancer, sans s'exposer à commettre une grande erreur, le IIIe ou le IVe siècle. Les poteries, les tuiles plates, les monnaies romaines trouvées le prouvent déjà ; on pourrait ensuite donner l'orientation des squelettes et la forme du sarcophage comme des indices presque certains[1].

Le *Moniteur de la Meurthe*, en signalant cette découverte, ajoutait que, près de là, se trouvent les ruines d'un village détruit nommé *Barisey-la-Planche*. Je rappelle cette assertion, parce qu'elle est exacte ; mais elle n'ajoute rien à mon sujet ; car, dans les ruines de cette localité, on ne trouve aucuns vestiges gallo-romains. Néanmoins, ces ruines modernes peuvent en recouvrir de plus antiques, et Barisey-la-Planche, situé près de la voie romaine, dans une plaine riche en ruines gallo-romaines, peut fort bien avoir succédé à l'une des nombreuses *villa* dont on retrouve si fréquemment des traces dans nos environs.

E. OLRY.

1. Je ne serais pas éloigné de croire que les troupes romaines ont stationné snr ce plateau, éminemment favorable pour la halte d'une de ces troupes en marche entre Solimariaca et Toul. On pourrait en tirer des preuves de sa proximité de la voie romaine, de son accès très-facile, de sa position et de son sol sec et parfaitement uni ; enfin des trouvailles diverses qui y ont été faites, sans qu'on ait rencontré aucune trace de constructions.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.



II. Musée lorrain.

Planches.

Nancy, imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

